CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

10-25 AVRIL 1944

CHRONIQUES

EDITIONS PAYS DE FRANCE

E BIMENSUELLE N° 69

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 2, Rue de l'Eglise, Vichy (Allier)

ADMINISTRATION :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'Administration de la Revue, adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de : M. Lucien KELLER, 38, Place du Sacré-Cœur, ISSOUDUN (Indre). Téléphone 4-52. Chèque Postal : Lyon, 904-40.

CONDITIONS D'ABONNEMENT A « CITE NOUVELLE »

France	Un an	200 francs
	Six mois	110 »
	Le numéro	20 »
Etranger (demi-tarif)	Un an	230 francs
	Six mois	120 »
	Le numéro	22 »
Etranger	Un an	275 francs
	Six mois	140 »
	Le numéro	23 »

AVIS TRÈS IMPORTANT

A nos abonnés dont le service se termine avec le présent numéro

Pour éviter tout retard dans la réception de la Revue, nous vous prions de faire parvenir votre réabonnement, *avant le 15 mai*, à l'administration : *Editions « Pays de France »*, *Issoudun*, Ch. P. L. KELLER, 904-40, à Lyon.

Sauf refus du numéro de *mai*, nous vous considèrerons réabonnés d'office pour un an et vous ferons présenter, fin *mai*, une traite postale augmentée de 11 francs de frais soit 211 francs, sauf versement à cette date.

HENRY DE MONTHERLANT

De *la Relève du Matin* à *la Reine morte* l'œuvre de Henry de Montherlant se déroule selon la plus rigoureuse logique interne. Sans vouloir en rien préjuger de ses développements futurs, on peut estimer qu'avec le drame, monté récemment non sans éclat par notre scène nationale, un cycle bien défini s'achève. On y voit s'inscrire une pensée dont il est dès lors loisible de percevoir l'armature et l'unité. Le temps peut paraître venu de prendre vis-à-vis d'elle du recul, et de la juger dans son ensemble.

1920-1943 : les dates ont ici leur éloquence. De la confrontation des deux livres, entre lesquels s'articule tout l'ouvrage, ressort un saisissant contraste. Il le faut souligner d'abord.

La Relève du Matin : une aurore, un chant d'espérance. Montherlant rentre du combat et retourne à son vieux collège. Un aîné vient interroger la jeune génération qui monte. Penché sur Gérard, Antony voit une âme se dessiner dans la transparence d'un regard. A travers l'enfant, l'homme est désiré. Que sera-t-il ? Que deviendra-t-il ? Fera-t-il mieux que nous n'avons su faire ? Saura-t-il tirer parti des possibilités magnifiques que semble lui promettre la vie ?

La Reine morte : un sombre couchant, cette fois, hélas ! trop accordé à l'horreur de notre tragédie présente. Nous y voyons le roi Ferrante se résoudre, en tuant la jeune Inès, à rayer du livre de la vie un petit enfant encore à naître. Une pitié cruelle et stérile commande ce geste meurtrier. C'est parce qu'il sait trop le monde et ses périls, parce qu'il est trop sûr (sa propre histoire suffirait à l'en avertir) de voir ce nouveau-né fatalement voué à la souffrance et à la bassesse, que le roi supprime à travers l'enfant l'homme décevant qu'il pourrait être. Que meure donc avec sa mère l'illusoire espérance qu'il représente ! (1)

Certes, il y a loin de ce cri monstrueux aux promesses de la *Relève*. On mesure tout le chemin parcouru. Le pessimisme le plus entier succède aux visions d'espoir. Et sans doute condamne-t-il

(1) On notera que la nouvelle pièce de Montherlant : *Fils de Personne*, s'apparente beaucoup à cette histoire. Personnages et situations diffèrent. Le fond du sujet reste le même.

au premier chef une civilisation perverse, n'offrant à l'homme point d'autre alternative que la flétrissure ou la mort. Mais, par un implacable retour, il proclame aussi l'échec de l'œuvre entreprise par un écrivain pour porter remède à notre mal. N'est-il pas bien clair, en effet, que si le roi Ferrante tue, ce n'est pas seulement parce que notre monde est mauvais, mais parce qu'il se découvre impuissant à changer ce destin fatal ?

Examinant à cette lumière l'effort tenté par Montherlant, distinguons soigneusement deux choses : la très juste réprobation qu'il fait des excès qui nous dégradent ; l'inefficacité et le danger des solutions qu'il nous propose.

On est d'ordinaire violemment *pour* Montherlant, ou l'on est violemment *contre*. Puissions-nous élever la voix un peu plus haut que les luttes partisanes, ne nous déclarer ni pour ni contre un homme, mais n'avoir égard qu'à la vérité. Sachons rendre pleine justice à tout ce qui, chez ce détracteur de valeurs qui nous sont chères, mérite néanmoins d'être entendu ; mais dénonçons avec vigueur ce qu'aucun chrétien, disons mieux, ce qu'aucun esprit équitable et sincère n'y saurait tolérer sans se renier et s'avilir.

*

Avant de juger l'homme, il faut l'entendre.

Le manifeste retentissant, publié naguère en tête des *Olympiques,* me paraît commander toute sa pensée. Relisons-en les lignes essentielles :

> Deux philosophies se disputent le monde, où elles ont tour à tour installé leur empire. L'une, féminine dans son génie, est fondée sur l'invérifiable... Née en Orient, comme les mirages..., elle a enfanté l'utopie, qui a enfanté le désordre. Alexandrinisme, messianisme, christianisme..., révolution française..., etc., bolchevisme enfin, voilà de ses génitures... L'autre, virile, est fondée sur la nature et la raison : esprit et corps. Elle tient pour le fini et elle tente d'y réaliser l'ordre, c'est-à-dire une valeur de qualité. Elle a atteint son expression la plus complète dans la Rome antique, après la conquête de la Grèce. Elle a inspiré le catholicisme romain, la Renaissance, les concepts de tradition et d'autorité, le classicisme, les nationalismes (1)...

Voici donc, aux yeux de Montherlant, le monde partagé en deux camps. D'un côté l'homme, de l'autre la femme ; ici l'univers tangible, là le royaume de l'au-delà : réalisme païen et mystique chrétienne ; ou, si l'on préfère : le Tibre et l'Oronte. C'est en effet

(1) *Le Paradis à l'Ombre des Epées*, Grasset. P. 7-8.

sous le symbole des deux fleuves ennemis, l'un tributaire des contrées d'Asie, l'autre fils du pays latin, que Montherlant se plaît à désigner les deux puissances irréductibles.

Or, nous dit-on, principe de faiblesse et d'anarchie, l'Oronte sévit dans la France entière. Avec Juvénal, protestant jadis contre les mœurs efféminées des joueurs de flûte venus de Grèce et d'Orient, Montherlant réclame une digue contre l'Oronte. Il n'a cessé depuis vingt ans de mener en ce sens le combat. Hélas ! la crise que nous vivons semble bien avoir démontré la lucidité de ses pronostics. C'est un fait : en une bataille qui a pu paraître décisive, les tenants de l'ordre païen l'ont emporté sur les défenseurs des valeurs chrétiennes.

J'estime ici qu'il faut avoir, en dépit des blasphèmes qu'elles contiennent, le courage de relire ces lignes ardentes du *Solstice de Juin* où le choc des deux armées est sous nos yeux ressuscité (1). Soufflet terrible qu'il s'agit d'accueillir en plein visage, comme nous avons reçu l'événement lui-même. Cette page en a la force et l'insolence. Elle en comporte aussi les leçons.

De cette rencontre trop sûrement inégale la France devait sortir victime. C'est à peine, dit l'auteur du *Solstice,* si on oserait l'en plaindre. Elle a misé sur le mauvais tabeau.

Les avertissements n'avaient pas manqué. Longtemps partagé lui-même entre le Tibre et l'Oronte, Montherlant avait fini par voir clair. Il nous avait dit le choix nécessaire. Sa voix ne fut point entendue.

On sait la substance de la critique qu'il instaurait à l'égard de notre civilisation présente. Il y dénonçait entre autres choses cette « morale de midinette » qu'il nous dit imposée à la France par le prêtre et par la femme. Elle se résume en ceci : irréalisme, dolorisme, vouloir-plaire, grégarisme, sentimentalisme. Les conséquences en furent pour le pays une inclination toujours plus accentuée vers la facilité et la fadeur, un dégoût de ce qui est héroïque, de ce qui sort des voies communes.

Tout révèle cette tendance chez les Français, jusqu'à leur réaction en face des sujets que leur proposent le cinéma et le théâtre. Montherlant nous a confessé l'écœurement qui le saisit au sortir d'une salle où il venait de voir un film sur Don Quichotte. De cette fière histoire espagnole l'esprit parisien n'avait su tirer qu'une farce grimaçante et mesquine. « Voilà donc ce que mes contemporains

---

(1) *Le Solstice de Juin.* Grasset. P. 294-301. « J'étais parmi les troupes chrétiennes... etc. »

faisaient avec les chefs-d'œuvre !... Tout le long de ce film on rigolait, parce qu'on y était sans âme... Le public semblait très content (1) ». Simple exemple sans doute, mais combien significatif de cet affadissement général qui partout se constate dans notre peuple.

De tout cela la femme est responsable, qui règne aujourd'hui sur la France. Pas un des travers ci-dessus dénoncés qui ne soient d'abord les siens. Montherlant le rappelle dans *les Lépreuses*. L'irréalisme : « La femme est trop infirme pour supporter la réalité... D'où les « refuges » : amour, religion, etc. » Le dolorisme : « La femme a sauté avec transport sur la doctrine que la douleur est une promotion, un profit. » Le vouloir-plaire : « La femme veut plaire, plaire à n'importe quel prix, dans n'importe quelle circonstance, et à n'importe qui. » La grégarisme : « L'animal qui sécrète le plus le lieu commun, c'est la femme. » Le sentimentalisme enfin : « Ce sont les femmes qui ont fait de l'affection une névrose (2). »

La chronique des *Jeunes Filles* n'est autre chose, pour qui la saura lire, qu'une protestation indignée contre le mal que l'homme se laisse faire par la femme. Costals, le héros de ces quatre livres, est celui qui refuse de se laisser enchaîner. Il faut ruiner le règne de la femme : « Si une civilisation où la femme ne régnera plus n'est qu'un répit dans la furonculose de notre planète, il est malgré tout honorable d'avoir été de ceux qui l'ont appelée (3) ».

On dira que c'est excessif, que la femme peut faire du bien. Mais non. « Comme on le dit : la meilleure donne le poison dans le remède (4). » Le soulagement qu'éprouvent les hommes partant en guerre le prouve bien : « Vous pouvez envoyer un homme à la guerre, si d'abord ça le débarrasse de son foyer, il commence par se sentir en vacances (5). »

Cette insupportable et amollissante tyrannie des femmes a commencé du jour où le fier idéal de chevalerie primitive a dégénéré au moyen âge sous l'influence chrétienne :

Loin que les femmes aient joué le noble rôle que l'on croit dans la chevalerie, elles ont été un des ferments de sa décomposition, lorsque, au milieu du treizième siècle, leur goût, devenant maître, a imposé le passage de la saine et sublime littérature germanique des chansons de geste aux niaiseries fades et fausses des romans de la Table ronde. Les romans de la Table ronde, sous le couvert de la galanterie, c'est la chiennerie qui commence (6).

---

(1) *Solstice*, p. 80-83.
(2) *Les Lépreuses*. Grasset. *Passim*.
(3) *Ibid.*
(4) *L'équinoxe de Septembre*. Grasset, p. 155.
(5) *Ibid.*, p. 172.
(6) *Solstice*, p. 27-29.

Complice de la femme, en qui d'ailleurs il rencontre sa plus fervente adepte et sa propagatrice la plus sûre, le christianisme est l'instigateur responsable de ce désordre et de cette faiblesse. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il a été jadis un principe de force, un agent constructeur ! Nous le jugeons sur ce qu'il est aujourd'hui. « Le catholicisme est un élément d'ordre dans une société pléthorique, et un élément de mort dans une société dégénérée et débile (1) ».

C'est lui qui renforce tous les défauts de la masse déjà encline à manquer de grandeur et à suivre toujours la pente de facilité. Humiliant l'homme devant Dieu, distendant son énergie en le faisant compter sur le secours d'en-haut, sa doctrine lui ôte le goût de la terre (« Vallée de larmes », disent-ils dans leurs prières !), elle l'émascule par ses exigences de pureté, elle le porte à l'indulgence, au laisser-faire, sous les dehors de la charité.

Religion de « consolation », nous la voyons plaindre les petits, les malades, les faibles, les déshérités, et leur tisser une auréole. Elle développe en nous le désir morbide de la souffrance (encore : Vallée de larmes !).

Ils disent que souffrir, c'est comme les maladies nerveuses, c'est tout ce qu'il y a de plus distingué, et tu es un butor si tu ne souffres pas... Mais tiens bon. Comme le Christ qu'elle s'est choisi, si l'humanité est crucifiée, c'est qu'elle le veut bien. Et tu peux toujours lui crier, comme avec bon sens les pharisiens : « Tu n'as qu'à descendre de ta croix » (2).

Prêchant au surplus un idéal inaccessible à des gens qui n'en peuvent mais (« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait »), le christianisme favorise le hiatus entre ce que l'on professe et ce que l'on fait. D'où, chez les meilleurs mêmes de ses disciples, ce caractère d'irréalité qu'on y remarque et parfois d'hypocrisie. « Ils vous pourfendent de leur catholicisme, et il n'est pas une heure dans leur vie entière où ils aient agi en chrétiens (3). »

En résumé : christianisme et féminisme, qui vont de pair, ont lentement décomposé les forces vives de la race, en discréditant les vertus viriles.

*

Il est temps, nous dit Montherlant, de faire machine arrière, si nous ne voulons pas mourir. En 1920 déjà, il lançait un avertissement solennel. Parlant à une réunion d'anciens élèves de son collège,

---

(1) *Solstice*, p. 18.
(2) *Les Onze devant la Porte dorée*, p. 47-48.
(3) *Service inutile*, p. 82.

il les adjurait « d'acquérir avant tout *la force* et *le goût de la force*. afin que dans cinq ou six années nous n'ayons pas, dans ce même préau, à boire à de nouveaux morts » (1).

Ce qu'il faut aujourd'hui, s'il n'est point trop tard, c'est refaire un peuple auquel on réapprenne les gestes de l'*homme*, que l'on désintoxique de la fadeur, de la mièvrerie, de l'indulgence, du goût de la facilité et de la timidité pleurante.

Pour cela, rendre à nos « moutons » le courage qui fait des « opposants ». Il importe donc « d'imposer une morale qui soit le contrepied de la morale de midinette ; une morale qui soit jugée immorale par les joueurs de belote, les chrétiens, les académiciens et les midinettes. Le peuple français ne sera sauvé que par une morale qui le rebrousse, puisqu'il meurt de celle qui lui plaît (2). »

Apprenons à nos fils à se séparer de l'opinion du grand nombre, et cela non pas en vertu des permissions et des défenses d'une loi impersonnelle et douteuse, mais au nom d'un impératif intérieur. Etre de ceux qui refusent non parce qu'ils « doivent » refuser, mais parce qu'ils « veulent » refuser. Qu'ils apprennent ce mépris qui saura les faire « s'insurger contre le vulgaire et le bas, même quand ce vulgaire et ce bas ont pour eux le consentement de tous (3) ». Savoir dire non est la marque des forts. Acquiescer est l'instinctif mouvement du pleutre : « Ce qui a manqué, plus que tout peut-être au peuple français depuis vingt ans, c'est ce « non ! » frémissant, jailli des profondeurs (4) ».

Sans doute cette morale nouvelle du « je veux » contre le « je dois » ne saurait-elle être inculquée à qui n'en sent pas le besoin que par la contrainte. « C'est à coups de pied dans le derrière, écrivait Montherlant à Poincaré, qu'on crée la moralité des peuples. »

On criera au scandale, à l'amoralisme. Laissons crier. Sans doute, à ce régime les midinettes seront décoiffées et les « petits saints » perdront des plumes. Qu'importe ! C'est à ce prix que s'obtiendra la seule richesse qui compte : la hauteur. « L'essentiel est la hauteur. Elle vous tiendra lieu de tout (5). » Elle est ce sanctuaire intime où l'on ne se courbe pas devant une idole ou devant un dieu de rêve, mais devant cette part sublime en nous qui seule mérite le respect, « la partie la plus haute, la partie seigneuriale de nous-mêmes (6) ».

---

(1) *Solstice*, p. 196.
(2) *Equinoxe*, p. 221.
(3) *Solstice*, p. 157.
(4) *Solstice*, p. 85.
(5) *Service inutile*, p. 269.
(6) *Ibid.*, p. 186.

C'est ainsi qu'on atteindra non pas peut-être à la vertu, — nous savons que Montherlant renie et exècre ce mot, — mais à la « qualité ». « La qualité, indépendante de l'intelligence, de la moralité et du caractère. Pouvant y suppléer, alors que l'inverse n'est pas vrai. Transfigurant un être, et à elle seule, quand les autres vertus manqueraient, le mettant parmi les seigneurs (1). »

Voilà ce dont la France est le plus dépourvue. Tout en elle est médiocre et terne, faux et fuyant. Rendons à la France la qualité.

Tel est ce plaidoyer vigoureux, tendu, frémissant, en faveur des vertus viriles. Si l'on reproche à son auteur de paraître dédaigneux et cruel, si on le taxe de s'y montrer un détracteur de ses semblables et de son pays, il a sa réponse toute prête. Elle n'est pas, on va le voir, sans grandeur : « Vous dites que je suis trop exigeant. Mais on est exigeant pour ce qu'on aime. Un être. Un peuple... Et d'ailleurs, c'est entendu, je suis exigeant (2). »

*

Fermons l'oreille à de nombreux blasphèmes. Faisons silence sur nombre de condamnations aussi massives que simplistes. Ne retenons d'abord que ce qui sonne juste et fier. On y trouve de toute évidence une vigoureuse leçon d'énergie. Beaucoup de formules hautes et pleines. Un indiscutable prestige. Une forme claire. Un style de race. Un vibrant appel à la grandeur.

C'est plus qu'il n'en faut pour séduire. Pour séduire les jeunes surtout. On leur parle un langage net et dur, et ce n'est pas pour leur déplaire. Montherlant se défend de poser au maître, et cette désinvolture a bien du charme. Il se présente en frère aîné. Il exalte le jeu et la santé physique. Il affranchit des vieilles disciplines et des pesanteurs de la morale. Il se montre indulgent pour les dérèglements des sens, pourvu qu'on y mette de la « qualité ». Tout cela, il faut le reconnaître, est bien propre à gagner les jeunes par ce qu'ils ont de plus généreux, comme aussi par ce qu'ils ont de moins avouable.

Quoi qu'il en soit de ce dernier grief, le plus grand danger pour les lecteurs de Montherlant n'est pas là. Attentifs à ce qu'ils reçoivent de positif, ils risquent de ne point déceler le venin que cette doctrine, édifiée à partir de principes suspects, verse en eux, sous prétexte de les guérir. On peut, hélas ! dire de Montherlant que chez

---

(1) *Solstice*, p. 154.
(2) *Solstice*, p. 153.

lui le meilleur est presque toujours mêlé au pire. Il écrivait un jour dans *Le Solstice* : « Tout ce qu'on tente en ce moment pour réformer l'âme française, notamment celle de la jeunesse, est vain, si le cinéma et une certaine presse de chez nous continuent d'être ce qu'ils sont. C'est panser une plaie d'une main, tandis qu'on l'exaspère de l'autre. » Juste remarque, mais qui, c'est fâcheux, s'applique exactement à son œuvre. « Panser d'une main et irriter de l'autre », c'est là, proprement, ce qu'on lui voit faire. Et l'on peut dire de la plus défendable de ses pensées ce que lui-même, nous l'avons vu, écrivait des femmes : « La meilleure donne le poison dans le remède. »

La fière leçon qu'il fait entendre perd de ce fait sa valeur et sa portée la plus certaine. Chevalier, Montherlant ? Sans doute. Mais « Chevalier du Néant. »

De cette accusation d'inconséquence il reste à prouver le bien-fondé.

...Eh quoi ! dira quelque lecteur, voici percer le bout de l'oreille ! Vos protestations d'équité, l'admiration que vous avez feinte : simples procédés pour mieux confondre. Vous êtes de ceux-là — ils sont nombreux — que Montherlant scandalise !

Et l'on pourrait bien m'inviter à méditer ces quelques lignes écrites par Kléber Haedens dans *Une Histoire de la Littérature française :*

> Ce sera sans doute l'un des étonnements des époques futures que le scandale causé par Montherlant, par une œuvre remplie de principes élevés, d'une haine enflammée pour tout ce qui est bas, déshonorant et vulgaire... Ce qui scandalise chez lui, c'est son mépris des conventions admises, sa faculté de prononcer à voix haute les vérités qui blessent et que l'on tait par une convention tacite de la lâcheté... Il y a certes chez Montherlant un goût de l'éclat, du bruit, de la provocation..., de vanité ou d'orgueil... Mais il est bien facile de pardonner ces faiblesses et encore plus facile de n'y attacher aucune importance, quand on n'a pas assez d'esprit pour s'en réjouir (1).

Je réponds bien vite que si je ne trouvais à dénoncer chez Montherlant qu'un simple « goût de l'éclat, du bruit, de la provocation », peut-être aurais-je assez d'esprit pour en rire. J'irai plus loin : j'aime la fougue avec laquelle je le vois bousculer nos formalismes, lever le masque à la vertu fausse, et rendre franchise à nos

---

(1) Kléber Haedens. *Une Histoire de la Littérature française*. René Julliard, 1943, p. 455-456.

lèvres que trop souvent la peur paralyse. Et je souhaiterais sans ambage de voir nos écrivains chrétiens s'inspirer un peu plus de cet exemple. J'applaudis quand Montherlant stigmatise tout ce qui dans le monde et la France d'aujourd'hui témoigne d'une réelle corruption des valeurs : ce sentimentalisme vulgaire, cet esprit de mollesse et d'inertie. Là mon admiration n'est point feinte. Et nous n'entendons faire acception de quiconque. Fût-ce chez le catholique le plus notoire, fût-ce même chez un prêtre, ces laideurs, lorsqu'on les rencontre, méritent d'être dénoncées. La vérité ne peut nous faire peur. Elle n'a jamais fait de mal à personne.

Il reste dans l'œuvre dont nous parlons tout autre chose. Et voilà ce que le jugement de Kléber Haedens ne saurait suffire à faire oublier.

Il y a d'abord ce procès que Montherlant, à partir de données souvent irrécusables, mais qu'il dénature de leur vrai sens, intente aux valeurs chrétiennes. Il y a encore cette invitation qu'il nous fait à demander à l'esprit païen le secret de l'énergie véritable. L'accusation portée par lui en une matière aussi grave — qui n'engage rien de moins que notre vie — n'est plus cette fois de ces « faiblesses » dont il soit loisible de s'égayer. Et celui-là montrerait peu d'esprit qui n'y attacherait « aucune importance ».

Or, que ce soit bien le christianisme que Montherlant prétende atteindre par delà les tares qu'il dénonce, c'est ce dont lui, du moins, n'a jamais fait mystère, et ce que le lecteur du précédent exposé aura déjà pu pressentir.

Tout cela repose sur une équivoque épaisse qu'il est nécessaire de dissiper. Reprenons ici, point par point, la substance de ce plaidoyer pour la grandeur, et disons ce qu'on n'y saurait admettre.

*

La critique que Montherlant fait des femmes va nous permettre de mesurer déjà l'illégitimité de ses inductions.

A coup sûr, quand il nous parle d'elles, la position d'antagoniste, que délibérément il adopte, confère d'abord à sa satire une particulière lucidité. Qui donc mieux qu'un adversaire excelle à déceler chez l'ennemi les misères secrètes et les points faibles ? Toute la chronique des *Jeunes Filles* dénote en Montherlant d'indiscutables dons de psychologue et d'analyste. Qu'il y ait de par le monde des illuminées semblables à Thérèse Pantevin, des névrosées du genre d'Andrée Hacquebaut, on ne peut le nier sans doute. Et l'histoire du malheureux Costals — en laquelle nous voulons bien

voir autre chose qu'un livre de pur libertinage — peut, à cet égard, nous avertir des embarras et des dangers que constituent pour l'homme les démons féminins qui leur ressemblent.

Mais, pour emprunter à la réalité quelques-uns de ses caractères essentiels, une caricature n'en reste pas moins une caricature. Nous nous refusons à reconnaître à Montherlant le droit d'inférer, à partir du jugement porté sur ces hurluberlues, la condamnation de *la* femme et de l'espèce entière.

Ici apparaît le système.

Dégagé de tout parti pris, l'auteur conviendrait assurément avec nous qu'il existe bien des femmes qui, outre les qualités propres à leur sexe, — et dont un homme aurait profit à se compléter comme à s'instruire, — peuvent, ne fût-ce que sur le chapitre de l'énergie, sans parler de la « qualité » et de la « hauteur », en remontrer aisément à Costals lui-même.

Mais de celles-là il ne parle pas, ou systématiquement les ignore. Il est significatif que dans toute l'œuvre de Montherlant, jusqu'à *la Reine morte* exceptée, on ne trouve pas un seul beau caractère de femme (Dominique Sorbier, du *Songe*, ne trouvant grâce aux yeux d'Alban que pour ce que cette sportive-intellectuelle porte en elle de spécifiquement masculin). Aucune femme, je le répète, — et ceci est grave —, n'est admirée ou estimée pour ses qualités féminines. Les mères elles-mêmes nous sont toutes présentées comme des idiotes ou des incapables.

Il y a l'exception de *la Reine morte*, mais elle est trop récente pour que l'on puisse encore juger si elle constitue un amendement sérieux aux vues unilatérales de l'auteur. Enfin un personnage féminin authentique ! Non plus caricaturé, cette fois, mais saisi dans sa vérité profonde. Sans doute la loi du théâtre, plus objective, a-t-elle ici su triompher des perspectives déformantes et partiales de l'essayiste et du romancier. Cette exception prouve justement que Montherlant sait, quand il le veut, revenir à l'exacte optique. Que n'en fut-il toujours ainsi ! Au lieu de juger la femme du haut de ses préjugés d'homme, il aurait fait preuve, ailleurs comme ici, de cette intelligence, faite de droiture et de sympathie, à laquelle seule la vérité daigne révéler son mystère. Mais la thèse de notre misogyne eût risqué d'en être infirmée.

N'abandonnons pas ce chapitre sans souligner une dernière inconséquence. De cette perversité des femmes, Costals aime à se dire victime. Pouvons-nous oublier qu'il est, au premier chef, responsable de l'état de choses dans lequel il se débat ? Non seulement il n'y a rien en lui qui soit de nature à porter remède aux tares de

ses tristes adulatrices, mais il sécrète le poison qui entretient leur mal et l'exaspère. Ne sont-ce point les vices qu'on devine en lui qui attirent autour de cet écrivain morbide ce bourdonnement de mouches vénéneuses, qui tout à la fois le grise et l'ennuie ? Costals est de cette espèce d'hommes qui feraient naître, si elles venaient à leur manquer, ces infortunées satellites. On conçoit mal ce que serait la vie d'un semblable personnage sans les Thérèse et les Andrée qui, si insupportables qu'il les dise, peuplent du moins l'inanité d'une existence qui ne se soutient que par leur commerce.

Qu'aucun pur visage de femme ne passe dans cet orbite infernal, il ne faut pas, dès lors, s'en étonner. Celles-là, les vraies, se tiennent à l'écart de ce Don Juan de décadence, pour elles au surplus dépourvu d'attrait.

Ainsi cette critique systématique qui, au travers des pires représentantes de l'espèce féminine, entendait nous dresser contre la femme elle-même, réussirait-elle à nous ouvrir les yeux sur les propres excès de l'homme, sur les points faibles de cette prétendue virilité d'un Costals, auquel nous paraît réservée l'estime de l'auteur des *Jeunes Filles*.

*

L'accusation formulée par Montherlant à l'égard des valeurs chrétiennes révèle un parti pris plus manifeste et assurément plus grave encore. Confondre avec l'authentique charité exigée de nous par l'Evangile, les fadeurs d'un sentimentalisme à fleur de peau et les veuleries d'une foule imbécile, et prétendre condamner l'Eglise en dénonçant des égarements qu'elle est la première à réprouver, c'est faire des mots un abus étrange. Midinettes, moutons et pleutres, contre lesquels il brandit ses foudres, sont-ils aux yeux de Montherlant les représentants qualifiés des disciples de Jésus-Christ ? Il le donne, en fait, à penser.

Pareille confusion n'est pas chez lui chose, à vrai dire, toute nouvelle. Dès *le Paradis à l'Ombre des Epées*, à cette question qu'il posait : « Qui a pris au sérieux le christianisme ? » nous l'entendions répondre gravement : « Les montanistes, les phrygiens », qui sont, chacun le sait, des hérétiques. Il s'attirait alors de la plume du R. P. de Grandmaison, dans les *Etudes*, ce commentaire plein d'ironie :

Où sont donc les vrais chrétiens ? Ne les cherchez pas dans l'Eglise ancienne, ô naïf « Dents de chien » ! Paul, ni Jean, ni Ignace d'Antioche, ni Polycarpe, ni saint Justin ne sont à mentionner ici. Qu'on ne vous parle pas non plus des martyrs de Rome ou de Lyon. C'est — en atten-

dant Tolstoï et Lénine — dans une secte d'illuminés qu'il faut chercher les vrais disciples de Jésus. C'est dans les *revivals* phrygiens, parmi les fureurs de Pépuze, les vaticinations de Montan et de ses prophétesses ! (1).

Fidèle aujourd'hui comme autrefois à cette erreur de perspective, Montherlant ne trahit ici que sa profonde méconnaissance d'une religion dont au reste il se glorifie de n'avoir jamais été l'adepte sincère. « Nous n'avons jamais été un chrétien authentique », déclarait-il dans la Préface de sa deuxième édition de *la Relève,* pour détromper ceux de ses lecteurs qu'une certaine couleur catholique diffuse au travers du livre eût pu illusionner sur ce point. On en conviendra volontiers en songeant à ce « catholicisme à l'italienne » qui, nous dit-il, dès le collège, « a toujours été le sien », en relisant ces lignes de *Service inutile*, choisies au hasard parmi beaucoup d'autres :

Avant 1925, je m'accommodais d'un grossier amalgame du paganisme avec un catholicisme décoratif et fantaisiste, d'où tout christianisme était absent ; je m'en flattais l'imagination ; je faisais joujou avec Jésus-Christ. Ensuite vint le temps des « voyageurs traqués », emplumé de quelques blasphèmes postiches à l'espagnole. Je tirai la barbe au Père éternel. Et voici qu'elle me resta dans la main (2).

Il nous suffit. Jugeant le christianisme du haut de ses préjugés païens, comme il jugeait des femmes du haut de ses préjugés d'homme, comment Montherlant pourrait-il connaître l'exacte nature d'une charité, d'une humilité (pour nous en tenir à ces deux vertus), dont il n'a jamais consenti à faire l'expérience personnelle et loyale ? Justifiant péniblement son refus d'accepter Dieu par la crainte de « gâcher » sa dernière espérance, il se condamne à prononcer — parlant des valeurs religieuses — d'objets que profondément il ignore. Vis-à-vis du christianisme, comme vis-à-vis de toute vérité vivante, n'est-il pas, de son propre aveu, celui « qui appartient sans appartenir », qui se situe « dedans et à côté de toute chose » ? Semblable à Alban lisant *Quo vadis ?*, nous le voyons « sauter » délibérément au livre de la vie « les pages consacrées à l'apôtre Pierre (3) ». La religion chrétienne n'est pas pour lui une réalité dont on vit, à laquelle on se donne, mais « un grand fief où chasser », un simple décor avantageux, meublant le fond d'une existence indépendante. Rattaché comme Montaigne au dehors de la religion par l'hérédité et la coutume, Montherlant se refuse à la foi comme à l'engagement sincère. Il est le prince de « la Fête à l'Ecart. »

---

(1) *Etudes* du 20 février 1924, p. 445.
(2) *Service inutile*, p. 23-24.
(3) *Les Bestiaires*, Grasset, p. 12.

Et, de même que nous remarquions qu'il n'était pas dans son œuvre, à l'exception d'Inès de Castro, un seul beau caractère de femme, nous chercherions en vain dans ses livres une page vraiment pure et juste, touchant le fond des vertus chrétiennes. Le nom du Christ n'est pour lui que l'occasion de dérobades ou de blasphèmes. Evoque-t-il devant nous l'ère de nos premiers martyrs, — dont l'héroïsme assurément l'embarrasse, — ce n'est que pour minimiser l'importance des luttes qu'ils eurent à soutenir. Les seules pages à peu près dignes sont précisément ce chapitre qui a pour titre « la Fête à l'Ecart », où il ne témoigne révérence à l'égard des grandeurs chrétiennes que pour affirmer avec bruit son refus d'y participer.

Or, ne saurait-il point reconnaître que ce sont justement ces chrétiens insincères, pour qui la religion n'est pas une vie mais une simple façade, et qu'on a vus se soustraire par leur faute aux influences de la grâce, se faire sceptiques à l'égard du dogme, indociles aux exigences de la morale, qui deviennent fatalement la proie, selon leur tempérament, des pièges de l'Oronte ou du Tibre ? Hors de l'authentique charité chrétienne, il n'est plus refuge pour eux que dans la mièvrerie sentimentale ou les fausses attitudes de force qui fleurissent aux rives des fleuves ennemis. Midinettes, moutons et pleutres ne versent dans les excès dénoncés par Montherlant que pour avoir laissé dépérir en eux tout esprit religieux véritable, pour errer aux bords d'un royaume avec lequel ils ont cessé de garder contact et part.

Mais de cet énervement en eux de la charité chrétienne, qui porte responsabilité plus lourde ? Seraient-ce nos chefs spirituels, nos papes, nos évêques, qui toujours élevèrent la voix contre cette corruption dans les masses des idées chrétiennes « devenues folles », ou bien ces maîtres du scepticisme, du refus d'appartenance, ces professionnels de la vie double, qu'ils aient nom Alban, Costals ou Montherlant, dont l'exemple et les paroles ne cessent de provoquer un peuple à s'installer, vis-à-vis de la foi, dans une attitude équivoque et fausse ?

*

De ces égarés qu'il fustige Montherlant se sépare beaucoup moins qu'il ne pense lorsqu'il nous convie, pour guérir nos maux, à l'école des vertus païennes. Les attitudes violentes qu'il voudrait nous voir adopter ne sont en effet, à y regarder d'un peu près, que la triste contrefaçon de la force et de la grandeur véritables.

On ne saurait s'en étonner. Car le parti pris de ce procès qu'il intente aux valeurs chrétiennes le voue nécessairement à cette im-

passe. N'est-ce point précisément parce qu'il les dresse en opposition contre l'authentique charité — confondue à tort avec les mièvreries des midinettes — que les vertus viriles qu'il nous propose vont manquer de l'indispensable contrepoids qui, en assurant leur équilibre, leur conserverait leur valeur ?

Privé de ce sens du « dialogue » entre vérités complémentaires, dans lequel Jean Schlumberger voyait très justement la source de la mesure de l'esprit français (et il faut ajouter : de l'esprit tout court), Montherlant se voit condamné à ne concevoir pour notre pays guérison des excès dont il souffre aujourd'hui qu'en le rejetant vers l'excès contraire. C'est traiter le mal par le pire.

Faute d'un juste tempérament, la force en effet qu'il exalte dégénérera bien vite en brutalité. Je sais que Montherlant proteste contre ceux qui le traitent de « brute casquée ». Estimant l'invective inefficace et basse, je me refuse assurément à mêler ma voix à ce concert. Mais pourquoi faut-il que trop souvent il prête le flanc à pareille injure ? On le regrette d'autant plus qu'il discrédite par ses outrances la salutaire leçon d'énergie que par ailleurs il fait entendre. Je n'en choisirai qu'un exemple. On pourrait en fournir vingt autres. Célébrant les chevaliers d'autrefois, Montherlant admire l'empereur Pépin qui « donne sur le nez de sa femme un coup de poing qui fait sortir le sang », Aimery de Narbonne qui « lance un couteau à la tête de la duchesse de Bourgogne », Lauzun plantant son talon dans la main de Mme de Monaco étendue sur le sol, y faisant « une pirouette qui la broie à moitié », et s'en allant « sans cesser de plaisanter et de rire (1) ». Et il se délecte à la pensée du scandale que sa joie non dissimulée va causer infailliblement aux « lectrices des petits journaux de modes ». Mais force nous est, ici du moins, de donner raison à ces dernières contre lui. Car se conduire comme ces « seigneurs », c'est proprement agir en goujats.

Abuser ainsi de la puissance de ses muscles ne peut sembler à Montherlant le signe d'un très grand courage. Pourquoi dès lors en vient-il à déplorer la disparition des temps fortunés où ces choses étaient coutumières ? Est-ce là la marque des forts ? Peut-on confondre ce manque de maîtrise de soi, cette « glorieuse » lâcheté, avec la force authentique, dont Lyautey nous disait un jour qu'elle se reconnaît chez ceux-là qui savent s'en armer pour se dispenser d'en faire usage ?

Mais voici plus grave encore. Montherlant dit : « Soyez des opposants ». — « Sachez dire « non ! » — « Félicitez-vous quand

---

(1) *Solstice*, p. 28.

vous avez dit « non ! » à un homme, les yeux dans les yeux, sans avoir peur. Vous pouvez marquer ce jour d'une pierre blanche. » Il faut certes ici lui donner raison. A la condition toutefois que cette opposition à autrui ne soit point dictée par le pur caprice. Sinon ce refus magnifique n'a plus que les dehors de la virilité. Or Montherlant, que les exigences de la morale n'ont à l'entendre, jamais embarrassé, n'est point ici un maître très sûr. Il y a en effet un homme auquel il ne semble guère dire « non ! », et cet homme c'est lui-même. Plus d'une fois il s'est joyeusement félicité d'avoir accompli « la grande vie des sens ». Sur ce point, totale indulgence. C'est pourtant dans la victoire sur soi que s'inaugure l'école des vertus proprement viriles. Il est vrai qu'il nous exhorte à savoir « piloter » ces passions. Mais ni l'histoire de Costals, ni celle d'Alban, et moins encore les aventures du héros de la *Petite Infante de Castille* ne sauraient réussir à démontrer l'efficace vertu de ce « pilotage ».

Passons... Ces laideurs importent peu quand on possède la « hauteur », puisque cela « tient lieu de tout ». Mais cette hauteur, à son tour, contrepied résolu de l'exacte humilité chrétienne, n'est plus, à cause de l'orgueil qu'elle suppose et transpire, qu'une attitude de théâtre, une caricature de la vraie grandeur. Gratuite revendication d'un homme qui mêle au mépris des vulgarités d'autrui l'indulgence à ses propres tares. Il n'est que trop aisé de déceler souvent chez Montherlant la même bassesse qu'il reproche aux autres. Un exemple encore y pourra suffire.

Il stigmatise avec énergie — et ce n'est pas là qu'on lui donne tort — les foules parisiennes qui amoindrissent Don Quichotte. Mais, bien sûr, lui n'est pas vil quand il nous dit « faire joujou avec Jésus-Christ » et « tirer la barbe au Père éternel » ! Le respect des grandes choses, ici proclamé, est renié là. Jésus-Christ sans doute ne saurait prétendre aux égards dus à Don Quichotte ! Montherlant pourtant avait écrit dans *Aux Fontaines du Désir* : « Il y a des choses sacrées, pour lesquelles les hommes vivent et meurent, et avec lesquelles on ne peut pas *jouer* (1). » Noble parole, en vérité, mais dont il ne tient pas toujours compte.

Rien n'est plus odieux chez Montherlant que cette atmosphère d'équivoque dans laquelle il nous maintient, cette double mesure dont il juge les actes des autres et les siens, ce malin plaisir qu'on lui voit prendre à brouiller à tout moment les cartes, pour se réserver les airs de bravoure. Et certes, s'il faut définir avec lui la qualité : l'art de « sonner juste au contact du dehors », cette marque des

---

(1) *Aux Fontaines du Désir*, Grasset, p. 53-54 (C'est moi qui souligne).

esprits d'élite — on peut l'estimer sans forcer la note — n'est que bien rarement son fait.

*

Résumons-nous. Les inconséquences de Montherlant vis-à-vis des valeurs humaines découlent de cette erreur de perspective initiale que révélait son manifeste du *Paradis à l'Ombre des Epées.*

Aux yeux de ce violent, qui envisage tout sous l'angle de la guerre et du jeu, qui a tendance à considérer la vie comme une bataille entre adversaires ou une partie de sport entre rivaux, le monde apparaît comme le champ clos où le Tibre et l'Oronte, le principe viril et le principe féminin, la force et la charité, se livrent un combat sans merci pour la suprématie et l'influence.

C'est simplifier et dénaturer un problème autrement complexe et grave.

Force et charité ne sont point ces ennemies nées que le doctrinaire des *Olympiques* nous présente. Elles ne s'opposent que par leurs formes dégradées, sur ce plan inférieur où la charité dégénère en faiblesse, la force en orgueil et brutalité. Au plan supérieur, — le seul où elles soient vertus, — nous les voyons tout au contraire tendre l'une et l'autre à se rejoindre. L'authentique charité chrétienne, qui n'est ni mollesse ni mièvrerie, non seulement n'exclut pas la force, mais se montre en fait inspiratrice des plus courageux héroïsmes, mère des vertus viriles les plus certaines. La force véritable, à son tour, non seulement fait accueil à la charité, mais, en se gardant des abus qui la pourraient pervertir, en se rangeant au service du droit méconnu, s'avère du même coup charitable.

C'est ce que Montherlant n'a point su voir. Son optique, essentiellement pessimiste, ramenant tout au plan de l'antagonisme, le condamne à ne pouvoir faire entrer dans le champ de sa vision que les formes contrefaites et subversives de la force et de la charité. Déplorable exigence d'un esprit toujours situé aux parts extrêmes de son être, inapte à se fixer en cette région profonde de lui-même où la synthèse des vertus complémentaires pourrait seule y réaliser l'harmonie féconde et l'unité.

Mais, ce sens des vertus complémentaires, pouvons-nous vraiment oser dire qu'il échappe à Montherlant ? Je crois l'entendre ici répéter : « Les bras nous en tombent quand nous voyons les mobiles que les gens nous prêtent et les interprétations saugrenues, et toujours rabaissantes, qu'ils donnent de notre conduite (1) ».

---

(1) *Aux Fontaines du Désir*, p. 74.

Car enfin cette fameuse doctrine de l' « alternance », à laquelle pour toujours reste attaché son nom, ne suffit-elle pas à nous avertir que le théoricien sectaire, le visionnaire unilatéral, dont nous avons tracé l'esquisse, n'est qu'une chimère de notre esprit ?

Peut-on reprocher d'avoir des œillères à cet écrivain le plus souple, le plus changeant, le plus divers qui fut jamais, et qui fait profession de l'être : tantôt vibrant et convaincu, et tantôt sceptique et railleur ; un moment hostile, et bientôt ami ; aujourd'hui rempli d'espérance, et demain désespéré ? Conscient plus que personne des valeurs relatives de toutes choses, tiraillé longtemps du Tibre à l'Oronte et s'étant baigné successivement dans leurs eaux, il ne nous semble partisan que parce que nous sommes ignorants des lois secrètes qui le dirigent. A tort nous le prétendons fixer en un point momentané de l'oscillation de son pendule. Protée subtil, aux mille formes, ne le voit-on pas alors nous échapper et dérouter notre souplesse ?

Que l'on n'aille pas pour autant le convaincre d'inconséquence ! Ceux-là seuls en seront tentés qui n'ont pas compris la franchise et l'harmonie d'une vie balancée au rythme lent des attirances successives. Il est tour à tour le soldat qui sape et le moine qui construit.

> L'alternance. Tout ce qui est est soumis à l'alternance. Qui le comprend a tout compris (1).

Faisons donc effort pour comprendre. L'alternance, nous dit Montherlant, est la loi de la nature même. Pas plus qu'aucun des autres êtres, l'homme n'y saurait échapper. Ainsi l'avaient vu les anciens. Ainsi Montherlant l'a-t-il éprouvé lui-même. Il a eu ses saisons spirituelles. Les problèmes les plus divers l'ont tour à tour sollicité. Sa vie n'est que l'histoire de ses métamorphoses, de tout ce qui fut sa passion du jour, et qui a cessé de l'être, qu'il a rejeté, abandonné, « trahi », quitte à y revenir un jour, selon le gré de ses humeurs :

> A chaque âge de notre vie son problème particulier. Successivement ces problèmes se résolvent, et nous passons à d'autres. « Se » résolvent est le mot ; on n'a pas l'impression que ce soit nous qui les ayons résolus : ils semblent s'être résolus d'eux-mêmes ; un jour nous nous apercevons que notre sang ne les irrigue plus, que ce sont pour nous des problèmes morts (2).

Heureux l'homme que gouverne l'alternance ! Il peut jouer de toute la gamme des choses, des êtres, des vérités, et son caractère

(1) *Solstice*, p. 308.
(2) *Service inutile*, p. 50.

s'enrichit des attitudes les plus contraires. Miser ainsi sur les deux tableaux, ne voyez pas là simple opportunisme. Comment ne le ferait-on pas, quand on sait que la vérité est complexe, et qu'on n'en veut pas laisser perdre miette ? De là ce chassé-croisé perpétuel entre le Tibre et l'Oronte, entre l'héroïsme et la tendresse, entre les passions et l'esprit. A Romain Rolland, qui pendant la guerre de 1914-1918 s'est élevé au-dessus des partis pris nationaux, au risque de se voir accusé de manquer de patriotisme, Montherlant est l'homme qui peut écrire :

Il y a l'Esprit humain. Et comment ne pas chuchoter à son défenseur calomnié : « Il est bien que vous ayez existé, et que ce soit en France » ?

Il y a les passions : ici patriotisme, ivresse du sacrifice, xénophobie, instinct de lutte, etc. Et comment les renier, ces fruits de nos entrailles ? Leur violence nous crie qu'elles aussi sont une vérité (1).

Nous reprochions à Montherlant de manquer du sens du « dialogue ». Mais précisément l'alternance assure en lui cet équilibre difficile. N'est-il pas l'écrivain capable de tirer de ses ouvrages deux livres de morceaux choisis dont l'antithèse est éloquente ? D'un côté : *Pages de Tendresse*, de l'autre : *la Vie en Forme de Proue*. Il sait bien qu'on ne peut estimer justement un des points de l'existence qu'en tenant compte du point de vue opposé. Ainsi, en pleine crise de l'Oronte, et tout au charme de la féerie, nous le voyons tourner un regard vers le Tibre :

La féerie ne peut être appréciée que par l'alternance. C'est un drame que ce qui est le meilleur devienne sans goût si cela se prolonge et qu'il faille le briser en vue de lui-même... Pour qu'elle garde sa saveur, il faut *couper* la féerie (2).

L'idéal serait assurément d'arriver à la synthèse parfaite entre ces divers états de soi-même. Et l'on doit, pour un motif analogue, aspirer au jour où dans le monde, surmontant leurs oppositions, christianisme et paganisme arriveront enfin à s'unir. Ecoutez Montherlant, dans *les Bestiaires*, chanter les joies pures du syncrétisme, et doutez alors que cet ennemi prétendu des chrétiens ne souhaite ménager à ces derniers un avenir plus riche et meilleur !

Hélas ! nous n'en sommes pas encore là ! La synthèse désirée se refuse. Alors acceptons l'alternance. Elle a du moins ce louable effet de procurer aux deux partis leur chance de bonheur et de royauté successive. Les favoriser tour à tour n'est point geste de partisan. C'est peut-être à l'heure où nous sommes le plus résolu-

---

(1) *Aux Fontaines du Désir*, p. 27-28.
(2) *Aux Fontaines du Désir*, p. 13.

ment tournés vers l'Oronte que nous préparons le retour au Tibre, et vice versa. L'exagération d'une tendance est bien souvent le moyen radical de faire naître la réaction contraire. Voyez l'histoire : « S'il n'y avait pas eu le règne des Tibère, il n'y aurait peut-être pas eu le règne de Jésus-Christ (1) ». Et Montherlant a observé en lui-même ce retournement des valeurs : « J'accomplis la grande vie des sens, et, l'ayant expulsée en l'accomplissant, je me trouvai libre pour une vie spirituelle (2) ».

Si nous faisions confiance à l'alternance, nous comprendrions combien nos oppositions sont vaines. Nos craintes tomberaient d'elles-mêmes.

Catholiques, barrésiens, toutes personnes graves et convaincues, qu'attristent *les Fontaines du Désir*, songez que, grâce à ceux de mes sentiments qui vous désolent, me voici en position pour revenir à vous, de tout l'élan qui m'en a éloigné (3).

Chrétiens, qui vous alarmez du retour et du triomphe du paganisme, considérez que se prépare par là l'avènement d'un christianisme plus pur et plus rayonnant ! « Que le christianisme créé par ceux qui l'aimaient semblera alors peu de chose auprès du christianisme recréé par ses persécuteurs ! Serons-nous là pour « trahir » encore une fois (4) ? »

*

Dédaignons ce ton d'ironie qui n'échappe pas aux plus simples. A tout cela est-il besoin de faire réponse ? Au sens où l'entend Montherlant, l'alternance n'est rien qu'un mensonge.

Mensonge tout d'abord destiné à masquer un parti pris systématique qu'on juge opportun de dissimuler. A l'heure où l'on tient violemment pour un des aspects du problème : liberté des mœurs, ou ferveur néo-païenne, on se paye le luxe de conserver quelque dehors du sens adverse. Juste ce qu'il faut pour donner le change à autrui et se donner le change à soi-même.

Rien de plus significatif à cet égard que cette histoire de l'Angélus du Stade, racontée au livre des *Olympiques* : pitoyable concession au Dieu lointain qu'il convient — ainsi dirait Alban — de ne pas « laisser tomber » tout à fait.

Le souvenir m'est revenu d'une minute, si peu oubliée qu'on la verra évoquée autre part dans ce livre... C'est la minute où, sur une partie

(1) *Service inutile*, p. 247.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) *Aux Fontaines du Désir*, p. 143.
(4) *Solstice*, p. 315.

de football que je jouais, l'angélus d'un clocher lointain vint à passer. En bas la fière mêlée, insensible, pleine de chocs, toute limitée et arquée vers le réel, et puis, descendant de là-haut, comme un Oronte qui eût apporté ses molles eaux dans ce Tibre, une faible harmonie qui remuait dans leurs dernières retraites l'alanguissement et l'inconnaissable du monde. « Voilà un « Tout », m'écriai-je, sans lâcher des yeux le ballon (je jouais arrière et n'étais pas menacé). Force, beauté, mystique. — Rome, Athènes, Bethléem : — voilà la minute complète. Ah ! qu'elle puisse s'élargir à occuper toute ma vie ! (1).

Aimable alibi d'un son d'angélus ! Montherlant résolument païen verse une larme au bon clocher, arbore un reste de sentiment chrétien comme une fleur à la boutonnière. Les « midinettes » ne font pas mieux.

Mais ce qu'il importe de noter, c'est que nous retrouvons là les procédés mêmes des néo-païens. Pourvu que Dieu ne nous dérange pas, nous laisse jouer notre jeu, organiser le monde à notre guise, nous voulons bien le tolérer. Laissons-lui ses vêpres et ses cloches. Mais gardons la part du lion.

Quand Montherlant, pour le plus grand bien de la religion, nous propose de « mettre en sommeil le christianisme », il dissimule mal sa volonté de le voir enfin disparaître. Rappelons-lui ces quelques lignes qu'il aurait profit à méditer et qu'il a citées lui-même :

L'art, a dit le chancelier Hitler au congrès national-socialiste de 1935, ne représente pas dans la vie humaine un phénomène qu'on puisse appeler, congédier ou *mettre en veilleuse*... On ne peut suspendre l'activité de l'esprit pour une certaine période sans une régression de la culture générale et une *décadence définitive* (2).

On aimerait que Montherlant sache accorder au christianisme, considéré seulement comme valeur spirituelle indiscutable, le respect ici professé pour l'art.

En attendant, qu'il nous excuse de rester méfiant à l'égard de l'alternance, et de douter fort de ses effets bienfaisants !

L'alternance est encore un mensonge, parce qu'elle n'est que la caricature de la synthèse. « Pis aller », c'est l'aveu même de l'auteur, solution de facilité, qui déconcerte de la part d'un homme qui semblait d'abord nous convier à la marche altière vers les cimes.

Si la synthèse est décidément trop difficile, épuisons la vie par l'alternance (3).

---

(1) *Le Paradis à l'Ombre des Epées*, p. 20-21.
(2) Cité dans *le Solstice de Juin*, p. 104 (C'est moi qui souligne).
(3) *Aux Fontaines du Désir*, p. 10.

Ainsi ce maître d'énergie nous invite-t-il en définitive à nous abandonner « aux bercements mêmes des bras de la Nature ». Son impuissance non seulement à réaliser, mais même — nous allons le voir — à concevoir la synthèse, qui seule eût été féconde, me paraît l'indice le plus certain de la fausse virilité de son école.

On peut le mesurer à l'étrange abus qu'il fait d'un mot superbe de Pascal, disant que « on ne montre pas sa grandeur pour être à une extrémité, mais en touchant les deux *à la fois* ». Il s'en autorise en effet pour célébrer un homme qui saurait être *tour à tour* saint Vincent de Paul, Kant et Casanova. Justement non. Pas : tour à tour ! Montherlant confond la piètre attitude du fantaisiste qui, en ordre dispersé, cède successivement à tous ses désirs, à ses aspirations les plus diverses, avec la grandeur de celui qui, placé au centre de lui-même, maître *à la fois* de tous ses instincts réussirait à faire l'unité de ses passions les plus contraires. Ainsi, là où Pascal dit : force d'âme, Montherlant répond : protéisme et anarchie. De la forte maxime du penseur chrétien au vain commentaire qui nous en est fait, disons qu'on mesure de toute évidence une différence de « qualité (1) ».

De plus, brouillant pour finir les notions du bien et du mal, et donnant à chacun raison, l'alternance ôte à l'homme tout droit de faire jamais figure d'opposant. Puisque avec elle tout est licite.

Ecole de scepticisme et de mollesse, elle provoque chez l'adepte qui s'y fourvoie, si nous en croyons Montherlant lui-même, un état de déliquescence et de confusion qui donne pour le moins à réfléchir. Car voici comme il le décrit :

Etre la matière, et puis elle se fond dans le bestial, et dans le bestial être toutes les espèces, à chaque instant s'évadant de l'une dans l'autre, et du bestial se transformer insensiblement dans l'humain, et dans l'humain être tous les sexes et tous les âges, à chaque instant s'évadant de l'un dans l'autre, et de là devenir le surhumain, par transitions, toujours, et de là redevenir le bestial (sans avoir cessé d'être le divin), et cela sans cesse, sans cesse, comme l'homme et le serpent, dans le septième égoût de Malebolge, échangent continuellement leurs êtres (2)...

On se demande dans quel Oronte délirant Montherlant est allé tremper la plume qui écrivit ces lignes.

Le résultat de tout cela, c'est d'ôter à une vie, que ne règle plus qu'un instinct barbare, toute valeur et tout sens. Hanté de soifs successives qu'il ne réussit pas à apaiser, voué à l'échec de tout effort, le malheureux disciple de l'alternance nécessairement

(1) Voir *Service inutile*, p. 257-259.
(2) *Aux Fontaines du Désir*, p. 49.

désespère de lui, désespère d'autrui, désespère du monde. Et tout s'achève sur ce cri :

Ah ! que le temps, que j'ai « tué », me tue à son tour, mais non pas de ces morts où on revit, où on ressuscite..., mais de la plus morte mort, dissous dans le néant, sans souvenir et sans rêves, où tout de bon enfin j'en aie fini avec moi-même.

C'est ainsi que l'idée d'un ciel vide, qui nous réconforte aux heures où nous avons un peu d'orgueil, nous réconforte encore aux heures d'extrême affaiblissement (1).

*

Le « Chevalier du Néant » retourne au néant.

L'homme qui a perdu toute raison de croire en lui-même et au monde aspire au repos de la mort et au ciel vide..., à moins qu'il ne sente tout à coup s'ouvrir le sol sous ses pieds, comme au cinquième acte de *Don Juan*, ou sur sa tête tournoyer le sabre de Dieu, comme à la scène finale de *la Reine morte*.

Le matador armé s'écroule. C'est qu'il n'a pas de consistance. C'est qu'il n'est gonflé que de vent. Il lui manque un centre où se regrouper. Ce centre de l'homme qui n'est qu'en Dieu, en ce Dieu que son impiété bafoue, et auquel il a, triste « opposant », voulu dire « non » pour son malheur.

« Si je cherchais Dieu, je me trouverais », écrivait un jour Montherlant. Il entendait, bien sûr, par là refuser à Dieu toute réalité transcendante. C'est cette phrase cependant qu'il devrait redire et méditer, en la rendant à son vrai sens.

S'il cherchait Dieu, peut-être alors Montherlant se trouverait-il. Seule cette recherche loyale l'empêcherait d'errer désespéré, lui, le fils renégat d'une race chrétienne, au bord « des égouts de Malebolge ». Et peut-être alors, chevalier de la vérité, le verrions-nous vouer à la plus noble des causes la soif de grandeur dont il brûle.

C'est ce qu'en dépit des sarcasmes ceux-là se doivent d'espérer qui savent qu'ils n'ont pas à rougir de la charité du Christ.

Louis Barjon.

---

(1) *Aux Fontaines du Désir*, p. 215-216.

LA COMMUNAUTÉ D'ENTREPRISE

Ces hommes rivés à l'accomplissement d'une même tâche, ces ouvriers et ces manœuvres, ces contremaîtres, ces ingénieurs, ces chefs de service, ce directeur, comment ne pas voir qu'ils forment bloc ! Ils peuvent se mal comprendre, ils peuvent s'opposer et se faire la tête, ils peuvent hélas ! et trop fréquemment se haïr : rien ne fera que, malgré eux, ils ne forment un corps, un tout, une communauté. Ils le nieront peut-être. Mais la réalité est plus forte. Le drame n'est-il pas précisément que les comportements réels ne soient pas en harmonie avec ce vœu de la nature qui d'hommes fondus en un corps pour la production d'un objet tend à faire une équipe indissoluble, quelle que soit sa complexité.

Nous voudrions ici soulever ce problème de la communauté d'entreprise. Notre propos est limité. Les aspects du sujet sont multiples, difficiles. Ils touchent à toute l'organisation économique. Force est donc de nous borner. Dans les pages qui suivent, nous allons partir de l'entreprise classique et nous demander dans quel sens on pourrait faire évoluer ses éléments de structure pour l'amener à la communauté d'entreprise. Encore ne considérerons-nous pas tous ces éléments. Nous nous limiterons aux questions de la rémunération, de la participation ouvrière, enfin du commandement de l'entreprise, et nous tâcherons de nous inspirer pour chacun de ces points des exigences raisonnables d'une justice progressive (1).

I

Avant d'aborder notre sujet, il faut nous demander en présence de quoi nous nous trouvons en France. Nous allons parler de communauté d'entreprise : l'entreprise française répond-elle peu ou

---

(1) Notre point de vue est donc celui de réformes concrètes à envisager. Pour l'établissement de la notion de communauté et son application à l'entreprise, on se réfèrera aux travaux de M. François-Perroux et de ses disciples. *Communauté* (Presses Universitaires, 1942) donne une élaboration technique de la notion en cause. L'application en est poursuivie dans le Cahier : *Communauté et Economie* (Presses Univ.) M. Max Principale a donné une belle étude sur la communauté d'entreprise dans le Cahier : *La réforme de l'entreprise*, de l'Institut d'Etudes Corporatives et Sociales.

peu à cet idéal, qu'au moins confusément nous nous faisons de la communauté ? Eclaircir cette question sera situer notre problème.

La réponse ne laisse place à aucune hésitation : le type d'entreprise de beaucoup le plus répandu est l'entreprise classique, c'est-à-dire « celle qui se développe selon la seule règle du profit maximum pour le seul entrepreneur, et non pas du tout selon celle du profit réparti équitablement en commun selon les fonctions » (1). Il est clair qu'on ne saurait alors parler de communauté. Nous avons bien ici des hommes qui travaillent ensemble, travail et capital concourent de fait à la production, mais l'égoïste prépondérance du capital tient en réalité le travail à sa merci. La réforme communautaire de l'entreprise n'avancera pas d'un pouce tant qu'il en sera ainsi.

A l'extrême opposé de cette majorité capitaliste, nous trouvons la coopérative ouvrière de production. Les producteurs sont ici simultanément propriétaires de l'affaire. Le travail est par là libéré de toute servitude extérieure, le régime du salariat aboli, la condition prolétarienne en fin de compte supprimée. La coopérative de production apparaît ainsi comme l'accomplissement parfait de la communauté d'entreprise. Cependant, M. Georges Hoog, l'un de ses protagonistes, résume lui-même la grosse objection formulée contre la coopérative de production en écrivant : « Il y a plus d'un siècle maintenant qu'a été lancée l'idée et que furent créées les premières œuvres... Mais le salariat est toujours là et le régime social, s'il s'est heureusement amélioré dans plusieurs de ses modalités, n'est nullement transformé dans son principe, ni dans ses dispositions essentielles ». C'est que les difficultés que doivent surmonter les fondateurs d'une coopérative de production sont nombreuses. On ne parlera pas pour autant d'utopie. Mais l'on peut se demander si cette solution sera jamais à la mesure de la grande industrie telle qu'elle s'est développée. Les meilleures réussites de coopératives de production se situent dans le bâtiment, l'imprimerie, chez les lunetiers de Paris, etc... dans des entreprises qui ne supportent que de petites capacités. Si l'affaire grandit, il faut prendre des salariés et on retombe dans le système capitaliste.

Entre ces deux extrêmes, que trouvons-nous ? Un certain nombre d'efforts patronaux pour concilier le rendement et le salaire, l'intérêt de l'employeur et celui de l'employé. Nous ne retiendrons ici que ceux de ces efforts qui s'inspirent du désir de réaliser la communauté d'entreprise. C'est dire que nous ne nous arrêterons

(1) Jean Quéval. *Communauté d'entreprise*, Paris, Fayard, 1943, p. 28. Ce livre est une étude précise et bien documentée des faits actuels de communauté d'entreprise en France.

pas au système Taylor et à toutes ses variétés. Réalisé en vue d'une augmentation de rendement, il n'insère pas vraiment l'ouvrier dans sa « maison » et si, en principe, il doit procurer une amélioration de salaire, on sait que trop souvent le système a donné lieu à des abus, issus d'une fixation arbitraire des temps élémentaires dont l'ouvrier était finalement la victime. La communauté même, et seulement d'intérêt, n'est pas à chercher de ce côté.

Cette communauté d'intérêt, M. Schueller du moins prétend l'avoir réalisée strictement par le salaire proportionnel. Nous ne nous étendrons pas longuement sur le S. P., l'ayant abordé dans une précédente étude (1). Qu'il nous suffise de rappeler que si l'ouvrier se voit maintenant intéressé au rendement total de l'entreprise, il reste que nous n'avons là, en fin de compte, qu'un mode particulier de rémunération. Rien n'est touché de la structure de l'entreprise qui demeure capitaliste de nature et d'esprit. Les salariés sont stimulés à augmenter le chiffre d'affaires ou le rendement de l'usine. Ils y gagneront davantage et le patron aussi. C'est ce qu'il y a de plus net dans le S. P.

A côté de M. Schueller, dans le domaine de la révision de l'entreprise, un effort soutenu se développe sous l'influence de M. Hyacinthe Dubreuil et du Colonel Rimailho. Ce qui est ici préconisé, c'est la commandite de main d'œuvre. L'usine est décentralisée en un grand nombre d'ateliers ou de noyaux. Chaque atelier est constitué par une équipe homogène qui désigne un représentant chargé de traiter avec le chef d'entreprise. L'accord conclu, l'équipe organise le travail à sa guise et répartit librement entre ses membres le salaire versé globalement par l'employeur. Le mérite de cette formule, c'est de rendre à l'ouvrier, délivré d'une tutelle, le sens de l'initiative et le goût du travail.

Le principe en germe dans ces idées est incontestablement fécond. Il amorce vraiment la communauté d'entreprise. Mais, du point de vue statistique qui nous occupe présentement — existence réelle de communautés d'entreprise en France —, nous ne sommes guère avancés : on aurait vite fait le compte des expériences actuelles de commandite de travail.

Au total, nous nous trouvons en présence d'une énorme majorité d'entreprises de type capitaliste, de quelques coopératives de production et d'un certain nombre d'efforts patronaux pour intéresser le personnel à la marche de l'entreprise. Nous étions donc bien fondé à dire que la communauté d'entreprise n'existe pratiquement pas en France. Nous ne nions pas que quelques patrons ne soient

---

(1) Cité Nouvelle, janvier 1944, Le salaire proportionnel selon M. Schueller, p. 84-97.

désireux de la réaliser dans leur usine. Il est même significatif de les voir se grouper pour confronter leurs expériences et proposer des réformes (1). Tout ceci montre que certains problèmes sont aujourd'hui posés qui ne l'étaient pas hier. Mais la grande trouée n'est pas faite et il s'en faut de beaucoup que la communauté d'entreprise ait gain de cause (2).

Ayant ainsi constaté où nous en sommes, nous allons nous demander dans quelle ligne il faudrait marcher pour instaurer en réalité la communauté d'entreprise.

II

A la base de la communauté d'entreprise, il faut mettre le respect des droits de chacun, et spécialement de ses droits à la rémunération de son travail. Les hommes sont ainsi faits. Qu'on ne leur demande pas de collaborer, de se comprendre et de faire la paix tant que les justes exigences d'un chacun ne sont pas définies et satisfaites. Par conséquent, c'est par une claire conscience de ces droits que doit débuter toute l'œuvre d'assainissement de l'entreprise. Alors — mais alors seulement — on pourra chercher à unir les esprits dans un sentiment plus large du « nous » communautaire.

Nous allons rappeler succinctement ce que demande ici la justice, envisageant les choses du point de vue du travail surtout et dans la perspective de la communauté d'entreprise.

La justice exige, en premier lieu, que le travail soit rémunéré et il l'est, de fait, sous forme de salaire. On peut estimer que ce système n'est pas le plus conforme à la nature des choses. En soi, cependant, il n'a rien d'immoral et la justice n'a pas à condamner le contrat de salariat pourvu qu'il soit honnête dans ses stipulations (3).

Pour être pleinement honnête, ce contrat doit assurer un sa-

---

(1) Témoin l'influence du Centre de Jeunes Patrons. On trouvera leurs idées dans les brochures récemment publiées : Vers la fin du Salariat, Vers la communauté d'entreprise, l'Entreprise — C. J. P., 13, rue de Lubeck, Paris 16e.

(2) On s'étonnera sans doute que nous n'ayons rien dit des Comités provisoires d'entreprise établis par la Charte. C'est qu'ils n'instaurent pas la communauté d'entreprise. Le Comité n'aboutit pas à intégrer vraiment les salariés dans la vie économique. Il peut créer un climat, faciliter les relations entre patrons et ouvriers, mais il faudra aller beaucoup plus loin.

(3) C'est ce que nous rappelle l'Encyclique Quadragesimo Anno : « Commençons par relever la profonde erreur de ceux qui déclarent essentiellement injuste le contrat de louage de travail et prétendent qu'il faut lui substituer un contrat de société ; ce disant, ils font, en effet, gravement injure à Notre Prédécesseur, car l'Encyclique Rerum Novarum non seulement admet la légitimité du salariat, mais s'attache longuement à le régler selon les normes de la justice ». Edition de l'Action Populaire, N° 71.

laire vital, familial, humain, tel qu'il puisse faire vivre l'ouvrier et sa famille (1) et lui permettre de se cultiver et de s'élever spirituellement. Ce salaire — qui correspond, on voit en quel sens, au minimum vital — variera avec la qualification professionnelle et la valeur du travail de l'ouvrier. Ceci est dû en stricte justice.

Nous pouvons ajouter que cette exigence est hors série et doit être satisfaite avant toute autre rémunération versée au capital. La raison primordiale en est que le concours humain demande à être considéré avant le concours matériel du capital, car le salaire de l'ouvrier représente ce sans quoi il ne saurait actuellement subsister. Combien hélas ! cet ordre des valeurs est bafoué quand nous voyons le capital se servir le premier, sans égards aux besoins primordiaux des travaillleurs. N'est-ce pas l'histoire de tous les jours et ces mœurs ne sont-elles pas admises de tous ? Comment veut-on dans ces conditions parler « communauté d'entreprise « ?

Ce salaire forfaitaire ayant été payé au travail, reste-t-il un droit à l'ouvrier ? Oui, il lui reste un droit de créance sur une part de la plus-value restante.

Mais cette part de la plus-value peut être versée à l'ouvrier de deux manières. Elle pourra l'être sous forme de forfait inclus dans le salaire. Dans ce cas, ce salaire forfaitaire total payé, l'ouvrier n'a plus rien à réclamer en justice.

La plus-value due à l'ouvrier pourra aussi lui être versée sous forme de participation proportionnelle. Au delà de son salaire vital, familial, humain, l'ouvrier peut alors en justice réclamer sa part de plus-value.

Que penser de chacun de ces deux modes ? Lequel est préférable ?

Commençons par rappeler ce que nous avons dit précédemment du salaire. Il n'est pas immoral et, s'il comporte la rémunération réelle du travailleur (salaire vital affecté du coefficient professionnel et de la valeur de rendement — la base de départ étant ainsi différente pour chaque travailleur) et l'attribution forfaitaire d'une part de la plus-value, il satisfait à la justice.

Ceci dit, il faut convenir que l'attribution forfaitaire est moins conforme à la nature des choses. Elle laisse les parties juxtaposées et n'introduit pas vraiment dans la communauté d'entreprise. La participation proportionnelle à la plus-value, au contraire, est le

(1) Pie XI, Casti Connubii, édition commentée de l'Action Populaire, p. 111 ; Quadragesimo Anno, N° 77. — Pie XII, Discours à l'occasion du 50e Anniversaire de « Rerum Novarum » (Cité Nouvelle, 25 juillet 1941) p. 194 ; Message de Noël 1942, N° 47 (édition Renouveaux).

premier pas indispensable vers la communauté. Elle répond à ce besoin profond qu'ont les hommes de partager équitablement les fruits de leur travail commun et de s'associer plus étroitement à l'œuvre qui est la leur. C'est pourquoi Pie XI écrivait dans l'Encyclique Quadragesimo Anno, tout de suite après le passage que nous avons cité :

> « Nous estimons cependant plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs, et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. » (Quadragesimo Anno, n° 72).

On voit par là dans quelle ligne le Pape souhaite voir entrer les responsables de l'économie dans le domaine de l'entreprise. La pensée pontificale apparaît ainsi largement ouverte à la communauté d'entreprise (1).

La participation proportionnelle, avons-nous dit, introduit vraiment à la communauté d'entreprise. Mais un problème psychologique et technique se pose ici sur lequel les opinions divergent : est-il plus indiqué de verser cette part sous forme individuelle ou sous forme collective ? Comme le sort de la communauté d'entreprise y est intéressé, nous allons examiner brièvement les raisons pour et contre.

La participation individuelle concourt plus nettement à la communauté d'entreprise : elle intéresse l'ouvrier à son travail sous l'aspect matériel. Si l'intérêt psychologique est par ailleurs créé, l'union de ces deux facteurs, rémunération et goût à la besogne, résout en bonne partie notre problème.

Mais on fait valoir contre ce mode d'attribution de gros inconvénients : un tel système, dit-on, donnerait une prime considérable

---

(1) Pour préciser pleinement la pensée, nous rappelons ce que nous entendons sous le nom de plus-value et ce que nous appelons bénéfices ou profits.

La plus-value est le supplément de valeur qui peut être normalement attendu du fait de l'union du capital et du travail. Cette notion se distingue nettement de la notion comptable de bénéfice ou de profit, marge entre un prix de revient, dans lequel seraient inclus tous les frais généraux, et un prix de vente.

On ne peut discuter le droit du travail sur une part de la plus-value. Au contraire son droit sur le bénéfice comptable dépend essentiellement de la manière dont a été calculé son salaire. Si le salaire, inclus dans le prix de revient, comprend une fraction qui corresponde à la plus-value, c'est un juste salaire et le travail n'a plus rien à exiger. Si, au contraire, le salaire ne dépasse pas le minimum humain tel qu'il a été défini plus haut, l'ouvrier garde un droit sur le bénéfice comptable.

aux ouvriers appartenant aux secteurs économiques favorisés. La main-d'œuvre tendrait à y affluer et à déserter les autres.

De plus la répartition individuelle soulève des questions très délicates d'application, du fait surtout des différences d'ancienneté et de fonction. Ne risque-t-on pas de susciter des jalousies, des mécontentements, des réclamations ?

Par ailleurs, l'examen des bénéfices réalisés en moyenne par les entreprises montre que la part attribuable à chaque travailleur ne dépasserait pas généralement la valeur de 15 jours à 1 mois de salaire au maximum. Il n'en résulterait qu'une bien faible amélioration du sort du travailleur

Enfin, l'irrégularité essentielle des bénéfices empêcherait les travailleurs de prévoir avec certitude l'équilibre de leurs dépenses personnelles.

Toutes ces raisons conduisent beaucoup de techniciens à distribuer aux travailleurs les bénéfices qui leur reviennent, sous forme de revenu collectif à des Caisses d'entreprises ou syndicales. Formule qui intéresse moins chaque travailleur, mais qui permet à la communauté ouvrière de se doter d'institutions de secours, de culture, de loisirs dont tous bénéficieront. Une solution un peu large est ainsi apportée à la déprolétarisation des masses. Le besoin de sécurité de l'ouvrier est davantage assuré (1).

Le bien-fondé de la participation collective, telle qu'elle vient d'être exposée, est évident. Nous ne pensons pas cependant que les raisons alléguées contre la participation individuelle soient décisives et qu'il faille la supprimer totalement. Le bénéfice est irrégulier, nous dit-on ? Peu importe, au fond, s'il ne fait que s'ajouter à un salaire familial, humain, largement estimé, comme il faudra bien qu'il le soit un jour. Son irrégularité même aura l'intérêt de stimuler le goût du risque, l'habitude de la prévoyance, qu'une fixation niveleuse du salaire a le dangereux avantage de supprimer. — Le bénéfice à distribuer sera généralement faible ? — Oui, dans bien des cas, si l'on s'en tient à une vue statique de l'économie. Si, au contraire, on tient compte de l'effet vivifiant que doit avoir sur les entreprises une plus large distribution aux masses de pouvoir d'achat (prélevée sur la production même) et une augmentation de la consommation, autrement dit si l'on voit les choses en dynamique, il

(1) Il y aurait ici un mot à dire du chômage. Jamais l'ouvrier ne devrait être congédié d'une entreprise vraiment communautaire pour raison de chômage. L'instabilité, le nomadisme, l'insécurité prolétarienne sont venues en partie de ce que le lien de l'ouvrier avec son employeur était à la merci de la marche économique de l'affaire. La communauté devra se donner pour but d'intégrer tous ses membres et de n'en lâcher aucun pour raison de chômage. Si l'entreprise n'y peut pourvoir seule, ce sera à la profession de s'organiser à cette fin.

faut escompter des augmentations de bénéfices qui ne manqueront pas de se produire.

En réalité force est d'admettre un système de salaire complexe qui tienne compte et de la justice et des intérêts individuels et collectifs en cause. Une part importante des bénéfices constituera un revenu collectif des travailleurs, mais on maintiendra une participation directe applicable suivant tel ou tel procédé en cours (1).

Telles sont les vues sur la rémunération du travail envisagées dans la perspective de la communauté d'entreprise. La rémunération du chef appelle cependant quelques précisions complémentaires.

Responsable du commandement et de la bonne marche de l'affaire, le chef d'entreprise sera rétribué à proportion de l'importance de sa charge. On peut admettre que son traitement soit large. Mais, en revanche, il faudra qu'il soit connu de tous. Cette stricte discipline nous paraît importante comme devant donner l'une de ses assises les plus solides à la communauté. Entre associés libres, ce qui nuit le plus à l'association, ce n'est pas l'inégalité de traitement comme telle, mais c'est une inégalité qui ne serait pas justifiée par le bien commun ou les charges respectives de chacun et c'est surtout le secret et la manipulation frauduleuse des fonds au profit de tel ou tel. Aucun citoyen ne se scandalise de voir attribuer au chef de l'Etat une liste civile de plusieurs millions. Mais il sent monter sa colère contre les parasites du régime quel qu'il soit. Disons qu'il en est de même dans la vie professionnelle. L'ouvrier est dressé contre le régime capitaliste parce qu'il estime qu'il ne reçoit pas la juste part du fruit de son travail et qu'une caste de fortunés vit à ses dépens. Nous croyons que, pour triompher de l'incompréhension qui s'est creusée entre les facteurs de la production, une sincérité totale dans l'aveu des gains et un vrai désintéressement devront être la règle, dans les années qui vont venir surtout. Pareille exigence n'a du reste rien d'inédit. Nous savons qu'en Allemagne l'affichage des traitements est pratiqué couramment et que la portée sociale de ce système s'avère non négligeable.

---

(1) Tout ce que nous venons de dire concerne l'attribution du bénéfice distribué. Si le bénéfice, n'étant pas distribué, est réinvesti dans l'affaire, il ne cesse pas pour autant d'être l'objet de la créance proportionnée du capital et du travail. On peut dès lors estimer que le travail, à cause de son droit sur ces réserves, acquiert au même titre que les actionnaires une part de la propriété de l'entreprise. On trouvera de telles vues exprimées dans le Cahier « La Réforme de l'Entreprise » de l'Institut d'Etudes Corporatives et Sociales, pp. 127 à 139. Le Centre de Jeunes Patrons en a reproduit l'essentiel dans sa brochure « L'Entreprise », p. 33-37. Cf. aussi Quéval, Communauté d'Entreprise, pp. 45 à 57 ; Froideval, Revue de l'Economie Contemporaine, août 1943, pp. 28-29 ; Salleron, Cahier de Travaux N° 8 de l'Institut d'Etudes Corporatives, p. 16-17, etc.

Cette règle de discipline et de désintéressement que nous venons de tracer vaut beaucoup plus encore pour la rémunération du capital. On ne s'étonnera pas de nous voir y insister.

Discipline d'abord. Nous avons dit plus haut à propos de la rémunération du travail que le salaire est hors série et doit être payé avant toute autre rémunération versée au capital. C'était déjà indiquer la place que celui-ci doit tenir. Une nouvelle raison, prise de la nature même du capital, va mettre ce point encore plus en lumière. Mais il nous faut pour cela prendre le contre-pied de la tendance habituelle. N'est-ce pas un principe ancré dans la mentalité capitaliste que le capital engagé dans une entreprise doit trouver automatiquement sa rémunération ? N'est-ce pas spontanément que quiconque place son argent fait ce calcul : « J'ai engagé mes capitaux, il faut qu'ils rapportent » ? Or, ce principe est faux, car il oublie que l'entreprise est chanceuse de sa nature et que le gain à attendre d'elle est essentiellement aléatoire. C'est donc à tort que le capital-action exige de toucher des dividendes, quoiqu'il en soit du rapport de l'entreprise, et nommément avant le travail. Le droit de ce dernier fait prime, nous l'avons dit. Qu'une fois les charges de salaires assurées, le capital soit rémunéré, que cette rémunération puisse même être parfois considérable, c'est possible, la justice n'a rien à y dire, on peut y voir l'aspect compensatoire des risques courus. Mais ce ne peut jamais être qu'un gain sur le surplus, s'il y en a. Quant au capital-obligation, son intérêt devrait être modéré ; et il est à désirer qu'on le fasse évoluer vers l'association aux risques.

Nous avons ainsi terminé une vue rapide du problème de la rémunération dans la ligne de la communauté d'entreprise. Il nous faut maintenant aborder la question de la participation à la gestion, que nous avons soulevée au passage et que la communauté à réaliser paraît appeler.

III

Puisque nous nous sommes placés dans l'hypothèse communautaire, c'est elle qui doit nous guider dans la solution à donner à la participation ouvrière à la gestion.

Or, si la communauté d'entreprise existe à peine en France, si même, du seul point de vue théorique, il est difficile d'en dessiner les traits à l'avance, une chose est certaine cependant, c'est que, qui dit comunauté, dit prédominance du bien commun.

Par conséquent, si l'on parle de participation à la gestion, ce ne peut être qu'en fonction des exigences du bien commun. Avant même d'en examiner les modes, nous devons donc purifier la ques-

tion de l'aspect purement revendicatif qu'elle peut recouvrir ici ou là, tout de même que nous devons le faire de l'opposition qui est faite à ces revendications du côté patronal. Au-dessus des intérêts en conflit de part et d'autre, il y a le bien commun de l'entreprise.

Ce dégagement de l'entreprise apparaissant comme supérieure d'une certaine manière à ses membres sans en prescinder, est clairement indiqué dans une déclaration récente de M. Bichelonne, Ministre de la Production Industrielle, à propos de la mise en route de la Charte. Il s'agit du paiement de la cotisation syndicale. Le Ministre s'exprime ainsi :

> « On a voulu, en effet, créer dans le monde ouvrier une agitation artificielle, en opposant les nouveaux syndicats uniques aux syndicats d'hier. On n'est d'ailleurs pas allé chercher bien haut des arguments. Le Syndicat Unique, a-t-on dit, c'est le Syndicat du patron, à preuve qu'il retiendra lui-même les cotisations sur la paye.
>
> « Je répondrai ici que ces cotisations ne sont pas, comme les textes le disposent à tort, perçues par le patronat, mais par *l'entreprise, personne morale distincte aussi bien des employeurs que des cadres et des ouvriers* et que c'est précisément un des desseins les plus profonds et les mieux marqués de la Charte du Travail que de faire naître, étrangère aux luttes sociales, réalisant un harmonieux équilibre entre les différentes forces qui concourent à la production, l'entreprise où doivent, en définitive, se fondre toutes les énergies des différentes catégories sociales.
>
> « Je vous demande d'y bien réfléchir.
>
> « Je sais que cette notion n'est pas encore claire à l'esprit de beaucoup. Elle a contre elle un récent passé où *la propriété des capitaux entraînait la propriété de l'entreprise,* confusion à laquelle la Charte a entendu mettre fin en dégageant d'une façon hardie et révolutionnaire cette notion d'entreprise qui doit porter en elle les germes les plus féconds de la rénovation sociale » (1).

Le Ministre demande qu'on veuille « y bien réfléchir ». Il y a de quoi en effet. Ces vues frayent la voie à une conception de l'entreprise qui se fait lentement jour.

Passant à l'application, il nous semble que, de l'hypothèse communautaire ainsi envisagée, certaines règles se dégagent soit pour le mode de nomination du chef, soit pour les organismes de conseil ou de contrôle du chef.

D'une façon générale, on dira que les ouvriers ne devront pas seulement chercher à voir si leurs propres intérêts sont respectés,

---

(1) *L'Usine*, 9 mars 1944, p. 1.

mais à surveiller en tant que membres de la communauté si l'entreprise est bien gérée dans l'intérêt de cette communauté. Ils exerceront ce droit de regard dans leurs secteurs respectifs et de concert avec les autres éléments de la communauté (capitalistes compris) et sans entraver en rien l'exercice du commandement que le chef tient de la communauté tout entière.

Dans le concret, cette collaboration pourra revêtir des formes diverses dont nous allons ici énumérer les degrés, étant bien entendu que les solutions pratiques devront être différentes, selon que l'on a affaire à une entreprise personnelle, à une entreprise sociétaire, ou à une grande entreprise d'intérêt public.

Une distinction essentielle est à faire entre la cogestion proprement dite, qui implique pour le personnel salarié un pouvoir de décision, et la simple participation ouvrière aux conseils du chef avec seuls droits d'avis et d'information. Considérons d'abord cette dernière sous ses modalités diverses.

Tout en bas nous trouvons la possibilité faite aux travailleurs d'exprimer par eux-mêmes ou leurs délégués, leurs désirs, plaintes ou remontrances relatifs à l'éxécution du contrat de travail. Ce droit s'exerce en comité ou conseil siégeant à intervalles réguliers. Les attributions de ce comité seront d'étendue inégale : elles peuvent être limitées à des observations et à des vœux sur les salaires, la durée du travail, la situation matérielle des ouvriers ; ou même elles impliqueront le droit pour les conseils de prendre en mains la défense des ouvriers contre certaines sanctions disciplinaires, de surveiller l'apprentissage, l'embauchage et les renvois. La gestion des diverses œuvres sociales peut également être remise entre les mains du comité. Rien ne s'y oppose. Il est même tout indiqué de le faire, soit partiellement, soit complètement.

A côté et au-dessus de ces fonctions d'ordre plutôt social, on pourrait reconnaître au comité un droit de regard et d'information technique. Il donnerait lieu à un échange de vues fécond entre la direction et le personnel ouvrier. Celui-ci ferait connaître ses remarques sur l'organisation du travail, les améliorations techniques à apporter, les procédés à perfectionner. L'ouvrier, qui est « dans le bain » toute la journée, qui connaît pour les manier machines et matériaux, est capable de suggérer nombre de points de détail que la direction, placée trop loin, ne peut deviner. Celle-ci, de son côté, ferait connaître à l'ouvrier l'aspect plus général des méthodes, l'ensemble d'un programme de fabrication, la marche de l'affaire, etc... De tels échanges ne faciliteraient-ils pas la compréhension dans l'entreprise ? On sait qu'il a fallu les grèves de 1936 pour que certains

ouvriers puissent se payer le luxe de visiter leur usine de bout en bout et d'y comprendre, non sans intérêt, comme ils l'ont dit eux-mêmes, l'élaboration totale du produit dont ils ne voyaient jusque là que des aspects parcellaires. La communauté d'entreprise ne se serait-elle pas instaurée plus pacifiquement, en place de la grève, si cette satisfaction avait été donnée aux ouvriers de connaître leur travail, tout leur travail et d'y dire leur mot ? Ils doivent pouvoir le faire en réunion de comité. Ce n'est pas une participation à la gestion ; ces organes n'ont que voix consultative. Mais c'est un minimum qui doit être accompli. Certaines entreprises ont bien compris l'importance de ce contact technique soutenu avec le personnel. Des liens très nouveaux et solides se contractent ainsi, sur le plan professionnel, s'ajoutant aux contacts plus proprement sociaux des œuvres et de l'entr'aide.

Notons ici une connexion essentielle entre cette question et celle de la rémunération. Dans une communauté d'entreprise digne de ce nom, on ne s'en remet plus seulement au capital pour la détermination de la part du salarié. Le travail y fait entendre sa voix. C'est ce qui s'est fait, pour le plus grand bien de l'atmosphère commune, dans les entreprises où les aménagements du salaire à la production de l'individu ou de l'atelier, ou au chiffre d'affaires, ont fait l'objet de consultations suivies entre la direction et le personnel.

Au delà de ces formes de contrôle technique, apparaît la participation à la gestion financière, terrain beaucoup plus discuté et mouvant. Nous pensons qu'ici même une certaine participation ouvrière est possible, toujours d'ordre purement consultatif et ne comportant qu'une information, donnée au travail, de la gestion financière et du bilan de l'entreprise. Dans ces limites, quelles objections sérieuses peut-on lui faire ?

Nous ne nous arrêterons pas outre mesure aux inconvénients qui résulteraient de la disparition du secret des affaires. On fait état de la nécessité de sauvegarder le crédit, de soustraire aux concurrents des informations précises sur les prix de revient, les marchés, la situation de la trésorerie. Ces raisons n'ont peut-être pas le même poids aujourd'hui qu'hier.

Une objection plus grave tient à la divergence d'avis qui surviendra pour l'application des bénéfices. On voit facilement le conflit en germe. Prenons un secteur industriel quelconque, dont l'objet soit une production d'outillage allant du très gros matériel à l'appareillage usuel. Dans ce dernier domaine, les entreprises, si elles sont bien menées, arriveront à réaliser des bénéfices de l'ordre de 15 %.

Ce bénéfice, pensera-t-on, devrait être distribué, sans plus tarder, suivant les proportions fixées, entre les catégories de producteurs. Jamais on ne pourra empêcher un ouvrier de faire ce calcul immédiatement. Et de fait la justice commanderait de procéder à ce partage, si une raison d'ordre plus général ne demandait d'y surseoir. Cette raison, quelle est-elle ? Elle tient à ce que dans la dite production, toutes les fabrications ne sont pas de l'appareillage courant, en série, sur lequel se prélève un bénéfice assez stable. Il y a des commandes qui demandent de longues études, dont on ne prévoit pas une exécution en série, et pour lesquelles il n'est pas sûr que le client accepte finalement de payer le prix qu'elles ont coûté réellement. L'entreprise — ou la profession — perdra sur ces fabrications. Où se paiera-t-elle ? Sur une marge de sécurité constituée sur les bénéfices de la production courante dont nous avons parlé. Dira-t-on que c'est injuste, qu'il fallait refuser la commande, etc... ? De très graves intérêts, souvent, ne le permettront pas. Or, c'est dans la pesée de ces intérêts que le conflit éclatera entre direction et personnel ouvrier s'ils viennent à être soumis à discussion autour d'une table de conseil. L'ouvrier qui vit de son salaire, qui n'a pas d'avances, qui n'a pas reçu non plus une éducation suffisante pour concevoir les problèmes d'assez haut, ne comprendra pas qu'on sacrifie son intérêt immédiat à une question de prestige. Dès lors qu'arrivera-t-il ? Ou son avis l'emportera, et voit-on les conséquences graves pour ce secteur industriel, ou la direction, munie de pouvoirs, passera outre et c'en sera alors fait de la participation ouvrière à la gestion financière de l'entreprise.

En réalité, on ne saurait séparer de l'autorité la prérogative essentielle de prendre seule ses responsabilités en matière financière et il faut dire que le travail ne doit pas y intervenir directement. La discussion sur la part de bénéfice à distribuer chaque année doit être écartée. On n'en conclura pas que toute possibilité de regard doive être refusée au travail. Rien n'empêche que la connaissance du bilan soit donnée et expliquée en conseil. Une réforme devrait être entreprise sur ce point, tendant à rendre plus accessible aux ouvriers et actionnaires, intéressés à l'entreprise, la lecture de ses résultats comptables.

Mais surtout, ce qui apparaît ici, c'est pour la direction le devoir qui lui incombe de ne pas tenir systématiquement le personnel à l'écart de la vie financière de l'entreprise. On sait que c'est là que l'ouvrier voit le plus de mystères et qu'il imagine, à tort ou à raison, le plus de manipulations louches. Rien ne dissipera davantage ces soupçons que la lumière, toute celle du moins qu'il est per-

mis de lui donner. C'est donc le devoir de la direction d'initier progressivement les meilleurs des ouvriers aux problèmes de la gestion économique et financière de l'entreprise, à la faveur des circonstances et dans un esprit largement ouvert à la montée ouvrière. Cette éducation ouvrière peut se commencer ailleurs. L'ouvrier, s'il en a le goût, préférera recevoir au dehors les premiers élément de sa formation un peu poussée à la vie des entreprises. Mais il faudra bien qu'elle se parachève dans son entreprise elle-même, car c'est celle-là qui l'intéresse, et non l'affaire abstraite X... Et la communauté d'entreprise ne saurait s'instaurer sans cette dernière et progressive initiation. Très lent travail, qui demandera une longue patience et qu'un patron digne de ce nom devra mettre au premier rang de ses préoccupations.

Il est significatif que la participation à la gestion ait reçu les sympathies et l'encouragement de la pensée pontificale. Nous avons cité plus haut le passage de l'Encyclique *Quadragesimo Anno* où Pie XI estimait opportun de voir le contrat de salariat se tempérer d'éléments empruntés au contrat de société.

> « C'est, poursuit-il — et chacun des mots est à peser — ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs, et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la *propriété* de l'entreprise, à *sa gestion* ou aux profits qu'elle apporte » (n° 72).

On sait que la Charte du Travail est muette sur cette question. Cependant nous avons entendu un ancien Secrétaire général au Travail et à la Main d'œuvre, M. Jean Terray, faire cette déclaration très nette :

> « L'entreprise, a-t-il dit, au cours d'un banquet offert, le 21 février 1942, par le Centre des Jeunes Patrons, est un outil de production appartenant à la communauté. Le chef demeure responsable, mais ses collaborateurs ont le droit de savoir comment fonctionne leur affaire. Tout en reconnaissant l'autorité patronale, il faut préparer une certaine participation, un certain droit de regard économique et financier des travailleurs. »

Il faut souhaiter que l'évolution se fasse dans ce sens et qu'elle donne aux ouvriers toute la mesure de participation qui ne porte pas atteinte à l'autorité dans l'entreprise (1).

---

(1) Au delà des formes de participation énumérées, nous entrons dans la cogestion proprement dite. Elle consisterait à associer le travail à un organe délibératif (assemblée des actionnaires, conseil d'administration, direction), ou à un organe juridictionnel (pouvoir de décision pour trancher les conflits surgissant entre patrons et ouvriers à l'occasion du contrat de travail).

IV

Toutes les suggestions qui viennent d'être émises demandent pour aboutir une transformation des idées sur la fonction du chef d'entreprise. Nous voyons heureusement sur ce point un courant réformiste se dégager peu à peu de la bataille des intérêts. Il mérite d'être relevé.

Le problème en question est celui de l'agrément du chef. Or, il est symptomatique de constater que tous ceux qui se préoccupent de la réforme de l'entreprise, soit pour la reconstruire autrement, soit simplement pour l'amender, sont d'accord pour reconnaître que n'importe qui ne peut plus être le chef de n'importe quelle entreprise.

La pensée de la Tour du Pin était que l'employeur fût agréé par la Corporation. Elle est reprise, à des variantes près par nombre de ceux qui s'inspirent de lui.

M. Schueller (1), de son côté, pose des règles précises conçues dans un esprit nettement autoritaire. S'il maintient, dans les petites entreprises, la liberté d'accès à la chefferie, il exige, dans les autres cas, l'agrément du chef de la profession, lui-même désigné par voie d'autorité. Il ajoute : « Cet agrément ne sera donné qu'à celui qui a su prouver dans des entreprises du premier échelon sa capacité de chef, son sens social et du bien commun ». Et quand il sera nommé, il devra obéissance au chef de la profession, en matière de prix, de salaires et de types de production ; il devra, en outre, gérer effectivement son affaire, et en être le propriétaire, au moins pour « une partie importante ». Quant à la société anonyme, son président ou directeur serait nommé, lui aussi, par le chef de la profession dans les cas difficiles ; il gérerait effectivement l'entreprise ; le conseil d'administration n'aurait plus qu'un rôle de surveillance.

Nous ne pouvons manquer de citer ici, à l'appui de ces idées réformistes, l'opinion du président de l'ancienne Confédération Générale du Patronat français, M. C. J. Gignoux (Voix Françaises, 3 juillet 1942).

> « Le patron, écrivait-il, est, avant tout, le chef et c'est de sa fonction de chef qu'il tire ses droits et ses devoirs. Peu importe, si l'on admet ce point de vue, qu'il soit ou non propriétaire des capitaux qu'il emploie. S'il l'est, c'est une coïncidence favorable, au moins pour lui, mais ce n'est point cette détention de capitaux qui confère l'aptitude et les capacités du chef.

---

(1) On connaît sa formule : « On n'est pas général parce qu'on est fils de général ; on n'est pas patron parce qu'on est fils de patron ».

« Nous n'en concluons pas que la fonction du capital soit inutile et qu'elle ne doive point être rémunérée ! Le détenteur de capitaux qui en abandonne la jouissance a le droit d'être pour ce fait indemnisé ; rien de moins, mais rien de plus. Il n'est pas supportable qu'allant au delà ce détenteur prétende s'immiscer dans la hiérarchie des entreprises et de la profession, du moins à ce seul titre. Le rôle excessif du « capitaliste » non-producteur dans les dernières décades n'a pas peu contribué au désordre dans lequel elles se sont achevées.

« Quant au rôle du chef responsable, on ne voit pas qu'il puisse jamais disparaître, ni même qu'il puisse être réduit, tant que la responsabilité elle-même n'aura pas disparu. Ce qui peut et doit être réduit, c'est la possibilité pour le chef d'exercer son activité à n'importe quelles fins et singulièrement à des fins contraires à l'intérêt général, et c'est aussi l'ampleur indéfinie et l'affectation incontrôlée du profit. »

Revenant à l'hypothèse communautaire qui est la nôtre, nous voyons qu'ici le problème central n'est pas de savoir si le chef a le droit de commander, avec quelle nuance et sous quel contrôle ; mais au nom de qui il peut commander. La Charte dit qu'il doit gérer l'entreprise dans l'intérêt de tous ses membres, c'est-à-dire de la communauté. On peut donc ajouter que, d'après la Charte, c'est au nom de la communauté qu'il doit commander. Et c'est de là qu'il faudrait tirer les règles recherchées pour son mode de nomination

« Allant tout droit au cœur de la crise de conscience française dans l'époque contemporaine, il nous semble, écrit M. Salleron, qu'on peut la définir dans les termes suivants : nos concitoyens souffrent du fait (réel ou imaginaire) que le commandement des hommes appartienne à ceux qui possèdent les biens ; ils protestent contre le fait (réel ou imaginaire) que l'autorité ait sa source dans la propriété » (1).

Cette crise se traduit par la revendication générale du travail qui entend se libérer de la domination du capital. Elle se manifeste dans l'entreprise où l'ouvrier, à tort ou à raison, et parfois à raison, ne voit dans le patron que l'homme de paille du capital. La communauté ne peut s'instaurer dans ces conditions. Là encore le bien commun postule que satisfaction lui soit d'abord donnée.

*

---

(1) Une situation révolutionnaire. Notes sur les relations du capital et du travail, dans le *Cahier de Travaux* N° 8 de l'Institut d'Etudes Corporatives et Sociales, p. 1.

Au terme de ce long dédale, il peut paraître que la communauté d'entreprise a encore bien du chemin à faire avant de s'instaurer. Et cependant elle doit y parvenir parce qu'il est de la nature de l'entreprise d'être une communauté. Toute entreprise porte en germe un « nous » communautaire qui demande à venir à terme. Verrons-nous lentement éclore de ces communautés ? Les oppositions présentes se résoudront-elles en une unité enfin stable où seront respectés les droits de chacun ? La paix sociale est à cette condition. Mais on ne saurait se dissimuler qu'il y faudra des sacrifices, que ces sacrifices ne seront féconds que si l'amour les inspire, et non la force de la contrainte. Alors, fondé par l'amour, un ordre plus juste apparaîtra dans le monde du travail, si troublé à l'heure actuelle.

Claude BIED-CHARRETON.

GRANDEUR ET SERVITUDE DU MAGISTRAT COLONIAL

Parler des coloniaux, la plupart du temps, c'est évoquer la figure des explorateurs qui ont parcouru les espaces encore vierges, des soldats qui les ont conquis, des colonisateurs qui les ont organisés, c'est vanter le dévouement des missionnaires qui ont ouvert les âmes à l'Evangile, des médecins qui ont maîtrisé les maladies endémiques, des ingénieurs qui ont tracé les routes, construit les chemins de fer, élevé des barrages pour rendre cultivables des terres stériles. Dans ce concert de louanges méritées, un seul colonial n'entend jamais prononcer son nom : le magistrat.

La grandeur de son œuvre, lui seul la connaît. Il sait que l'opinion publique s'intéresse peu à sa tâche silencieuse et que ses graves fonctions n'attirent pas l'attention des foules. Il appartient à un corps peu nombreux, dispersé sur les immenses étendues de nos colonies et, trouvant toutes ses satisfactions dans l'accomplissement de son devoir, il accepte de rester inconnu.

Pourtant, comme tous les autres coloniaux, il joue son rôle dans la grande œuvre de la civilisation française.

Aux temps anciens, lorsqu'après avoir débarqué de leurs vaisseaux sur une côte nouvelle, les gens du Roi prenaient possession du sol au nom de leur maître, ils ne manquaient jamais, sitôt leur installation consolidée, d'élever une église pour manifester leur foi et de créer un Conseil pour juger leurs différends. Ainsi firent-ils notamment à l'île Bourbon et à l'île de France, aux Antilles et dans nos comptoirs de l'Inde.

S'ils n'étaient pas des pionniers, les ancêtres de nos magistrats coloniaux suivaient donc de peu les premiers colonisateurs. Leur rôle, au début, était modeste. Ils ne connaissaient que des affaires intéressant leurs compatriotes. Ce n'est qu'au cours d'une évolution lente mais continue qu'ils ont étendu leur juridiction aux peuples colonisés.

Dans nos grandes colonies d'Afrique, en Indochine, à Madagascar, les magistrats, pour apparaître, ont dû attendre la pacification du pays. Ceci est aussi logique que conforme aux nécessités pratiques. Sur les terres nouvellement conquises, l'insécurité exige la présence d'un pouvoir fort. Le Droit ne peut jouer son rôle que dans des milieux pacifiés, déjà organisés ; il faut que les colonisateurs soient assez nombreux, qu'ils se soient établis, qu'ils aient créé des centres, monté des entreprises, en un mot transporté sous les tropiques leurs habitudes et leurs usages.

Le magistrat parachève la grande œuvre, soit qu'il apporte aux indigènes le droit de la métropole, comme dans nos vieilles colonies, soit qu'il élabore pour eux des textes nouveaux en rapport avec leurs mœurs et l'état de leur civilisation. Il substitue ainsi progressivement au régime d'autorité des débuts celui du droit, qui permet, avec une meilleure protection des colonisés, une appréciation plus souple et plus équitable de leurs prétentions et le respect de leurs coutumes en ce qu'elles ont de raisonnable.

Le rôle du magistrat colonial est donc plus complexe que celui de son collègue métropolitain. A ses fonctions judiciaires viennent s'ajouter diverses activités qui font de lui sinon un administrateur au sens complet du terme, du moins un intime collaborateur de l'administration et souvent un éducateur.

*

Le magistrat colonial est d'abord juge. Il connaît de tous les litiges entre particuliers et applique la loi pénale aux divers délinquants. Mais sa compétence dépasse les limites ordinaires des affaires civiles, commerciales et répressives puisqu'elle s'étend au contrôle de la justice indigène et au domaine réservé des litiges administratifs.

Les indigènes de nos colonies, sujets français, qui n'ont pas été élevés à la dignité de citoyens, sont jugés par les juridictions spéciales que constituent les Tribunaux indigènes dont les décisions sont soumises au contrôle de l'autorité judiciaire. L'exercice de ce contrôle est une des tâches les plus délicates du magistrat colonial, puisqu'il doit rechercher et corriger les erreurs de juridictions quelquefois inexpertes, souvent surchargées, veiller à ce que les coutumes indigènes soient respectées et à ce que la répression des infractions ne soit pas empreinte d'une excessive rigueur.

Le magistrat colonial est aussi juge administratif lorsqu'il siège comme conseiller dans les conseils du contentieux administratif des colonies. Quoique le Gouverneur soit, de droit, président des dits conseils, il arrive fréquemment que leur présidence incombe au Procureur Général, chef du Service Judiciaire. La pratique s'est répandue de confier aux conseillers rapporteurs, magistrats, les dossiers des affaires les plus épineuses. Le surcroît de travail qui en résulte pour eux est beaucoup plus agréable que celui qu'impose la présidence de certaines commissions qui n'ont souvent qu'un rapport éloigné avec leur activité habituelle.

Le magistrat colonial est aussi un collaborateur de l'Administration. L'exercice de cette fonction ne viole en rien le principe plus théorique que pratiquement vrai de la séparation des pouvoirs. Le seul point délicat de la question réside dans la détermination des limites de cette collaboration. Un principe inspire la solution : le Magistrat, comme l'Administrateur, est un « fonctionnaire d'autorité ». Ils poursuivent l'un et l'autre le même but : maintenir l'ordre public dans l'intérêt général.

Tout conflit, même d'intérêts privés, est un désordre auquel l'intérêt général exige qu'il soit mis fin : c'est le rôle du magistrat. Parallèlement, et par d'autres moyens, l'administration recherche le même résultat. Cette communauté de poursuite d'une fin identique rapproche l'administrateur et le magistrat sans pour cela impliquer une immixtion de l'un dans les fonctions de l'autre. Il est aussi inadmissible pour un magistrat de recevoir des ordres, voire même des suggestions, que d'essayer d'administrer ou de critiquer systématiquement les décisions de l'administration.

Le principal souci du magistrat est le maintien de l'ordre dans les limites de la légalité. Ses préoccupations ne sont donc pas exactement les mêmes que celles de l'administrateur, que les nécessités pratiques poussent quelquefois à négliger le côté strictement juridique des questions qu'il doit trancher. Aussi bien n'a-t-il souvent pas le temps de s'y arrêter. Il ne doit pas lui en être fait grief.

Le justiciable, l'administré, lui, ne s'y trompe guère. Il prend, quand il le peut, tout motif d'opposer la Justice à l'Administration, persuadé qu'il y trouvera son compte. Son intérêt l'y pousse dans une certaine mesure.

C'est la source principale des malentendus entre magistrats et administrateurs, malentendus qui, nés à l'occasion de faits de service, ont une fâcheuse tendance à se compliquer de questions personnelles. Le climat est là qui vient jouer son rôle, bien rarement médiateur. Il ne faut pas exagérer la portée de ces malentendus et les présenter comme la monnaie courante des relations judiciaires et administratives. Pour l'honneur du magistrat et de l'administrateur, pour leur tranquillité aussi, ces différends sont aussi rares que peu sérieux. Le plus souvent ils vivent en parfait accord. La fréquence et la continuité de leurs relations nécessitent d'ailleurs cette bonne harmonie.

Sans parler du chef du service judiciaire, dont la fonction fait le conseiller habituel et écouté de la haute administration, les autres magistrats sont, presque chaque jour, officiellement ou non, consultés par les administrateurs ou leurs auxiliaires ; ils travaillent côte à côte dans de multiples commissions, se prêtent réciproquement leurs lumières. Ensemble, par exemple, ils dressent les listes d'experts, visitent les prisons, surveillent les concours, examinent certains dossiers. Et finalement ils se comprennent pour le mieux de l'œuvre civilisatrice dont ils sont tous deux les plus efficaces instruments.

Le magistrat a, enfin, un rôle d'éducateur, et cela dans l'exercice même de ses fonctions. Les solutions qu'il consacre par ses décisions sont discutées, commentées. Elles aboutissent au redressement de certaines erreurs, à l'adoption d'usages.

Les Chefs de service judiciaire tiennent à honneur de renseigner l'administration et les justiciables sur certains points délicats. Leurs circulaires ne sont pas la loi ; elles aident à son application, facilitent des relations juridiques, éclairent des points obscurs, dissipent des équivoques, donnent des

conseils. Certaines jouissent d'une juste notoriété due à l'influence personnelle de leurs auteurs.

Dans certaines de nos colonies, particulièrement à la Réunion et dans nos établissements de l'Inde, le magistrat est appelé aux fonctions professorales. Il enseigne le droit dans des écoles qui préparent à la licence, supplée parfois à l'insuffisance du personnel enseignant en faisant des cours dans les lycées et collèges, appartient à de multiples jurys d'examens : examens professionnels, brevet, baccalauréat.

*

Des activités si diverses exigent du magistrat colonial un certain nombre de qualités dont beaucoup ne lui sont pas spéciales, puisqu'elles sont celles de son collègue métropolitain. Mais les conditions dans lesquelles il sert réclament de lui certaines connaissances particulières dont il lui est très difficile de se passer s'il veut remplir dignement ses fonctions.

Ce que le justiciable métropolitain demande à ses Juges, — conscience professionnelle, rigidité, intégrité absolue, sens de la justice, compréhension du droit, connaissance étendue de la psychologie, vaste culture générale, — le colonial le réclame des siens. Il veut que l'appréciateur de ses litiges soit intègre et connaisse son métier. Il veut aussi, lorsqu'il est indigène, être compris. Et c'est là, souvent, le plus difficile.

La connaissance des indigènes, de leurs mœurs, de leur psychologie est indispensable à l'administrateur. Elle ne l'est pas moins au magistrat, du jour où sa compétence s'étend au contrôle de la justice indigène.

Ce contrôle est délicat. Son exercice sérieux suppose la compréhension de l'âme indigène, de ses réactions, de ses mobiles. Et l'âme indigène, aussi bien lorsqu'elle paraît simple, comme celle des Noirs, que lorsqu'elle est réputée compliquée, comme celle des asiatiques, nous est difficilement accessible. Nous ne fréquentons pas suffisamment les milieux indigènes pour connaître leurs pensées. De multiples obstacles, leur langue en particulier, dans beaucoup de colonies, s'y opposent.

Inutile de nous leurrer. Très rares sont ceux qui peuvent se vanter de comprendre l'indigène ; quelques-uns approchent de cette compréhension si nécessaire, la plupart en restent loin. Combien de coloniaux, même après de nombreuses années vécues au même poste, doivent, en toute sincérité, reconnaître qu'ils sont mal renseignés.

Le magistrat comme l'administrateur, et plus encore que lui, puisqu'il est en contact moins direct avec les autochtones, se trouve devant une tâche ardue en présence de laquelle il faut convenir que ni l'un ni l'autre ne reculent. Tous deux étudient avec le même entrain, d'aucuns avec passion, les coutumes de nos protégés, et une bibliographie déjà longue fournit la plus belle preuve de leur activité. Petit à petit, grâce aux travaux de leurs devanciers, ils avancent tous deux dans la connaissance de la psychologie et des coutumes indigènes.

C'est un travail de tous les instants, qui commence dès le jour du débarquement et qui jamais ne doit cesser. Il est nécessaire au magistrat pour éviter des erreurs, qu'il ne constatera pas le plus souvent, mais que les indigènes ne manqueront pas de découvrir ; découverte dangereuse pour son autorité, car elle affaiblira la confiance que le justiciable ne demande pas mieux que d'avoir en lui. Cette confiance est instinctive, exigeante, fort susceptible ; il importe de ne pas la décevoir.

Pourquoi faut-il que cette étude des coutumes soit rendue plus difficile au magistrat par ses fréquents déplacements ? Un avancement, et tel qui, en plusieurs années d'efforts, avait déjà acquis une large connaissance des us et coutumes des habitants de son ressort, s'en va à des milliers de kilomètres rendre la justice à des gens qu'il ne connaît pas, qui pensent différemment, qu'il lui faudra beaucoup de temps et de travail pour connaître. Les magistrats du cadre de l'Indochine sont favorisés à ce point de vue par rapport à leurs collègues des autres colonies, qui vont des Antilles aux Indes, d'Afrique Occidentale à Madagascar ou en Océanie, ne passant dans chaque poste nouveau que quelques courtes années.

Perpétuel voyageur, le magistrat colonial est aussi un éternel étudiant. Ses déplacements, qui lui enseignent la géographie et l'art de voyager confortablement, lui apprennent aussi que, dans l'exercice de sa délicate profession, il doit compter d'abord sur lui-même et cultiver le soin des détails avec une constante application. Heureux le collègue métropolitain qui, assisté d'un personnel subalterne qui le comprend et le seconde habilement, n'a pas à contrôler ligne par ligne, voire à faire souvent lui-même, ce qu'il serait normalement en droit d'attendre de ses auxiliaires ! Non qu'il faille médire des commis-greffiers coloniaux et des secrétaires indigènes : ils sont en général consciencieux, dévoués et animés de la meilleure bonne volonté. Mais les abandonner à leur inspiration, leur laisser trop d'initiative conduit à des surprises. La vigilance est une des qualités les plus utiles au magistrat colonial. Son tact saura ne pas la rendre trop pénible à ses subordonnés.

*

Dans leurs jugements et arrêts les magistrats appliquent fréquemment la vieille maxime : que l'intérêt est la mesure des actions. Ce n'est pourtant pas l'intérêt qui poussera le jeune licencié en droit à opter pour la magistrature, même coloniale, bien qu'une opinion trop répandue attribue aux coloniaux des soldes excessives et une vie de conte de fées.

La réalité est assez différente.

Il ne faut dissuader personne, loin de là, de s'expatrier dans nos colonies et encore moins d'entrer dans la magistrature coloniale. Mais, plus que tout autre, celui qui choisira cette carrière devra renoncer au rêve de faire fortune.

Il vivra honorablement, voire aisément, et trouvera dans l'exercice de ses fonctions des satisfactions morales précieuses. Matériellement et moralement, la vie du magistrat colonial est belle.

Les débuts sont quelquefois pénibles dans certaines colonies où la vie est chère. Il est vrai, aussi, que la carrière du magistrat colonial comporte quelques déboires dont le pire est l'attente de l'avancement. Mais le phénomène n'est pas spécial à la magistrature coloniale.

A d'autres points de vue, la magistrature coloniale paraît moins favorisée que certaines administrations coloniales dont les membres, avec une solde plus élevée, bénéficient d'avantages accessoires : indemnités diverses, logement, voire agrément d'une voiture automobile personnelle. Il fut un temps, où, dans certaine de nos colonies proche de l'Equateur, le service judiciaire devait se contenter pour ses déplacements d'un pousse antique, impossible au surplus à réparer, ses roues ayant un diamètre insolite qui rendait irremplaçables leurs bandages de caoutchouc plein, alors que tous les autres services utilisaient des voitures automobiles américaines du dernier modèle !

Il est bien d'autres exemples du même genre. La sérénité qui habite l'esprit de tout vrai magistrat écarte aisément l'irritation que peuvent susciter ces petites vexations. En tout cas, il n'y a pas à en tirer argument et à conclure que la magistrature ne tient dans nos colonies qu'un emploi de Cendrillon. Elle occupe sa juste place pour peu que ses membres veillent à la lui conserver. Ses prérogatives ne lui sont jamais refusées quand elle sait les demander et ne souffrir aucune atteinte à son prestige.

Ce prestige est surtout moral. C'est une vérité dont doit être persuadé tout magistrat, s'il tient à ne pas mélanger d'amertume les satisfactions qu'il peut et doit trouver dans l'accomplissement de ses fonctions et à écarter de son esprit certains sujets de mécontentement.

Le magistrat, sitôt levée son audience, disparaît dans la foule de ses justiciables ; aucun uniforme ne le distingue ; sa voiture, quand il en a une, ne porte pas l'écusson tricolore des véhicules administratifs et, à la fin du mois, son mandat de solde est quelquefois modeste en comparaison de celui d'autres fonctionnaires. Tout cela ne diminue ni la grandeur de son rôle ni l'autorité qui s'attache à sa personne. Aussi bien n'en conçoit-il habituellement ni jalousie ni aigreur.

Il sait qu'il est indépendant et ne doit de comptes qu'à sa conscience. La hiérarchie souple du corps auquel il appartient n'implique aucune sujétion et laisse à peu près intégrale sa liberté. Son autorité, il la retrouvera dans la salle d'audience, assis à son siège ou debout au banc du ministère public ; personne ne la lui contestera et la déférence qui lui est alors due le suivra hors du palais, librement consentie par ceux qui l'auront vu à l'œuvre.

Il sait qu'il est l'arbitre dont dépendent d'immenses intérêts : la fortune, l'honneur, la liberté de ceux qui comparaissent devant lui ; que ses décisions seront lourdes de conséquence, d'autant plus qu'une fois prises, aucune auto-

rité, en principe, ne pourra en entraver l'exécution. Cela, les justiciables, les témoins, le public de la salle d'audience, l'opinion le savent aussi, ce qui lui vaut quelquefois l'inimitié ou la crainte, le plus souvent le respect et la considération. N'y a-t-il pas là de quoi écarter les quelques sujets d'ennui que les contingences de la vie coloniale l'obligent à subir ?

Aussi bien, les soucis et les joies du magistrat colonial ont-ils de plus nobles causes. Souci de ne pas commettre d'erreurs, de sanctionner avec équité et juste mesure, joie de trouver la solution parfaite de litiges embrouillés, de résoudre élégamment une controverse, de faire jurisprudence.

Mais, par dessus tout, souci de faire de sa vie un exemple.

Dans nos colonies les magistrats résident dans les centres, dans les chefs-lieux où siègent les tribunaux. Même dans ces agglomérations, les Européens ne sont pas tellement nombreux que tous ne se connaissent peu ou prou. De ce fait les actes de chacun acquièrent un relief d'autant plus accusé que sa situation est plus en vue. Parmi eux le magistrat, plus connu qu'il ne connaît lui-même, puisque la publicité des audiences le désigne aux yeux du public, attire spécialement l'attention parce que, s'il fait des heureux avec les gagnants du procès ou les acquittés des audiences correctionnelles, il crée davantage de mécontents avec les perdants et les condamnés.

Beaucoup d'yeux sont braqués sur lui, attentifs à ses erreurs ou à ses défaillances. Sa vie n'est pas noyée, comme celle de son collègue métropolitain, dans la foule des grandes villes européennes. C'est pourquoi elle doit être irréprochable. A la colonie, beaucoup plus qu'en France, l'idée de Justice est liée à la personne de celui qui la rend ; aussi la critique qui atteint le magistrat dans sa personne nuit-elle encore davantage à la Justice tout court.

Les indigènes, de leur côté, guettent leurs administrateurs et leurs juges. Ils les veulent parfaits et distinguent avec une perspicacité redoutable leurs moindres faiblesses. Motif supplémentaire pour le magistrat d'être exemplaire.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que le magistrat colonial doive mener une vie ascétique et cloîtrée. Tout comme un autre, il a le droit de participer aux distractions que la vie de société et la civilisation lui offrent. Son tact lui indiquera dans quelle mesure : mesure assez large, en tout cas, pour ne pas contrarier une vocation hésitante par la crainte d'une vie sans fantaisie.

Indépendant, plus libre qu'aucun autre fonctionnaire dans l'accomplissement de sa tâche, protégé par des textes qui lui assurent des garanties identiques, à part l'inamovibilité, à celles de ses collègues métropolitains, le magistrat mène à la colonie une vie qui fait généralement des envieux ; c'est bien la meilleure preuve que la grandeur et les avantages en compensent les servitudes et les inconvénients.

Rares d'ailleurs sont les magistrats coloniaux sincèrement mécontents du choix de leur carrière. Ils ont, aujourd'hui, la satisfaction de ne plus être

traités en parents pauvres de leurs collègues de France ; ils ont une charte, le décret du 22 août 1928, qui n'est pas parfaite à tous les points de vue, mais qui a amélioré sensiblement leur sort. Ils peuvent avoir confiance dans l'avenir.

*

Entre l'immensité de nos possessions coloniales, le nombre de leurs habitants, qui dépasse 60 millions, et celui des magistrats coloniaux, qui n'excède pas cinq cents, existe une disproportion qui provoque l'étonnement. Comment si peu de magistrats peuvent-ils dispenser une exacte justice à tant de gens si divers de coutumes, de langues, de religions, dispersés à la surface du globe ? La réalité répond à la question : si peu nombreux qu'ils soient, les magistrats servent dans toutes nos colonies et il n'est pas de centre important où l'on n'en trouve au moins un. Quand ils ne rendent pas directement la Justice, ils la contrôlent, mais un fait est certain ; ils sont partout et leur œuvre couvre l'étendue entière de notre Empire colonial.

Répartis en deux cadres, l'un spécial à l'Indochine, l'autre qui siège et requiert dans toutes nos autres colonies, à chacun des quatorze degrés de la hiérarchie de leur corps, ils accomplissent sans bruit une œuvre gigantesque et le plus souvent anonyme.

Certains acquièrent la notoriété. Ils la doivent à leur réputation d'intégrité ou à de savants ouvrages. Mais cette renommée ne dépasse que rarement les limites de la colonie. Ces ouvrages, en général consacrés aux institutions particulières du pays où le magistrat exerce ses fonctions, restent inconnus dans les autres colonies trop éloignées et, surtout, soumises à des usages complètement différents. Le magistrat colonial n'attend pas que sa réputation franchisse les mers. Nombreux déjà sont les ouvrages d'érudition qui enrichissent les bibliothèques de nos tribunaux coloniaux, surtout dans nos anciennes colonies, où, à chaque génération, des magistrats se sont penchés sur les institutions locales et ont consacré une partie de leur activité à les étudier. Beaucoup d'entre eux font autorité et sont cités dans les jugements et arrêts des juridictions coloniales, à l'instar des grands ouvrages doctrinaux de la Métropole ; à Pondichéry, par exemple, on dit « le Falgayrac » comme on dit « le Dalloz ».

Ces travaux personnels qui honorent ceux qui les ont entrepris ne sont pas inspirés par l'idée d'en retirer des avantages pécuniaires. Mieux vaudrait écrire des romans qui se vendent tout de même mieux que d'austères études juridiques. L'amour du métier, le culte des textes, surtout s'ils joignent à leur ancienneté l'attrait de l'exotisme, concourent avec l'influence d'une longue tradition à inciter les magistrats coloniaux à transmettre le résultat de leurs recherches et le fruit de leur expérience. Le sentiment de l'utilité de leur entreprise, le désir d'éviter à ceux qui jugeront après eux les tâtonnements et les incertitudes dont ils ont souffert les encouragent. C'est une des formes les plus nobles de la conscience professionnelle. Ils savent qu'à part leurs collègues, les

avoués et les avocats, personne ne lira ce qu'ils ont écrit, que les volumes qu'ils ont si scrupuleusement composés vieilliront dans les rayons de poussiéreuses bibliothèques. Qu'importe, ils ont apporté leur pierre à l'édifice grandiose qui depuis des siècles s'élève à la gloire du Droit.

Partout la grande œuvre de la Magistrature reste la Jurisprudence. Elle est anonyme. Quelle que soit son origine, qu'il soit entré dans la carrière par la voie du concours professionnel d'admission ou qu'il sorte de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, qu'il soit ancien fonctionnaire ou ait autrefois plaidé ou conclu comme avocat ou avoué, le magistrat apporte tous ses soins à alimenter les recueils de jurisprudence coloniale. C'est une satisfaction pour lui de voir insérées les décisions qu'il a rendues, une plus grande de lire les doctes commentaires qu'elles ont pu provoquer. Il a ainsi le sentiment, non seulement d'avoir bien rendu la Justice, mais collaboré à une grande œuvre commune.

Il existe une jurisprudence coloniale. Elle a ses recueils dont le plus connu est le « Penant ». Ils sont nourris de jugements et arrêtés qui viennent de tous les bouts du monde, qui statuent sur les sujets les plus variés, appliquent les législations les plus diverses. Leur lecture révèle le souci des magistrats coloniaux de respecter le droit propre des colonisés mais aussi de le rapprocher sans violence du droit français, « véritable raison écrite ».

La conception d'un droit colonial unique est une utopie. Les sujets de l'Empire français sont trop différents de civilisation et de mœurs pour être jugés suivant les mêmes principes, pour adopter dans leurs relations les mêmes règles juridiques. Il est certain qu'un musulman n'acceptera jamais de voir sa dévolution successorale régie autrement que par le droit coranique, que, pour leurs usages matrimoniaux, les Hindous respecteront toujours les lois de Manou.

Aussi l'évolution du droit colonial ne tend-elle qu'à une fin plus raisonnable qui est l'adoption de certains principes généraux, vrais partout et pour tous.

Les législations de nos protégés sont respectables, leurs coutumes souvent très sages correspondent à des besoins qu'elles satisfont depuis des siècles. Ce qu'elles pouvaient avoir d'incompatible avec les exigences de la civilisation telle que nous la concevons a déjà presque complètement disparu. Les vieilles législations autochtones se modernisent sous l'influence de la pénétration des idées de la nation colonisatrice. Nous avons créé des situations de fait nouvelles qui ont nécessairement entraîné une perturbation dans les mœurs indigènes, qui posent à leurs coutumes des questions qu'elles avaient jusque là ignorées. Il a fallu accommoder le droit des colonies à ces situations. Pour régler ces questions, la jurisprudence a produit des solutions dont toutes, au début, n'étaient pas également heureuses. Il y a eu, nécessairement, des divergences, des incertitudes. Mais les solutions primitives ont été étudiées, discutées et de ce travail d'exégèse sont sorties les décisions mieux conçues qui ont servi de modèle au législateur colonial.

Signaler les imperfections des législations indigènes, les corriger sans

froisser de respectables traditions, veiller à ce qu'elles évoluent dans un sens conforme à l'esprit de notre civilisation : voilà l'œuvre de la magistrature coloniale telle qu'elle apparaît à la lecture de la Jurisprudence qu'elle a élaborée. Cette œuvre était délicate, elle dure depuis longtemps, elle n'est pas terminée.

Le magistrat colonial est aussi le conseiller le plus précieux du législateur qui veut entreprendre l'organisation complète de nos possessions. Les décisions concrètes qu'il rend éclairent et inspirent le rédacteur des multiples textes qui paraissent au Journal Officiel de nos colonies. Souvent il collabore à leur rédaction, quelquefois il en est le principal auteur, toujours il corrige leurs défauts quand le besoin s'en fait sentir. Ce n'est, en effet, qu'au moment de son application que se révèlent les imperfections d'une loi, aux Colonies comme dans la Métropole.

*

Une conclusion s'impose.

Lorsqu'on examine sans préjugé le rôle et l'œuvre du magistrat colonial, on doit reconnaître impartialement qu'ils répondent à l'accomplissement d'une grande et noble tâche.

Notre civilisation, malgré ses lacunes, a atteint une certaine perfection dans le domaine du droit comme dans les autres. Nous avons quelques motifs d'en être fiers et des raisons de penser que son extension aux peuples que nous avons colonisés serait un bienfait.

Notre peuple, cartésien par tournure d'esprit, a le goût du Droit. Il l'a toujours eu. C'est pourquoi ceux qui sont chargés de le dire ou de l'enseigner jouissent d'une considération marquée. Le magistrat colonial a droit à une part de cette considération, il la mérite. C'est lui qui va porter à nos protégés lointains les principes juridiques sous lesquels nous vivons, qui les leur applique, dans la mesure où ils peuvent les comprendre et les adopter, qui veille à ce que leurs institutions soient respectées quand elles sont dignes de l'être, qui apporte dans leurs relations l'harmonie et la tranquillité.

Partout où elle a étendu sa puissance, la France a introduit le respect du Droit. Ses magistrats ont rapidement suivi ses explorateurs, ses soldats, ses administrateurs. Leur présence témoigne aux peuples colonisés de ce que, sans égoïsme, la France veut, pour ceux qu'elle a conquis ou qu'elle protège, le même idéal de vie que pour ses propres enfants.

J. AUPIAIS.

F.-H. LEM.

LE MILIEU ENFANT

Les psychologues qui se sont penchés sur les tout jeunes enfants signalent chez eux l'apparition d'un phénomène curieux : l'instinct de bande. Mais rarement ils en poussent l'étude, et à peine s'en est-il rencontré pour définir les attitudes éducatives qui se dégagent des constatations. Les pages suivantes s'inspirent de l'expérience que nous a donnée sur ce point un contact déjà long avec des bambins de chez nous ; elles ne prétendent à rien de définitif, elles voudraient seulement apporter un témoignage et poser le problème (1).

Aux éducateurs non avertis et que dominent les façons de penser courantes, toute la vie sociale de l'enfant semble se dérouler entre ces deux pôles : la famille, l'école.

Le règne de la famille.

Et les parents n'ont pas tort de souligner l'importance du « milieu famille » : son rôle *initial* n'est-il pas exclusif dans la plupart des cas ? Pendant plusieurs années, les limites du monde ont été pour l'enfant les visages penchés sur lui et les murs de la maison. Infiniment docile et souple, à l'ordinaire, il est devenu petit à petit ce qu'on l'a fait, il a appris à penser comme pensaient ses parents, ses frères et ses sœurs, il a répété les mots qu'il leur a entendu dire, il a vécu dans l'ambiance familiale, suivant l'expression de Saint Thomas, « comme en un sein spirituel » (2). Car c'est bien d'une ambiance qu'il s'agit, d'un climat caractéristique de chaque famille, de cette atmosphère de « clan » que Georges Duhamel a si exactement observée (3). Plus que ses aînés, le tout-petit fait paraître les traits de famille jusque dans sa manière spontanée, inconsciente, de penser et d'agir. Nous n'y insisterons pas. Relevons simplement la forte diversité dont se teinte l'influence des parents, selon la conception qu'ils se font de leur rôle à l'égard de l'enfant : considéré comme une idole ou comme un gêneur, comme une personne — qu'il est — ou comme un être inférieur, presque un animal, on lui reconnaît rarement ses droits exacts, des droits qui ne soient ni abusifs ni insuffisants. Adulé ici et brimé là, heurté, apeuré ou épanoui, enfant unique ou dernier-né de famille nombreuse, dans la misère ou dans l'opulence, il est toujours initié à une morale précise, mais que les comportements de ses parents et de ses frères et sœurs confirment moins que ne le souhaiterait sa petite logique naissante.

---

(1) Dans cet article, nous aurons en vue plus les garçons que les filles; et spécialement les milieux populaires de ville.

(2) Somme th., II a, II ae, qu. X, art. 12.

(3) Dans « Le notaire du Havre », notamment.

L'épreuve de l'école enfantine.

Quelle que soit l'influence du milieu familial, elle va peu à peu décroître. Dès l'entrée du bambin à l'école enfantine, elle sera partagée. Il se passe alors, quelquefois, des scènes de peur et de larmes, qui pour l'enfant représentent des épisodes tragiques. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir la question. Une littérature d'auteurs sensibles s'y est suffisamment étendue. Retenons un détail utile au sujet qui nous occupe : il est instructif de regarder la petite mine effrayée du nouvel écolier quand, serrant la main de sa maman, il contemple pour la première fois la cour où s'ébattent ses futurs condisciples. Ceux qui tiendront une place majeure dans sa vie, une place aimée bien souvent, il aura commencé par redouter leur compagnie ! On dirait les soubresauts de jalousie de l'instinct familial près de son déclin, à l'approche devinée du triomphal instinct de bande. Car ce sont les petits gars turbulents qui inquiètent le nouvel arrivant, infiniment plus que la maîtresse, pleine de sourires ; aux premières récréations, il restera accroché à ses jupes, et cela non par simple dépaysement, mais à cause de ce besoin d'attachement aux grandes personnes, si caractéristique des enfants de trois à six ans.

Bientôt, il se fait une modification des sentiments et les petits camarades sont acceptés comme un nouveau décor dans lequel il va falloir désormais évoluer. Le vrai drame de l'entrée à l'école pour le bambin, c'est l'arrachement à sa mère et la nécessité de la remplacer à heures fixes par une inconnue. Plusieurs fois déjà, avant d'aller en classe, il avait dû se séparer d'elle et demeurer de longues heures avec des étrangers ; mais, dans le cas de l'école, la répétition, qui s'annonce indéfinie, de l'épreuve inévitable, et son caractère d'absolue nouveauté constituent un événement sans précédent. L'enfant peu à peu prend son parti de cette situation ; il s'attache même beaucoup à sa maîtresse, guère encore à ses petits camarades. Les manifestations de cet attachement sont multiples, touchantes : il voudra lui offrir des friandises de son goûter ; il lui apportera des fleurs ; il sera sage « pour lui faire plaisir ».

Au contraire, il n'éprouve aucune tendance instinctive à témoigner de la gentillesse à ses camarades ; l'idée de partager son goûter avec eux ne lui effleure pas l'esprit ; ses réflexes à leur égard restent plutôt d'ordre défensif. Il met des semaines, des mois à s'intégrer dans la communauté que forme la classe ; il ne voit pas pourquoi il doit tourner la tête d'un côté plutôt que de l'autre et se taire au lieu de chanter, ni pourquoi on impose de crier : « deux et deux font quatre » tous ensemble. Il lui faudra bien plus longtemps pour en arriver à concerter avec d'autres des activités spontanées, pour entreprendre d'aménager, par exemple, avec l'aide d'un compère, un tunnel dans le tas de sable mis à sa disposition dans un coin de la cour. En tout cas, ils ne seront pas plus de deux ou trois à coordonner leurs efforts, et cette collaboration de courte durée — quelques minutes parfois — ne se répètera probablement pas dans des conditions entièrement identiques.

6-7 ans — Premiers bouleversements.

Les mois passent, l'enfant grandit. Il a six, sept ans. Sa confiance envers ses premiers maîtres a été grande : il a en somme partagé à leur profit la confiance qu'il avait pour ses parents. Voici que cette confiance s'accroît, à mesure surtout qu'on lui découvre de nouveaux horizons de connaissances ; dans sa petite tête, des comparaisons s'ébauchent entre ses parents et son professeur. En même temps, le genre de vie de l'école se réglemente de plus en plus ; la demi-liberté des premiers temps — les temps heureux de la classe enfantine — n'est plus tolérée. Le maître est moins accessible. L'enfant, désormais, ne regarde plus autant vers lui ; il se tourne résolument vers son camarade, son égal, attitude qu'il n'aurait pas prise auparavant. Jusqu'ici, on ne lui avait adressé que des observations enveloppées de bénignité, et voilà qu'on lui inflige un coup très rude à sa sensibilité : il est puni ! « *ils* » sont punis. Et cette communauté dans le malheur lui donne le premier sentiment de la solidarité. Il a maintenant une place fixe, un rang ; il est avant un tel et après un tel ; des concours ont lieu qui le mettent aux prises avec les autres, éveillent en lui des sentiments inconnus.

Chose étrange, l'atmosphère familiale se transforme aussi. Depuis plusieurs mois, depuis qu'il est entré dans telle classe, on exige de lui beaucoup plus qu'auparavant : n'a-t-il pas tel âge ? Il est temps qu'il devienne raisonnable ! On lui demande des services, qu'il doit rendre sous peine de sanctions. Et les punitions prennent un caractère social : s'il reçoit moins de taloches, il inaugure les privations de dessert, de sortie, ou de spectacle, ou bien on lui impose un travail supplémentaire pour compenser une paresse. L'ère de la flânerie et du temps libre est terminée. Il le sent d'autant mieux que des contraintes sociales croissantes le saisissent, limitant la liberté de ses mouvements : le petit bourgeois n'a plus le droit de s'ébattre sur le tapis du salon, ni de rester muet, le doigt dans la bouche, devant les dames en visite ; le fils de l'ouvrier est envoyé d'urgence « aux commissions», et le jeune paysan reçoit les vaches à garder, sitôt la classe finie. Il faut voir le regard à la fois mouillé et profond de l'aîné qui, venant d'être puni, dit en regardant son cadet :« Il a de la chance, il est petit... »

8-9 ans — L'entrée dans l'enfance adulte. Les enfants contre les grandes personnes.

Il se passe dès lors un ensemble de choses bien complexe. L'enfant a huit ou neuf ans : il arrive déjà au terme de la première phase de sa croissance. Le voilà riche d'une personnalité déjà définie ; il entre dans la seconde enfance, longue période qui présente pendant des années un tel caractère de stabilité qu'on a pu la désigner par le terme d'enfance adulte (1). Jusqu'ici occupé surtout de

(1) Sur l'enfance adulte, voir l'article si clair et si remarquable du R. P. Rimaud, dans Construire, VIIe série.

lui-même, appliqué à construire patiemment son « moi » intérieur, on l'a regardé, à juste titre, comme un être « essentiellement égocentrique » (1). Désormais, il va progressivement sortir de lui-même et attribuer une valeur propre aux êtres qui l'entourent. Son intelligence, jusqu'alors entièrement subjective, commence à envisager le point de vue objectif des êtres et des choses, à saisir des ensembles, à échafauder des combinaisons, à organiser des jeux complexes. Accessible maintenant non seulement aux motifs d'ordre sensible ou sentimental, mais aux considérations intellectuelles, il devient raisonnable et raisonneur.

En même temps, son corps qui vient de trouver un équilibre relativement stable éprouve l'aisance et la vitalité de l'organisme parvenu à son achèvement : il est travaillé du besoin de courir et de crier, de se battre, de folâtrer, de déployer sa force et d'exercer son adresse. Il expérimente avec joie qu'il se dégage, à l'égard des grandes personnes, de la dépendance où le tenait sa faiblesse : à tout recevoir d'elles, il se sentait humilié. A quand le plaisir de donner à son tour ? Et c'est vers ses pareils, de plus en plus, que l'oriente ce désir : avec eux, des échanges s'établissent, plus nombreux, où son amour-propre ne souffre d'aucune infériorité. Et puis, nouvel aspect de l'instinct, accusé déjà, qui rapproche les gamins de cet âge, on les voit chercher comme une revanche des sujétions — pleines d'amour, mais humiliantes — subies dans le passé et des dominations autoritaires qui pèsent aujourd'hui.

Il semble que la première manifestation de l'instinct de bande consiste dans une attitude collective d'opposition à l'autorité. Celle-ci a pris un champ trop vaste ! L'attitude « maître » s'étend au patronage, où il « convient » de faire ceci et pas cela, au catéchisme, où il faut savoir la leçon — comme en classe — , à l'église même, où l'on risque la honte d'être mis à genoux en pleine allée centrale ! elle envahit jusqu'à la maison.

Et l'autorité affecte — ignorance ou tactique ? — de considérer l'enfant indépendamment de son groupe. Dans les cas de réprimandes, s'il se retranche derrière un « M'sieur, c'est à cause des autres », on a tôt fait de lui montrer que l'excuse n'est pas valable. Isolé, on le sait faible, il se sent faible. « Quand il est seul avec vous, disent les parents, ça va très bien. Mais dès qu'il se retrouve avec les autres... » Justement, le fait d'être avec les autres, d'être en groupe, permet de réagir. Le groupe n'est pas atteint par le sentiment d'infériorité qui handicape souvent l'enfant pris tout seul à partie par une « grande personne ». L'impression de sécurité, de puissance, que donne le groupe libère de ce sentiment et suscite même le sentiment contraire.

Dans le milieu enfant, l'une des premières manières de manifester la force est souvent le chahut collectif. Si le monde des enfants se dresse contre celui des grandes personnes, c'est parce qu'il les redoute. Trop faible d'ordinaire pour les affronter carrément, il essaie plus souvent de leur échapper par adresse. C'est à l'école que s'organise cette entreprise générale de ruses défensives.

---

(1) Piaget.

Chaque année, dès la rentrée, se fait l'initiation des plus jeunes par les aînés : que ce soient les rares enfants qui arrivent déjà grands à l'école, comme nouveaux, parce qu'ils ont changé de quartier, ou les élèves qui passent normalement dans la classe supérieure, tous sont dûment instruits des usages, mis au courant des manies du « prof » ou du « pion », des commodités des locaux et des meilleures places quand on veut copier ou rire sans être vu. Ceux de la première division accueillent ceux de la deuxième et, forts des expériences de « l'an passé », annoncent à brève échéance des démonstrations de chahut « maison ».

Le « milieu scolaire ».

Tout cela est bien connu. Le milieu scolaire se forme avec des tendances et des traditions identiques, à tous les niveaux de l'enseignement. L'entrée, l'admission dans le « milieu » des « anciens » revêt même, dans les Grandes Ecoles, la forme d'une initiation précise, aux rites parfois cruels, souvent solennels. A chaque âge correspond *un milieu scolaire.* L'âge de la seconde enfance, qui nous occupe ici, a le sien. Mais le milieu enfant, avec lequel il se confond à certains moments, déborde infiniment le cadre scolaire et s'exprime par des phénomènes particuliers, fort curieux.

Comme tout groupe né d'une prise de conscience de la solidarité, un groupe d'enfants est égalitaire d'instinct. Le premier en calcul ou le fort en orthographe peut bien être admiré en secret, on affecte à son égard certains mépris compensateurs, et en présence du fort en muscles, fût-il dernier de classe, on donne à sentir à l'autre qu'il ne doit pas s'aviser de « faire le malin ». Au reste, toute singularité, même la plus involontaire, est l'objet de méfiances. On regarde avec suspicion le garçon qui arbore un cartable neuf ; au premier signe qu'il donne de son importance, il est rappelé à la condition commune : « C'est pas parce que tu as un cartable neuf... » L'imprudent qui essaie de capter les bonnes grâces du maître est aussitôt repéré : c'est le « chouchou » ou le « fifi », et il est copieusement moqué. Moqué aussi le petit sensible qui pleure les affections absentes. Ainsi arrive-t-il que le contact avec les autres durcit l'enfant.

Au moment de l'option qui s'impose, il pressent toute la perte qu'il va faire en abandonnant sa propension native à la tendresse, mais les avantages qu'il aura à être dur, lui aussi, lui apparaissent avec trop d'évidence. Surtout il y a, qui monte au fond de son cœur, l'ambition d'être un homme. Plus jeune, une banale écorchure au genou mettait en mouvement ses larmes et ses cris, d'autant mieux qu'il trouvait une « galerie » pour le plaindre ; il mourrait de honte, aujourd'hui, à larmoyer pour si peu, et, dans les cas de grande douleur, il va pleurer à l'écart, sans bruit ; si ses lèvres articulent quelque chose, ce sont des exclamations de vengeance, d'orgueil : « Oh ! la vache ! etc. » Mais il n'admettra pas vos apitoiements d'adultes.

S'il réussit à devenir homme plus que les autres et à imposer une personnalité qui justifie, qui fait accepter une supériorité reconnue, le garçon joue un rôle de chef. Car la bande a ses chefs : elle met à les choisir un sûr instinct de discernement, et fait paraître, à limiter la portée ou la durée de leur puissance, son absolu besoin d'égalité. Le prestige de l'un ne s'exerce pas généralement en même temps que celui d'un autre, et les chefs se succèdent, mais les mêmes reprennent rapidement le pouvoir. La république des enfants, comme la république des grandes personnes, a un nombre limité de ministres possibles, qui se remplacent après s'être chassés.

Sans parvenir au premier rang, d'autres ont un trait saillant de personnalité, une qualité spéciale, une compétence notoire, qui leur vaut d'appréciables succès. On y fait appel, au besoin. Le chef — qui peut n'avoir pour lui que de l'imagination ou un talent d'organisation et peu de qualités physiques — exige d'eux un service délicat au moment critique. Tel est réputé pour sa dextérité au lancer : on l'utilisera pour casser des carreaux difficiles à atteindre et on le réclamera dans le camp des « chasseurs » (les chasseurs accorderont même deux joueurs à l'autre camp, pour équilibrer un équipier si habile) ; tel autre est populaire parce qu'il a bon cœur et qu'il partage son goûter avec ses voisins d'étude : volontiers, bouchée par bouchée, il passe religieusement pain et chocolat, en soulevant son pupitre pour assurer ses libéralités contre les indiscrétions du surveillant.

Quelques-uns jouissent d'une autorité de mauvais aloi ; ils dominent par la crainte. Plus que les méchants bien musclés, ce sont surtout ceux qui n'hésitent pas à utiliser le chantage pour arriver à leurs fins : « Si tu ne me souffles pas, pendant la compote (composition), je dis que je t'ai vu hier... » Il y a aussi ceux qui rapportent, qui « cafardent ». Réflexe instinctif, tenace, que les haines dont on le punit mettent bien du temps à neutraliser. Souvent le cafardage est affaire de vengeance. Car dans le milieu enfant, comme dans beaucoup d'autres, on se fait vengeance soi-même et la loi du talion règne d'une façon absolue, même dans les écoles catholiques ; elle s'exerce jusqu'à la sortie de l'église, après un catéchisme sur la charité.

Unité et diversité des bandes.

Nous nous sommes attardés à la cour de l'école. Endroit privilégié où s'élabore la fusion des petits, où apparaît le plus leur unité. C'est là que les enfants d'un quartier se retrouvent, livrés à eux-mêmes ou presque. Le contrôle, forcément limité dans les meilleurs cas, comporte parfois des lacunes très sérieuses. A ne prendre qu'un exemple, comme il est facile à un gamin de rosser tout à son aise un camarade derrière le gros pilier du préau, pendant qu'un autre fait le guet du côté où les professeurs promènent de long en large leurs pacifiques propos ! Les jeux manifestent et cimentent l'unité de l'ensemble ou des groupes : pendant des semaines et des semaines parfois, automatiquement

tel coin de cour voit se former le « camp » de telle catégorie de joueurs, et le même jeu général reprend à chaque récréation. A d'autres jours, au contraire, des groupes indépendants entrecroisent leurs mouvements sans trop se gêner. Il y a aussi les heures de flottement, où quelques camarades se prennent par le cou et tournent dans la cour, scandant avec ensemble une invitation alléchante : « Qui est-ce qui veut jouer aux gendarmes et aux voleurs ? » Et les amateurs s'accrochent à la chaîne. Ce n'est pas le moment le moins plaisant du jeu.

L'unité, même durable, qui rapproche des enfants, n'est aucunement rigide : il règne une très grande souplesse dans leurs relations. Un enfant fera partie d'une bande assez déterminée avec laquelle il jouera pendant les récréations ; pour venir à l'école et retourner chez lui, il aura un groupe tout différent, ce dernier évidemment composé d'enfants qui habitent le même quartier, le même hameau (1). Chaque jour, deux et quatre fois, ils feront naturellement route ensemble, la nécessité créant la sympathie ; ils s'appelleront au départ, ils s'attendront volontiers. Le chemin, qui est interminable, souvent, surtout à la campagne, serait pénible, tout seul, sans bavarder. Et ce voyage, tous les jours repris, permet de dire bien des choses, et d'en faire !

On peut aller tout en jouant (en ville, les accidents dus à des jeux intempestifs sont fréquents) ; on peut aller aussi en conversant : c'est l'âge auquel on se fait à peu près toutes les confidences, qui consistent principalement à raconter les mille petits incidents monotones survenus à la maison, car, d'événements personnels saillants, il n'en est guère, et l'histoire de l'un est pareille à l'histoire de l'autre ; puis, l'on fait des projets, qui sont la plupart du temps des rêves lointains ; on reparle avec de nouveaux détails des vacances passées et l'on songe aux vacances futures ; ou bien on vit en paroles de communes et invraisemblables aventures. Quelle puissance d'affabulation que celle de l'enfant ! Il arrive aussi qu'on discute de problèmes plus sérieux, que nous verrons plus loin.

On ne se sépare à la maison que pour se réunir un moment après ; dans le milieu ouvrier, on se retrouve dans la rue ou, s'il pleut, dans une « allée », — voire même dans une cave abandonnée — ; les petits paysans se reforment

---

(1) A la campagne, la cellule formée par les enfants d'un même hameau a quelque chose de plus primitif que la cellule de quartier, en ville : et les petits paysans qui se connaissent depuis toujours (ils ont eu d'autres raisons de se voir et de se connaître) ont peut-être moins tendance à se séparer à l'intérieur de l'école pour former des groupes différents. A la ville c'est plus net : le quartier ou le voisinage ne crée pas des liens aussi marqués, aussi définitifs que ceux qui existent entre les habitants d'un hameau écarté ; et les petits citadins cèdent plus facilement à l'attrait d'autres camarades, surtout de camarades qui ont le même âge. La bande de quartier est en effet par nature composée de garçons ou de filles d'âges mêlés, mais ils sont tous écoliers et les rapports s'établissent toujours facilement entre écoliers, si différentes que soient leurs classes. On s'amuse mieux certes, quand on est tous contemporains, mais il est des jeux qu'il est impossible de mettre en train dans le quartier, dans « la » cour, si l'on n'est pas un certain nombre. Ajoutez-y le mélange d'enfants qui fréquentent d'autres écoles.

en groupe dans un chemin, dans une grange ou dans les champs ; les petits bourgeois ont rendez-vous les uns chez les autres, dans la chambre à jeux. « Robert reçoit ses petits camarades », explique la maman à la douairière en visite qui s'inquiète du tapage. En fait, les voisins de quartier, qui se connaissent peut-être à peine à l'école, ne se quittent plus, une fois sur leur terrain. La bande est livrée à elle-même ; elle fait ce qu'elle veut. Les mamans se font beaucoup d'illusions à ce propos-là. On leur dit que l'on était « devant un tel » (comprenez : devant le domicile d'un tel), qui habite à cinquante mètres, et l'on est allé en expédition à deux kilomètres de là. « Alors pourquoi n'es-tu pas venu, quand je t'ai appelé ? » L'excuse est vite trouvée : « On jouait à cache-cache ; j'étais caché à l'autre bout de la place, je ne pouvais pas quitter ! » L'excuse est peut-être vraie ; elle est peut-être fausse. L'imagination se mettant de la partie, et l'intérêt, et l'entrainement, le mensonge devient presque naturel, inconscient. Il passe pour une simple convention sociale. Au reste, la plupart des mamans ne s'inquiètent guère des absences de l'enfant. « Pourvu qu'il ne se fasse pas écraser » est souvent leur seul souci.

Les expéditions ont quelquefois des buts peu avouables ; il peut être question d'aller dans la banlieue dévaliser un arbre fruitier, à moins qu'il ne s'agisse de l'étalage d'un épicier. Il y a toute une gamme de nuances entre le vol d'un kilo d'oranges et le « resquillage » adroit d'une orange en passant. S'ils viennent à être informés, la plupart des parents s'indigneront du vol, mais un trop grand nombre s'amuseront du « resquillage », surtout si on leur explique que l'orange « était tombée ».

Le milieu enfant reflète assez exactement le milieu familial et social. Ce milieu, l'enfant en prend petit à petit conscience et, chose curieuse, sans se formaliser de rien. Ce n'est que des années plus tard, vers 13 ou 14 ans, qu'il portera un jugement de valeur sur mille détails qu'il enregistre maintenant sans broncher. Au cours de ses innombrables visites chez ses camarades, il se rend compte de l'aspect extérieur des choses, surtout des détails d'ameublement ou de propreté, mais il appartiendra à demain d'interpréter tout cela. Nous visons particulièrement les nuances de niveau social qui diversifient plus qu'on ne pense chacun des milieux.

Ainsi « milieu ouvrier » est un terme beaucoup plus générique et plus abstrait qu'on ne veut ordinairement le croire. Même à l'intérieur des alvéoles tous semblables (hélas !) des « cités » ouvrières habitées par des hommes de la même usine, on peut déceler des différences notables de niveau de culture et de mode de vie. A plus forte raison entre le manœuvre, l'usinier, l'ouvrier qui travaille à domicile, l'artisan, l'employé, le contremaître, etc...

Quant aux grandes différences qui séparent les classes sociales, l'enfant les remarque évidemment assez vite et avec netteté, mais, un léger étonnement passé, il n'en fera plus cas. Du reste le mélange d'enfants de plusieurs milieux sociaux est rare, encore que l'enseignement secondaire y ait donné lieu ces dernières années. Quand il se produit, cette facilité du pauvre comme du riche

à négliger les différences sociales constitue à première vue une exception curieuse à l'instinct égalitaire des enfants. Mais, à y réfléchir, — et par intuition les moutards font cette observation — celui qui est mieux vêtu « tout le temps » n'y fait pas attention lui-même, sauf exception ; ce n'est pas « exprès » qu'il est ainsi ; il ne cherche pas à se singulariser ; ce n'est pas de sa faute s'il a un pantalon golf et un pardessus flambant neuf, et il est le premier à ignorer que de pareils atours s'accommodent mal des flaques d'eau et des pugilats ; on l'accepte, tout comme on accepte, très rapidement, un petit infirme après un premier mouvement de stupeur et peut-être quelques brimades : et l'acceptation, dans un cas comme dans l'autre, ne va pas sans un léger sentiment de protection. Quant aux petits bourgeois, ils admettent assez facilement dans leur groupe la présence d'éléments hétérogènes. Certes, il leur échappera probablement une ou deux réflexions un peu dures sur le vêtement ou les manières du « fils de pauvre » ou du « gosse d'ouvrier », comme nous avons entendu nommer dans une cour de collège des enfants peu fortunés par des petits bourgeois du même âge ; mais il faut voir là l'écho maladroit, sans malice, d'expressions entendues à la maison ; il y a rarement répugnance naturelle profonde (1). Bientôt le jeu rapprochera les enfants des divers milieux et, le jeu fini, le rapprochement subsistera, du moins tant que subsistera le milieu enfant.

La cohésion d'une bande de quartier n'en exclut pas les fragmentations et l'on arrive à de menus groupes, des « cellules » de voisins qui vivent dans la plus grande intimité. Sans doute, il est naturel à des petits voisins de se connaître. Mais peut-être pas d'être toujours les uns avec les autres. Il y a des enfants de la maison d'à côté, dont telle maman interdirait à son fils la fréquentation sans la nécessité de les rencontrer à l'école en s'y rendant. La camaraderie est entre eux presque fatale. Du reste, elle a un caractère plus calme, elle tend à passer inaperçue. Ces gamins tapageurs trouvent une détente paisible à faire ensemble des collections de timbres, de cartes postales ou de noyaux d'abricots ; ils mettent un moment leurs billes en commun. Ils méditent de lancer tel ou tel jeu dans le quartier d'abord, puis à l'école ; les jeux ont leurs saisons, qui ne durent guère et reviennent souvent. Pressés, épaule contre épaule, ils lisent les derniers illustrés achetés au bureau de tabac et, quand c'est fini, relisent les vieux numéros, se racontent les histoires qui y paraissaient « l'année dernière ». Après quoi, ils jouent à l'une des histoires en question. On ne laisse pas moisir non plus les illustrés des parents et l'on se jette sur toute publication qui a des images.

Dès que l'un de ces inséparables a sa petite sœur à garder ou une course à faire — la moindre course —, il appelle à l'aide. En somme, à cet âge et

---

(1) Nous avons pu considérer le cas-limite d'un enfant de milieu populaire élevé dans un collège, externat de petits bourgeois, et apprécier jour après jour l'influence sur lui d'un nouveau milieu social par l'intermédiaire du milieu enfant. Il y aurait du reste toute une étude à faire sur ce sujet.

dans cette psychologie d'amitié, on vit à la maison, en milieu familial, en ce sens qu'on y mange, qu'on y dort et qu'on se promène le dimanche avec ses parents ; on va en classe, comme on va au travail ; on s'y intéresse quelquefois et l'on s'y ennuie souvent. Mais le centre des préoccupations n'est pas là, il est dans les heures de liberté, les jeudis, les périodes de vacances. Ce serait se méprendre du tout au tout sur les perspectives du milieu enfant que de croire qu'il puisse mettre ailleurs le sérieux de l'existence.

Garçons et filles.

Le petit nombre et les différences d'âge (un an ou deux) et de sexe des enfants qui composent ces groupes réduits provoquent certaines réactions très particulières. Pour les garçons se pose l'imposante question des filles et la réciproque n'est pas moins à considérer. Garçons et filles ont joué ensemble durant leurs longues années de première enfance ; les lois du voisinage le plus immédiat ainsi que les relations des parents intervenaient alors à peu près seules. Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans (1), cet état de choses avait continué, sans heurts entre les sexes. Et voici qu'au tournant de la huitième année, le garçon commence à se retirer de la compagnie des filles. Le milieu des petits hommes a une doctrine là-dessus : on y juge infamant de jouer avec les filles. Personnellement, le bambin se risque encore à manquer à la loi sévère en l'absence de ses camarades ; mais s'il lui arrive d'être surpris en flagrant délit, non seulement il plante là sa compagne interloquée, pour aller se joindre à ses pareils, mais encore il éprouve le besoin de se justifier, de donner une excuse, que les autres sollicitent ironiquement. Il en est quitte pour s'entendre traiter de « fille », ce qui est l'une des plus cuisantes injures, à cet âge, et le témoignage du pire des mépris. Le milieu garçon, convaincu de sa supériorité, laisse jouer « les filles » dans un coin à part. Il est assez rare qu'on aille collectivement jusqu'à leur « faire des misères », ou, si cela arrive, c'est sans méchanceté, à la manière d'un passe-temps, pour le plaisir d'exciter l'effroi si comique de la bande des filles.

Il faut sans doute chercher dans cet état de choses plutôt que dans l'hypothèse assez arbitraire d'un complexe antérieur de castration (2) les causes au moins partielles du sentiment d'infériorité qui se développe vers huit ou dix ans chez les petites filles. Armés des droits du plus fort, les garçons se moquent d'elles, de leurs poupées et de leurs jeux d'intérieur, de leurs rondes et de leurs papotages sans fin. Ils leur font quelquefois sentir d'assez près le mépris où ils les tiennent.

---

(1) Un peu avant cet âge-limite, garçons et filles ont pu se livrer, occasionnellement, à des touchers indiscrets, qui étaient plus d'ailleurs les manifestations de la curiosité que de la sexualité proprement dite. Cela se rencontre surtout chez des enfants seuls de leur sexe dans leur famille.

(2) Théorie freudienne. Cf. Allendy et Lobstein, *Le problème sexuel à l'école*, Aubier éd., ouvrage d'inspiration matérialiste, dont les conclusions sont très discutables.

9-10-11 ans — Les initiations délicates.

Un autre problème se pose, plus grave, celui de l'initiation au mystère de la vie. Les petits groupes de quartier jouent là généralement un rôle très important. Il faut noter que, jusqu'à l'âge de 12, 13 ans environ, l'instinct sexuel proprement dit ne se fait pas normalement sentir, et on doit se méfier des généralisations trop hâtives des freudiens, qui partent le plus souvent d'observations faites sur des sujets anormaux (1). En revanche, il y a lieu de considérer, à cet âge (9, 10, 11 ans), deux sortes de curiosités, liées, mais distinctes : le besoin d'apprendre comment les enfants viennent au monde et le désir de savoir quelle est l'explication et même la portée morale de certaines sensations. Il y a un problème d'ordre intellectuel et un problème d'ordre pratique. Celui-ci est d'ailleurs bien postérieur en général à celui-là. Nous disons : curiosité. Beaucoup d'adultes disent ou pensent : vaine curiosité, parce qu'ils la jugent prématurée, anormale, et source de questions indiscrètes. C'est oublier que l'enfant, dès neuf ou dix ans, a un appétit fort vif de connaissances rationnelles, et que cette curiosité va déjà au delà des choses de l'esprit, à celles de la vie Ce n'est pas parce qu'il a éprouvé certaines sensations que l'enfant cherche à savoir les origines de la vie : Il n'imagine même pas tout d'abord qu'il puisse y avoir un lien entre les deux choses.

Avide de lumière, l'enfant, d'instinct, s'adresse au milieu enfant pour résoudre le problème d'ordre rationnel. Pourquoi irait-il aux grandes personnes ? Elles se sont progressivement éloignées, désintéressées de lui. Et puis, quand il a essayé timidement de savoir quelque chose, il n'a obtenu que des réponses embarrassées ou peu satisfaisantes, dont il comprend maintenant qu'elles étaient faites pour éluder le problème. Un garçon raisonnable ne peut pardonner qu'on ait momentanément réussi à lui « faire avaler » des histoires de choux, de cigognes, d'anges ou de bazars spéciaux. Même si ses parents ne lui ont jamais fait, à lui, de pareilles réponses, il a toujours senti la gêne qu'ils avaient en parlant de certaines choses devant lui. Les grandes personnes ne comprennent rien aux jeux, a fortiori ne comprennent-elles rien aux choses sérieuses.

Hélas, la question ne sera pas résolue du jour au lendemain. Plus favorisé par sa famille, quelquefois, le petit bourgeois n'en cherchera pas moins dans la bibliothèque de ses parents un complément d'informations, il feuillettera les dictionnaires. Mais, ces investigations mêmes, d'autres que lui les mènent de leur côté, et on compare les résultats. Les enfants d'ouvriers confronteront leurs souvenirs (et ils ont pu voir et entendre bien des choses chez eux ou à côté de chez eux, au moment des naissances notamment), se rediront leurs expériences. A la campagne, les comportements des bêtes éclairent souvent le problème, mais d'une lumière si crue !

Il y a bien les plus grands, ils « savent », eux. S'ils voulaient parler ?

---

(1) Ceux-ci d'ailleurs ne sauraient manquer dans la frénésie sexuelle *généralisée* de notre époque.

Mais, à l'école, ils sont ensemble, et quand ils sont ensemble, si on les questionne, ils se mettent à rire et vous envoient promener. Sur le chemin du retour, ou dans le quartier, heureusement, le grand, pris à part, devient pitoyable. Il livre petit à petit tout ce qu'il sait. Tel gamin se rappellera toute sa vie qu'après la révélation terminée, devant telle maison, dans telle rue, le grand a ajouté avec un ton de respect grave : « Et la Sainte Vierge n'a pas eu besoin d'y faire. » Malgré tout, un grand n'est pas un homme et la confiance n'est pas entière. Le garçon cherchera encore et longtemps à vérifier, à compléter.

Ces préoccupations communes, ces déboires, ces confidences réservées contribuent à la cohésion du milieu enfant. Mais cela ne va pas sans dommage. Des tentatives homosexuelles entre enfants ne sont pas rares. En ville, les caves, les greniers, les cabanes de jardin ; à la campagne, les haies, les bois donnent les sécurités nécessaires. Ou plus simplement, à plusieurs, on joue « à se toucher », quelquefois même — d'une manière discrète — en classe. On se dit où il y a une affiche ou des photos de cinéma « sensationnelles ». Nous voudrions, mais ce serait malheureusement contraire à la vérité, rejeter dans le passé les visites d'enfants aux bouquinistes ambulants trop accueillants, ou aux vendeurs de kiosques qui livrent sans résistance les magazines ou les images pornographiques.

C'est à cet âge que, initiés ou stimulés par un camarade, les enfants — la majorité des garçons du moins — prennent de « mauvaises habitudes » personnelles. Nous disons « personnelles », parce que la question n'intéresse que momentanément les bandes en tant que telles, mis à part les cas des groupes systématiquement vicieux.

Déplorables surtout à raison de leur caractère tenace, souvent tyranniques, ces habitudes sont dans l'esprit des enfants beaucoup moins coupables qu'on ne serait porté à le croire : un bon nombre passent des années avant de savoir qu'il s'agit là de fautes morales graves ou même d'actions anormales.

Les enfants dont la conscience est rudimentaire, ou le milieu social fruste, peu ou pas chrétiens, ne soupçonnent guère le mal moral de ces actes ; les autres sentent confusément, au bout de quelque temps, qu'il y a là quelque chose d'insolite, de peu digne des regards de Dieu, et sur quoi il faudrait faire la lumière, pour libérer leur conscience troublée.

L'enseignement du catéchisme, malgré les explications du prêtre, si judicieuses qu'il les fournisse, n'est pas clair, pas explicite, et ne peut l'être, puisqu'il se donne collectivement. Et la plupart des enfants chercheront longtemps le sens des mots « luxure » « œuvre de chair », « impureté », etc... Du reste aucun étonnement chez eux, accoutumés qu'ils sont, trop souvent, à une terminologie religieuse abstruse et à des explications peu en rapport avec la vie. Et puis le prêtre, comme le maître, fait partie de la catégorie des grandes personnes, et de celles qui veulent imposer une discipline. Comme le maître, il a plus ou moins le milieu enfant contre lui.

Encore qu'ils nécessitent certaines interventions et initiations maternelles

(et encore on pourrait gloser très longuement là-dessus), les premiers troubles menstruels des petites filles n'en constituent pas moins des phénomènes qui ont des répercussions collectives et, par cette voie, individuelles.

Il est pénible de parler de toutes ces choses. C'est pourtant dans les conditions que nous avons très schématiquement indiquées que, par l'intermédiaire du milieu enfant, s'initient aux choses de la vie les quatre cinquièmes pour le moins des enfants de France.

*

12-13 ans — L'équipe. Les amitiés.

A partir de 12, 13 ans, tout change. Il est à peine besoin de rappeler l'évolution de l'enfant à cet âge, si évidente ! La transformation psychologique est concomitante de l'évolution physiologique, qui est très caractéristique. Tout le monde a observé l'allure embarrassée, dégingandée, du pré-adolescent qui ne sait que faire de ses membres devenus soudainement trop longs. La croissance plus rapide de ses membres inférieurs notamment a inspiré au Docteur Mouriquand de le classer, d'un mot qui fait image, dans ce qu'il appelle « le type échassier ». Le développement du corps ne se fait pas d'une manière harmonieuse. Torse nu, le pré-adolescent n'a aucune beauté : son thorax reste encore infantile ; ses viscères intra-thoraciques se développent et l'on constate une disproportion momentanée entre le contenant et le contenu ; il a un cœur trop gros dans une boîte trop petite. Simple trait extérieur, image de ce qui est le caractère dominant de la psychologie du prépubère : l'instabilité.

Pourtant, ce n'est pas l'instabilité qui va dominer et régir entièrement la psychologie collective des garçons de cet âge. Les progrès continus de la raison et de l'esprit de système vont se manifester par leur goût pour la loi impersonnelle et égalitaire. On a souvent décrit l'attitude de refus, d'opposition, qui caractérise alors les relations de l'adulte et de l'enfant : il se peut que cette attitude, dure à soutenir, trouve une sorte de relâche et de détente compensatoire dans une soumission entière à des contraintes que n'impose aucune personnalité particulière, mais plutôt une convention sociale, quelle qu'en soit, du reste, la nature. C'est ainsi que l'enfant, dressé intérieurement contre tel ou tel adulte, va tout de même copier servilement le monde des adultes, dans ses comportements, sinon dans ses pensées. Il est à l'âge où le conformisme commence de régner d'une manière de plus en plus consciente.

Il serait facile d'illustrer ces affirmations d'exemples multiples. Ainsi, le pré-adolescent apporte une attention toute nouvelle à sa toilette extérieure, avant même d'avoir le souci de plaire autrement que par ses actions (par cet aspect superficiel, il garde une des caractéristiques de l'enfant ; dans quelque temps, il voudra plaire par son être même, physique d'abord, intellectuel et moral, par sa valeur personnelle). Tout en « s'opposant » à son père et à sa mère, à son milieu familial, qui lui représente le plus clair du milieu social auquel il appartient, il prend conscience de ce milieu social et en fait sentir les supériorités ;

et lorsque le milieu enfant est composé d'enfants de différentes positions sociales, il n'est pas douteux qu'il se produise à ce moment des séparations, entre individus précédemment unis, qui s'agrègent à des groupes de leur bord. Alors qu'il refusera, parfois de façon tapageuse, son adhésion à des règlements imposés par un adulte, on verra le pré-adolescent se soumettre corps et âme à des disciplines impitoyables, comme celles qui régissent les sports.

Travaillée de ces désirs nouveaux, la bande, quelque peu anarchique jusque là, tend à se transformer en équipe sportive. Qu'est-ce à dire ? Les membres de la bande peuvent demeurer les mêmes, leurs relations se modifient. Orientée vers un but précis, l'équipe compose ou accepte un règlement. Il y a moins de fantaisie dans les rapports des équipiers, et davantage de conventions. En somme l'équipe s'affirme et la bande s'efface, non qu'elle tende à la disparition, même si, comme il est ordinaire, elle a perdu quelques-uns de ses membres primitifs, mais elle tend au maximum de vitalité organisée avec un nombre minimum. C'est l'âge où l'on voit des garçons « inséparables ». Certes, cette épithète a déjà pu leur être attribuée, nous l'avons vu. Mais maintenant, ce ne sont plus seulement des camarades, ce sont des amis. Les amis « élus » ne sont pas forcément ceux que les circonstances offraient comme les plus proches camarades. Un certain élan sentimental a même guidé le choix et l'amitié n'a pas le caractère interchangeable qu'avait et qu'a toujours la camaraderie.

Contrairement à l'enfant de 9-10-11 ans, celui de 13-14 ans ne dit pas tout à ses amis, à son ami. Ce n'est pas qu'il veuille de parti-pris lui cacher quelque chose ; au contraire. Mais il éprouve, à exprimer ses idées et plus encore ses sentiments, une gêne comparable à celle de l'amoureux devant l'objet aimé. Et cette analogie (il en est d'autres) de l'amitié et de l'amour à cet âge a souvent donné lieu à des interprétations plus ou moins erronées. On a voulu voir dans le caractère brûlant de cette amitié des influences proprement sexuelles, elle serait un amour se trompant d'adresse. On a tiré argument de la forme trouble que peut prendre cette amitié lorsqu'elle se forme en vase clos, dans un internat par exemple. On a assimilé l'amitié entre pairs à l'affection qui se développe entre garçons ou filles tant à cet âge qu'en pleine adolescence. Une expression classique désigne la chose : « amitié particulière ». Sans entrer dans une analyse poussée du phénomène — plus d'un romancier s'en est chargé, non sans déformer notablement la réalité —, il faut attirer l'attention sur les déviations navrantes auxquelles donne lieu l'amitié dans les internats, même religieux et surtout laïques, particulièrement dans les écoles primaires supérieures et les écoles professionnelles. Il n'est pas rare, dans ces dernières, que se déroulent de véritables drames passionnels, à côté de phénomènes plus calmes, qui, par le caractère d'interchangeabilité des personnes et même par la rétribution, financière ou autre, qu'ils comportent, rappellent étrangement la plus infâme des prostitutions (1).

---

(1) **Notre jugement se fonde sur des faits précis.**

Il ne faut pas ignorer systématiquement ces choses ; mais il ne faut pas non plus se laisser aller à des généralisations hâtives. Nous croyons, pour notre part, que, si la sexualité proprement dite intervient dans l'amitié du pré-adolescent, elle n'intervient que dans des conditions très précises (ainsi la mentalité — pure ou souillée — des internats modifie les données du problème) qui ne sont pas le fait de la vie courante des écoliers, surtout quand ils vivent en milieu familial. Il est plus simple et plus normal, à notre avis, de voir dans l'intensité de la première amitié la marque de l'amitié découverte, de même qu'il faut attribuer à la découverte de l'amour le caractère unique du premier amour. A leur plus haut degré, amour et amitié ne sont pas loin de se confondre. Détail curieux, chez le pré-adolescent, qui nous occupe, l'amitié naît souvent du besoin de confier l'émoi du premier amour ; en tout cas, amitié et amour coexisteront en lui, ce qui atteste la pureté originelle de l'amitié ; si au contraire on pensait que l'amour transfigurât l'amitié (1), on verrait bientôt qu'il ne pourrait que lui donner de sa lumière.

Indiquons d'un mot le phénomène du premier amour, qui est un trait général de la pré-adolescence. Le caractère très intérieur, très secret, de ce sentiment nouveau chez l'enfant, fait qu'il passe inaperçu, bien souvent, aux yeux des éducateurs. Les psycho-physiologues fréquemment le font dater de l'âge de la puberté, ce en quoi ils se trompent lourdement. Il n'est pas rare qu'entre douze et treize ans, l'enfant ressente pour la première fois une affection très vive pour une personne de l'autre sexe (2), qui, dans le cas des petites filles, sera souvent une grande personne, et, dans le cas des garçons, une jeune fille entre quinze et vingt ans. Ce sentiment comportera plus de manifestations extérieures chez la fille que chez le garçon, très attentif à en garder le secret, à l'exception peut-être d'un ou deux amis. Il arrive même que deux amis entretiennent la même flamme. Au reste, amour on ne peut plus platonique : trois fois sur quatre, les garçons en question ne parleront jamais à la jeune fille de leurs rêves ; et cependant

---

(1) Il est peut-être difficile de distinguer, chez la petite fille, les sentiments d'amour et ceux d'amitié ; son besoin d'aimer est, pour l'instant, absolu, encore indifférencié.

(2) Pour le pré-adolescent, le canon de la beauté humaine ne réside pas dans les lignes du corps, mais, exclusivement, dans le charme du visage (mises à part quelques vagues considérations sur la silhouette d'ensemble). Les relations et l'étreinte dont il rêve sont éminemment chastes. Il arrive même souvent qu'un garçon aiguille sa pensée sur celle qu'il aime de la sorte, pour chasser des idées impures. Cet amour ne comporte aucun élément de sexualité proprement dite : elle le défigurerait, le tuerait. Cela arrivera d'ailleurs, et le charme sera rompu. Une des caractéristiques de la puberté psychologique sera ce mélange, préparé longuement dans les rêveries, de l'amour idéalement conçu et de la sexualité. L'adolescent répugnera, peinera à accorder son farouche idéalisme d'antan avec le réalisme qu'il découvre, qui le trouble et que longtemps il jugera grossier. Toute une lente évolution sera nécessaire pour qu'il arrive un jour à superposer les deux aspects de l'amour. Plus lent encore à envisager la paternité, il sera parvenu peut-être à la veille de la maturité, quand il découvrira le problème de l'enfant à naître de son amour. L'adolescence est l'âge par excellence de la dualité de l'âme et du corps. Dès le seuil de cette période l'enfant ressent comme une bouffée de spiritualisme ; elle prend fin, quand la synthèse est opérée de la chair et de l'esprit, au moment où l'adolescent se rend compte que, s'il est divers, il n'est voué ni à l'anarchie, ni à l'écartèlement, et que, à la condition de le vouloir, il est capable d'être *un*. Ce jour-là, il est devenu un homme.

elle tiendra une grande place dans leur vie durant bien des semaines, des mois, voire même des années. Ce sentiment pourra même avoir sur eux un effet bienfaisant à certains points de vue, en raison de leur étonnant pouvoir d'idéalisation.

En dépit du besoin de solitude et d'évasion qu'expliquent chez les enfants de 13-14 ans leur amour quelquefois, presque toujours leurs amitiés, la camaraderie demeure. C'est dire que si le milieu enfant s'est profondément transformé, il n'a pas perdu tous ses caractères propres. L'école d'ailleurs réunit toujours dans ses locaux et dans ses cours les bandes de quartiers qui continuent à s'y fondre, à s'y amalgamer, bien que la communauté nouvelle, qui s'est organisée pour le jeu en équipes sportives, soit assez absolue et systématique. Fractionnée, la bande n'est pas morte pour autant. Elle conserve ses airs sérieux, trop même, si bien qu'on reproche aux garçons de cet âge de rester enfants et de ne penser qu'à jouer au lieu de se préoccuper de leur avenir. Ils n'ont pas le temps !

Si étonnant que cela paraisse, il n'y a guère plus de dix pour cent d'enfants qui, à ce moment, songent à leur avenir. Il est curieux de voir, au fond, comme, malgré leur instabilité, ils sont attachés au présent et à leur milieu de vie. L'amour, l'amitié, vus par un certain côté, contribuent à fixer les garçons à la bande. Ce n'est pas l'âge où ils désirent le plus avancer, grandir, devenir des « grands », comme le souhaitent ardemment les petits gars de dix, onze ans. Eux, ils *sont* des « grands ». Ils ont pénétré dans le sanctuaire de « la grande classe ». Ils vont au catéchisme des « persévérants ». Bref, ils sont un peu « arrivés ». Et cela leur donne une certaine philosophie, une certaine bonhomie vis-à-vis des petits. A part la minorité de ceux qui continueront leurs études, ils ont le sentiment plus ou moins conscient qu'avec leur enfance scolaire, ce qu'on appelle autour d'eux la « jeunesse » sera bientôt terminée, et que demain, à l'usine ou aux champs, la société les considèrera tout d'un coup comme des hommes.

Alors, et alors seulement, le milieu enfant se disloquera. Il se transformera plutôt en d'autres milieux, milieux de classe ou de travail, milieux de situations ou de relations.

*

Influences respectives du milieu enfant et du milieu familial.

Chez les psychologues et les encyclopédistes (1) qui traitent de l'enfance, il est classique de parler des deux milieux, des deux pôles d'influence qui commandent la vie de l'enfant : la famille et l'école. Il convient, croyons-nous, d'en ajouter un troisième, le milieu enfant.

---

(1) Nous pensons notamment à la collection « Le Visage de l'Enfance » (éd. Horizons de France) dont les albums bien illustrés (ce qui n'est pas inutile à la connaissance de l'enfant, car la photographie peut être un document) constituent une sorte d'encyclopédie (laïque, ô combien!) des choses de l'enfant.

A vrai dire, ce milieu, que nous avons très sommairement décrit, ne présente pas à première vue l'aspect aussi net et aussi délimité qu'offrent la famille et l'école. Celles-ci ont pignon sur rue : la famille a son logis, l'école a son local, voire son palais. Celui-là n'a que des toits de fortune ; son domaine est souvent au grand air, il dispose librement des champs et de la rue ; et, par emprunt, du logis familial et des locaux scolaires. Il est un peu la vie qui anime deux institutions et c'est ce qui explique qu'on le confonde avec elles. On ne peut que partiellement le dissocier de la famille et de l'école ; mais, pour être une réalité mêlée aux deux autres, il n'en est pas moins une réalité originale, et, à certains jours, indépendante et souveraine.

Nous avons insisté au début de ces pages sur la substitution progressive de l'influence du milieu enfant à celle de la famille. Sans vouloir prétendre que la première parvienne toujours à supplanter la seconde, nous pensons que le fait est, de nos jours, de plus en plus fréquent. C'est ainsi que le milieu enfant, qui a toujours existé (qu'on se rappelle les « bandes rieuses d'enfants » que signalaient les voyageurs anglais, aux abords de nos villages du XVIIIe siècle), prend aujourd'hui une importance particulière. La décadence de la famille s'est généralisée chez nous. Les parents se préoccupent très peu des enfants ; ils se méprennent souvent sur la fin de l'éducation et ignorent généralement à peu près tout des moyens à prendre pour l'atteindre. L'esprit familial n'est pas loin d'être devenu un mythe. Dans la grande majorité des familles de France, l'enfant, moralement, vit dans la rue ou sur le seuil de la porte. On a beaucoup parlé des mères qui travaillent dehors ; c'est un mal assurément, mais ces femmes sont par ailleurs, dans un certain nombre de cas, plus judicieusement maternelles que la légion de celles qui, livrées à des préoccupations mondaines ou autres, négligent leurs enfants. La disparition presque totale des familles nombreuses est une cause également considérable du recul de l'influence familiale au profit du milieu enfant. Instinctivement poussé, dès 7-8 ans, à regarder vers d'autres enfants, le fils unique cherche en dehors de chez lui...

Le milieu familial garde encore une certaine influence, qui est quelquefois (nous pesons nos mots) assez importante, voire très importante. Mais cette influence elle-même est la plupart du temps réfractée pour ainsi dire par le milieu enfant. Il en est de même de toute influence d'adultes sur l'enfant, mais l'incohérence trop ordinaire de l'action des parents, faite le plus souvent d'une succession capricieuse de fermetés et de faiblesses, suffit sans qu'ils s'en doutent à en neutraliser l'efficacité, comme, en algèbre, le moins annule le plus.

Il faut mettre un peu à part le cas de l'enfant des villages, de l'enfant des hameaux surtout. Il y a, dans les fermes, un mystère familial qui n'existe pas ailleurs, un esprit communautaire qui va jusqu'à l'esprit de clan. Non seulement l'enfant demeure davantage dans l'orbite de sa famille jusque vers douze ans, âge à partir duquel les bandes deviennent très caractéristiques à la campagne, mais encore le milieu enfant reflète plus ou moins l'aspect des préoccupations familiales. Les gamins vivent sur les domaines de leurs pères ou

de leurs oncles, où chaque terre a un nom familier. Rien ici de l'anonymat qui, en ville, marque presque toutes choses. Le petit paysan est très fier d'avoir à travailler « avec son père » ; sentiment auquel d'ailleurs s'apparentent certaines fiertés des petits citadins, fils d'ouvriers qualifiés, mais à la campagne il a l'occasion de s'exprimer et de s'approfondir d'une manière continuelle, au détriment même des institutions communes telles que l'école et le catéchisme. Le milieu enfant a par le fait moins de vitalité, en tout cas moins de tendance d'opposition au monde des grandes personnes à la campagne qu'en ville. Cela tient peut-être autant aux conditions matérielles de l'habitat qu'au sentiment familial. Il est remarquable en effet que, dans le village et dans le bourg de plaine ou de vallée, là où les maisons se touchent, formant grossièrement des rues et une place — « la place » — et où les champs sont rejetés autour de l'agglomération, le milieu enfant est très vivant, avec des caractères accusés d'indépendance et c'est peut-être dans les bourgs de quelque importance qu'il l'est au plus haut degré.

Malgré tout, c'est en ville et particulièrement dans les milieux populaires que le milieu enfant, tel que nous avons tenté de le décrire, trouve son expression naturelle. Les phénomènes décrits, y compris les plus tristes, sont aussi le fait du milieu enfant bourgeois, qui se forme et prend conscience de lui-même au collège ou au lycée. Quel qu'il soit, le milieu enfant est assez impénétrable par nature et se dérobe comme à une indiscrétion à toute tentative d'investigation.

*

Rapports des maîtres et de la bande.

S'il est permis de parler de lois, en cette matière, nous ajouterions volontiers à ce qu'on pourait appeler la loi du reflet du milieu social dans le milieu enfant, la loi de réfraction de l'influence des adultes sur les enfants, par le fait qu'elle passe par le milieu enfant. Tout éducateur qui a eu affaire à des collectivités de jeunes connaît d'expérience l'efficacité ou l'inefficacité de la réprimande et du conseil donnés en particulier, une fois que l'enfant est repris par la bande. Il connaît mieux encore l'attitude fermée et quelquefois espièglement hostile de la bande qu'il a en face de lui. Or, il est des institutions dont la nature implique la mise en présence d'un adulte et d'une bande, à seule fin de ménager à celui-ci une influence sur celle-ci ; tels sont l'école et le catéchisme. Pour enseigner l'enfant et le persuader, il faut que le maître réussisse à captiver toute la bande. Le succès de son entreprise dépend de son ascendant personnel, ou, du moins, de la crainte qu'il inspire, mais cette réussite reste, dans une mesure, précaire, soumise à la loi du moment. Si elle se laisse « prendre » à certaines heures, la bande se ressaisit à d'autres : elle est d'instinct anarchique. Le professeur qui n'est que professeur n'a ni le souci

ni le pouvoir d'organiser la bande. Il s'adresse à l'intelligence et ce n'est pas par ce biais qu'on peut espérer créer facilement une âme commune.

Il faut bien convenir que le catéchisme, dans l'état présent des choses, donne avant tout un enseignement. L'importance du point de vue doctrinal, certes, justifie cette insistance (1), et pareillement la psychologie de l'enfant de 10-14 ans, dont l'intelligence très en éveil a soif de données rationnelles, souvent plus qu'on ne le croit. Mais le catéchiste parle à la bande réunie (2) qui, elle, se soucie peu des leçons d'un adulte, si rationnelles qu'elle puissent être. Il y a lieu de se demander en effet si les cadres logiques qui satisfont les intelligences d'adultes satisfont au même degré les intelligences d'enfants. Certaines divisions traditionnelles du catéchisme (qui ne sont pas liées à des nécessités pédagogiques) ne réussissent, semble-t-il, qu'à masquer à l'enfant l'intérêt vital de l'enseignement religieux. Les catéchistes savent bien qu'ils n'ont chance d'intéresser qu'en s'évadant de la lettre du manuel, une fois que celle-ci a été récitée et commentée. Mais il n'est pas rare que la bande se referme alors et n'écoute plus : pour elle, le catéchisme se ramène essentiellement à ce qui est exigé strictement, un texte ésotérique à savoir par cœur ; quand elle a fourni cet effort, il ne faut plus rien lui demander. Ce qui est vie se soucie peu de ce qui est intelligence pure, et l'enseignement religieux habituel répond insuffisamment aux problèmes de vie des enfants. C'est, pour une part, faute d'adaptation dans la manière de la présenter ; c'est surtout parce que, dans nos populations déchristianisées, on le propose pour la première fois à un âge — 8 ans — où l'âme, ayant pris des habitudes de pensée et de vie contraires, ne peut plus le recevoir efficacement ; c'est aussi parce que la classe de catéchisme n'est qu'une classe et se complète trop rarement par une

(1) On ne doit pas perdre de vue la lumineuse parole de Pie XI : « Le catéchisme doit enseigner à vivre la vie chrétienne ».

(2) C'est peut-être le catéchisme qui peut le mieux tenir compte des exigences et des possibilités psychologiques de la bande. Plus que toute autre science, la science théologique, dont le catéchisme est un admirable raccourci, doit, selon le mot de Bossuet, tourner à l'amour. Le catéchisme doit donc viser à émouvoir la sensibilité, à ébranler la volonté, autant qu'à éclairer l'intelligence (il est d'ailleurs peut-être vain de prétendre à ceci sans cela). Mais alors, il est net qu'il faut s'adresser à la bande et chercher les moyens de la toucher. Il y a une attitude — difficile à définir — qui consiste à vouloir méconnaître la bande, ou du moins à en faire abstraction, pour atteindre directement l'individu : c'est ainsi que l'on demandera le silence pour assurer à chacun la possibilité d'écouter. Cette attitude est, en définitive, d'un rendement inférieur, l'enfant ayant tendance à refouler ses sentiments personnels pour sentir et penser avec les autres, bref, ici encore, à noyer ses aspirations dans celles de la bande. Toute manifestation de groupe qui n'est pas soulevée par un souffle collectif profond ne fait qu'abaisser le niveau de l'enthousiasme — même sincère — des individus.

La grande majorité des enfants de France passe encore par le catéchisme, reçoit les sacrements. La plupart font ensuite défection. Il y a à ce phénomène des causes multiples. L'une d'entre elles doit être cherchée dans le fait que la bande comme telle n'a jamais été « prise » par un courant de foi. Son influence neutralisante a eu raison des bons désirs individuels. « La graine a levé, mais elle a bientôt été étouffée par les brousailles environnantes ». Cette cause est, à notre avis, prépondérante.

atmosphère de vie, par un mouvement de formation chrétienne intégrale, — nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet — ; c'est enfin parce que le prêtre a rôle de maître et qu'en présence d'un maître, quel qu'il soit, la bande réunie prend d'ordinaire une attitude spontanément passive.

Nous touchons ici à un problème pédagogique grave et très actuel.

Des efforts ont été faits depuis longtemps dans tout ordre d'enseignement pour susciter l'intérêt de la bande, pour la rendre active. On a essayé pour cela de l'organiser ; on a compris qu'il fallait à la fois faire tendre la bande tout entière vers un but et assurer la liberté de chacun. Il est en effet remarquable qu'en répartissant les activités du groupe en activités d'équipes, on stimule l'individu à agir. On sait que le propre de certaines communautés plus heureusement constituées est d'aller à développer la personne. S'appuyant sur ces principes, le maître de l'école active cherche justement à transformer la collectivité en communauté de travail, par une intelligente organisation d'équipes.

Il est regrettable que trop de membres de l'enseignement n'aient vu dans les méthodes de l'école nouvelle — d'ailleurs partiellement discutables (1) — qu'un moyen artificiel d'accroître le rendement scolaire, sauf à l'abandonner en le déclarant mauvais quand le but n'a pas été atteint. Ou bien on en a gardé quelques accessoires pédagogiques, par exemple le « matériel » montessorien. On n'a pas vu que l'école nouvelle, en se penchant sur la bande, se préoccupait pour une bonne part de l'éducation du sens social chez l'enfant. Et ici la pédagogie chrétienne trouve dans les méthodes actives des principes non seulement précieux à retenir, mais en plein accord avec son esprit profond. La religion chrétienne est à la fois le moyen sublime de relier l'homme à Dieu, et l'homme à l'homme, puisque le second commandement est égal au premier. L'éducateur catholique a donc plus de facilité que tout autre de donner à son enseignement intellectuel un intérêt vital.

Il est dommage que, souffrant confusément d'un vague complexe d'infériorité et dominé par les nécessités d'examens et les préoccupations scolaires, telles que les imposent les pouvoirs publics, l'enseignement privé de France ait souvent consacré une part majeure de ses efforts à se conformer aux programmes et aux formules pédagogiques d'un enseignement officiel qui n'a aucune tendance naturelle à mettre la formation morale au premier plan, ni à s'ouvrir aux méthodes nouvelles. Est-il inouï que des écoles catholiques ne diffèrent des écoles neutres que par l'addition d'un cours de catéchisme ? Nos écoles libres ont justement dans leur liberté légale même et dans leurs richesses religieuses le principe des initiatives fructueuses.

---

(1) Nous ne voulons parler ici que de l'aspect communautaire de l'école active, prôné par ses initiateurs (notamment Fichte, Pestalozzi, Lietz, Kerschensteiner, Dewey, Ferrière, etc...).

Les « mouvements » adaptés au milieu enfant.

L'existence et l'importance du milieu enfant qui se développe aux abords de la famille et de l'école, mais indépendamment d'elles, a provoqué la création de mouvements d'enfants qui semblent des réductions des mouvements de jeunesse, mais qui en diffèrent notablement, en dépit des analogies. On comprend mieux maintenant qu'ils répondent à un véritable besoin : il s'agit de rendre bonne l'influence de l'enfant sur l'enfant, de « sublimer » l'influence du milieu enfant. Il faut pour cela des éléments dirigeants plus âgés, possédant le mystérieux pouvoir de pénétrer dans la bande comme des grands frères, qui jouent, suggèrent, entraînent, au lieu de prétendre dominer à la façon de maîtres qui enseignent. Nous songeons particulièrement aux chefs et cheftaines de la « branche louveteau » du scoutisme, aux dirigeants et dirigeantes du mouvement Cœurs Vaillants — Ames Vaillantes. On ne saurait trop souligner la grandeur de leur tâche. Tout naturellement, la méthode active et le principe des équipes ont été mis à la base de leur pédagogie.

Le but profond de ces mouvements est en effet d'agir sur ce qui existe, de faire agir bien ce qui, en vertu des lois d'action décroissante des masses, tend à agir mal. Il faut que l'influence de l'enfant sur l'enfant, au lieu d'être mauvaise — peut-elle être indifférente ? — soit bonne, soit chrétienne. Il faut saisir et transformer le milieu en tant que tel. C'est ainsi que le Scoutisme (qui est originellement un mouvement d'adolescents) donne aux garçons, à l'intérieur de la patrouille, des amis avec lesquels il s'oriente vers une commune aventure. C'est ainsi encore que le mouvement Cœurs Vaillants — Ames Vaillantes, qui épouse — et c'est ce qui en fait l'apparente complexité — toutes les réalités du premier milieu enfant, cherche à susciter l'esprit d'équipe, et, par là, à sublimer la bande. L'équipe, qui correspond toujours à une bande pré-existante de quartier ou d'école, à un milieu de vie, n'est pas close. Elle tend essentiellement à l'apostolat — à la conquête, disent les petits gars — et c'est une loi, non seulement de son dynamisme chrétien, mais encore de son existence sociologique. Dans un milieu d'enfants non encore touchés par le mouvement, l'équipe initiale chrétienne, qui d'ailleurs pas plus qu'aucune autre bande n'est jamais définitivement constituée ni fermée, ne pourrait pas, sans utiliser ces ressources d'extension, subsister au milieu d'autres bandes qui resteraient indifférentes, étrangères à son esprit. Elle serait bientôt diluée dans les remous complexes du milieu. Elle n'a pour vivre d'autre chance que de faire tache d'huile et de former d'autres équipes, comme les cellules des corps vivants qui se divisent pour affirmer leur vie. On voit dès lors pourquoi ce mouvement est nécessairement un mouvement de masse et pourquoi une action chrétienne sérieuse de l'enfant sur l'enfant ne peut être obtenue que le jour où la masse des enfants d'un milieu donné, providentiel (une paroisse ou une école par exemple) est passée du stade de la bande à celui de l'équipe. L'influence de dirigeants sur un groupe clos auquel ils n'infuseraient pas le

souci du rayonnement aboutirait soit à une retombée des membres de ce groupe dans l'indifférence du milieu enfant, qui les reprendrait le reste du temps (et Dieu sait s'il en reste, du temps !), soit à la formation d'un courant de méfiance. On voit ainsi comment l'utilisation de la méthode active conduit tout naturellement à l'action catholique de l'enfance et comment cette action catholique contribue à l'éducation de chaque individu dans ce milieu.

On a parfois reproché aux mouvements d'enfants de compromettre l'unité familiale. Reproche qui est au fond un aveu de l'emprise du milieu enfant. On reconnaît que, organisé ou non, ce milieu exerce sur l'enfant une action irrésistible, ou du moins présente pour lui un intérêt propre, en face de la famille. Ce reproche atteint la famille en décadence, impuissante à retenir l'enfant, et qui devrait se réjouir des suppléances offertes par les mouvements. Au reste, dans la plupart des cas, les préjugés des parents cèdent devant les résultats et beaucoup d'entre eux n'attendent pas longtemps pour collaborer : quelques-uns trouvent même dans cette expérience et dans ces contacts la lumière qui les éclaire sur leurs devoirs d'éducateurs.

*

Conclusion.

Tous les traités de psychologie concernant les enfants remarquent, à propos de l'instinct de bande, que la nature les met par là sur la voie de leur apprentissage de la vie sociale. Il nous semble que c'est sur ce point qu'il faut revenir, au terme d'une étude consacrée au milieu enfant.

On a peut-être trop tendance, chez les éducateurs et les psychologues de la jeunesse, à se préoccuper surtout de l'influence à exercer sur les adolescents, soit isolés, soit en groupe ; les horizons sont, de ce côté, plus nets, plus délimités, et les problèmes à résoudre plus graves apparemment et plus pressants, les ressources plus développées, l'âge plus attirant.

Mais il faut considérer par une vue d'ensemble la ligne générale de l'évolution de l'homme, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, pour être mieux en mesure de définir le rôle de l'éducation à chaque période. L'enfant naît, grandit, travaille longuement à dégager son « moi » ; le voici parvenu à une personnalité qui s'affirme, se stabilise pendant plusieurs années, et puis semble se disloquer, se perdre ; l'homme ne se retrouvera qu'après les recherches difficiles et déconcertantes de l'adolescence. La période calme qui va de 9 à 13 ou 14 ans connaît une plus-value des facteurs intellectuels ; c'est la raison qui cherche alors à dominer, une raison lucide puisqu'elle n'est pas encore agitée par les courants de la passion. Cet âge est éminemment social aussi. Le milieu enfant est avide de contacts, d'échanges, d'épanchements. Un enfant est très vite le camarade, l'intime d'un autre enfant. Ils sentent qu'ils ont quelque chose à faire ensemble. Curieux spectacle que le monde des enfants,

dont les traits ont perdu l'impersonnalité indécise des tout-petits et ne sont pas encore travaillés par cette mobilité qui caractérise l'adolescence ; sur la pente irrégulière qui monte vers les régions de la maturité, ce monde à part est comme un palier de recueillement, un essai, une esquisse du grand monde des hommes.

Parce que toute cette stabilité est appelée à disparaître avec l'adolescence, on est tenté de croire qu'elle aura été inutile.

Nécessaire physiologiquement à un organisme qui a besoin de consolider les acquisitions des premières années de croissance, avant de bondir pour la deuxième étape de développements, ce stade de l'évolution est, à tous égards, moins un temps d'arrêt qu'un tremplin. Il appartient à l'éducateur qu'il en soit de même sous tous les rapports. Avant sa puberté psychologique et morale, la conscience doit pouvoir *assumer* — et non *recevoir* — si l'on veut qu'il en reste quelque chose, dans le calme, des convictions et des habitudes. Mais avant la crise essentiellement individualiste de l'adolescence, le milieu enfant offre à l'éducateur qui sait le sublimer l'occasion merveilleuse de donner à l'enfant qui mystérieusement cherche une loi pour sa bande, la Loi par excellence, la Grande Loi de Charité.

Louis RAILLON.

L'INDE DEVANT LA GUERRE

Des deux empires que possède la Grande-Bretagne, celui de l'Atlantique (1) et celui de l'Océan Indien, ce dernier est assurément celui qui a le plus enrichi la Métropole. L'Océan Indien, lac anglais, était dominé par l'extraordinaire colonie constituée par les Indes, dont on a dit qu'elle avait été dans le passé le cœur de l'Empire britannique. C'est à Delhi que le 25 octobre 1940, après que le pacte tripartite eût été signé le 27 septembre 1940, que se sont réunis, avec les représentants de la Grande-Bretagne et sous leur inspiration, les délégués de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Birmanie et de toutes les colonies anglaises d'Afrique et d'Asie, à l'exception de l'Afrique occidentale britannique, ainsi que des observateurs représentant les Indes Néerlandaises ; « A Delhi, a-t-on écrit, les 500 millions de sujets de Sa Majesté qui habitent les régions immenses baignées par l'Océan Indien participent à la mobilisation de leurs ressources comme une unité régionale économique » (2).

Quels atouts la possession de l'Inde assure-t-elle à la Grande-Bretagne ? Quelle est la portée des conflits intérieurs qui divisent cet immense pays et dans quelle mesure menacent-ils ou affaiblissent-ils la puissance anglaise ? Quels dangers extérieurs court ou est susceptible de courir cette domination ? Telles sont les questions que l'observateur se pose devant l'Inde en guerre.

*

Dans l'Empire anglais de l'Océan Indien, l'Inde apporte une double contribution, celle de sa population et celle de sa production.

Si, dans un pays où les sympathies pour l'Angleterre sont si rares, celle-ci cependant réussit à enrôler, en 1944, 2 millions de soldats, c'est qu'une population innombrable compte, à côté d'une immense majorité essentiellement paisible, des éléments plus guerriers ou plus rudes, où l'on trouve à puiser des troupes (3). Par leur étendue et leur population, les Indes sont comme un continent ; si

---

(1) Voir nos études sur les trois Etats membres de la communauté britannique ou associés à celle-ci : Canada, Afrique du Sud, Irlande dans « *Cité Nouvelle* », 25 avril 1943 ; 10 octobre 1943 ; 10 novembre 1943.

(2) J. C. Johnstone, « *Daily Telegraph* », 27 novembre 1940.

(3) « *Times* », 21 décembre 1943, du correspondant à Delhi. Les deux tribus où se recrute principalement l'armée hindoue sont deux tribus ou sectes musulmanes comptant chacune environ 4 millions d'âmes, celle des « Sikhs » du Punjab, à la frontière du nord-ouest, et celle des « Gourkhas » du Népaul, au nord-est ; les officiers hindous de cette armée n'atteignaient pas, à la veille de la guerre, un grade plus élevé que celui de commandant.

l'Europe est le cap ouest de l'Asie, comme on l'a dit, l'Inde en est le cap sud, qu'on peut mettre en balance avec ce que l'on dénomme le continent européen. Celui-ci s'étend sur 10 millions de kilomètres carrés ; il était peuplé, en 1938, de 522 millions d'habitants. L'Inde n'a pas moins de 4 millions de kilomètres carrés, avec une population plus dense qu'en Europe ; cette population s'est accrue considérablement au XX[e] siècle, au cours des dernières quarante années de paix anglaise, qui a permis l'extension des cultures et, malgré des famines périodiques, l'accroissement du nombre des hommes qu'elles peuvent nourrir. Le chiffre de la population était évalué, en 1901, à 284 millions ; les résultats du recensement de 1941 viennent d'être publiés en 1943 ; en moins d'un demi-siècle, elle a augmenté de 100 millions et s'élève aujourd'hui au chiffre colossal de 389 millions d'âmes ; au cours des dix dernières années la population des villes de plus de 100.000 habitants s'est accrue de 81 % (1).

Pour permettre leur existence et maintenir leur niveau de vie, souvent assez faible et parfois ne dépassant pas le minimum indispensable, il a fallu cultiver des étendues plus grandes de sol. C'est ce qu'a permis de faire la construction de barrages qui ont amené l'eau et fertilisé des terres desséchées ; l'irrigation de terres désertiques a été effectuée par des travaux, comme, par exemple, celui de Mettur qui paraît être le plus grand barrage du monde et dont le réservoir contient deux milliards et demi de tonnes d'eau. Ainsi les cultures de blé et de riz, notamment, ont pu s'accroître au rythme des naissances.

L'autre grand progrès que ce pays a accompli, c'est celui du développement de ses industries. L'industrialisation de l'Inde est un phénomène d'une importance considérable qui a transformé à bien des égards cette colonie (2).

En vingt ans, de 1918 à 1939, le nombre des établissements industriels est passé de 3.000 à plus de 10.000, dont 1.700 constituent des exploitations importantes. Les industries qui se sont le plus développées au cours de cette période sont, notamment, les suivantes : l'industrie cotonnière (les achats de l'Inde au Lancashire sont tombés de 3 milliards de yards en 1913 à 200 millions en 1938) ; l'industrie sidérurgique (qui a produit, en 1938, 1.500.000 tonnes de fer et 650.000 tonnes d'acier) ; les raffineries de sucre (qui suffisent maintenant au marché de l'Inde) ; la fabrication des appareils électriques, des pneumatiques, des pâtes alimentaires, du papier, du savon, etc... Antérieurement à ces industries, il existait déjà dans les Indes des exploitations de charbon et des usines de jute. Elles se trouvaient aux mains des Britanniques. Aujourd'hui une part croissante est exploitée par les Hindous, de même que la culture et le commerce du thé. L'effort de guerre accroît encore ce développement des fabriques et c'est cet essor industriel qui modifie la position commerciale de l'Inde sur le marché international, au point de l'inverser complètement : la

---

(1) « *Times* », 21 août 1943.

(2) Voir l'étude de F. H. Lem : « L'industrialisation de l'Inde britannique », *Journal de la Marine marchande*, 5 août 1943.

balance du commerce entre l'Inde et la Grande-Bretagne, hier favorable à cette dernière, est aujourd'hui en faveur de l'Inde. Déjà, depuis 1931, les ventes de l'Inde en Angleterre dépassaient les achats ; l'accroissement des importations britanniques venues des Indes et les dépenses britanniques pour la défense des Indes (1) ont permis de rapatrier dans le pays toute la dette publique. Le mouvement se poursuit : à la fin de 1942, les ressources du gouvernement des Indes se montent, en Grande-Bretagne, à environ 300 millions de livres ; l'Inde était débitrice à l'égard de la Grande-Bretagne, elle est aujourd'hui créditrice.

*

Ce progrès de l'économie hindoue favorise le développement d'une classe moyenne et, par contre-coup, la naissance d'un milieu de jeunes hommes impatients de jouer un rôle dans leur propre pays. C'est ce qui crée un problème intérieur qui soulève ces conflits mettant aux prises le gouvernement britannique et la population ou une fraction de la population locale. L'analyse des éléments en jeu dans cette lutte permettra de mesurer la coopération ou la non-coopération que le peuple hindou donnera à la défense impériale.

Trois facteurs d'influence observent une attitude différente à l'égard du dominateur : les princes, les Musulmans et les sectateurs de Brahma qui professent la religion hindoue et qu'on appelle souvent les Hindous, au sens restreint du mot. La position de ces facteurs est aujourd'hui à l'opposé de ce qu'elle était jadis : l'Angleterre a conquis l'Inde en s'appuyant sur les Brahmanes contre les princes et l'Empire musulman. Elle la conserve en s'appuyant sur les princes et les Musulmans contre les Brahmanes.

C'est en effet un empire musulman qu'elle a détruit dans l'Inde. En 1775, la domination britannique commence à remplacer l'Empire Moghol, domination musulmane afghane, dont la capitale était Delhi et dont les chefs venaient de Kaboul ; l'Angleterre, alliée aux Brahmanes, s'empare de la partie basse de l'Empire, c'est-à-dire de l'Inde, et occupe la capitale en 1803.

Ces Mahométans sont les descendants des conquérants et des émigrants qui ont dominé l'Inde depuis les invasions musulmanes ; ils l'ont dirigée sans conteste depuis 1206, quand les « rois de Delhi » se sont installés dans cette ville, jusqu'en 1526 ; ils sont restés un des facteurs de la puissance politique juqu'en 1803 et depuis lors ils demeurent une communauté forte, solidaire et capable de vives réactions (2). On évalue leur nombre au tiers environ de celui

(1) L'Angleterre a assumé la charge financière de l'équipement et de la défense terrestre et navale de l'Inde ; les sommes nécessaires se sont élevées à 183 millions de livres pour les trois exercices 1939-1940, 1940-1941, 1941-1942, non compris les envois par l'Angleterre de matériel de guerre et par les Etats-Unis d'armements, au titre de la loi prêt-bail.

(2) Sur les conséquences sociales et religieuses de cette domination de l'Inde par les Musulmans de 1206 à 1803, on peut se reporter au tableau général présenté par un diplomate français, qui a été consul général aux Indes, M. H. Lefeuvre-Méaulle, *Du chaos à la lumière*, Essai sur l'Inde ancienne et moderne. Paris, Imprimerie du Réveil économique, 1926.

des sectateurs de Brahma ; une statistique de la première décade du XXe siècle leur attribuait 66 millions d'adhérents contre 217 aux Brahmanes et 32 aux autres religions.

Cette masse musulmane se compose de descendants d'Afghans, de Persans, de Turcs, d'Arabes, d'Hindous convertis et se divise en deux éléments très différents : les uns forment des populations guerrières, fils des tribus des montagnes de l'Afghanistan ; ces tribus sont groupées sur deux territoires : l'un soumis, l'autre insoumis. Le premier est appelé territoire des frontières du Nord-Ouest ; situé dans le bassin de l'Indus, il est limité par ce que l'on nomme la frontière administrative : « Administrative Border » ; sa capitale est Peshaver. Ce territoire a été créé comme unité autonome en 1901 par le vice-roi Lord Curzon et, sur ses 2.250.000 habitants, 91 % sont Musulmans. Le territoire insoumis se trouve entre cette frontière administrative et la frontière théorique des Indes, la ligne officielle, dite « Durand frontier » ; il est habité par plus de deux millions de guerriers Afghans qui vivent au cœur des montagnes, jusqu'à 5.000 mètres d'altitude, dans une pleine indépendance de fait. Les deux territoires situés au Nord-Ouest de l'Inde sont ainsi ceux des fils des anciens conquérants.

Le second centre musulman est très éloigné du premier et en diffère par son origine, ses réactions spirituelles et son état social. C'est dans l'intérieur, notamment dans la région de Bombay et dans le Sind, que demeurent des Musulmans, descendants des commerçants égyptiens, persans, arabes qui se croisèrent avec des Hindous depuis le XIIIe siècle. L'union de ces deux facteurs sociaux de même religion constitue la force musulmane de l'Inde. Ces hommes ne peuvent admettre d'être soumis aux Brahmanes qu'ils ont dirigés depuis le XIIIe siècle ; si les Anglais quittaient l'Inde, leur ambition serait de les remplacer ; aussi le minimum de ce qu'ils exigent, c'est de constituer, à l'intérieur du système général indien, des communautés réunies en groupes territoriaux formant des provinces autonomes, avec une nationalité distincte et un Etat politique indépendant ; c'est ce qu'ils appellent le « Pakistan ».

Telle est la base du programme de la « Ligue musulmane » présidée par Jinnah, qui élève cette revendication essentielle contre le parti du Congrès, composé des sectateurs de Brahma et dirigé par Gandhi ; mais cette Ligue est l'élément le plus modéré des Musulmans ; « la Ligue, qui est parlementariste, préfère s'appuyer sur l'Angleterre pour faire contre-poids aux Hindous ; sans être anglophile, il est évident que la Ligue, par ses victoires, favorise la Grande-Bretagne, car ses victoires sont remportées sur Gandhi ».

Deux autres partis musulmans, dont les deux chefs ont été emprisonnés en 1940, sont constitués sur des doctrines plus radicales. L'écrivain et professeur Imayatullah (1) fonda, vers 1930, une organisation de « chemises brunes »

(1) Connu sous le nom de « Aal Lam Maxrigui » (le savant oriental).

dont les adeptes se dénomment « Jaksar » ; elle vise à purifier et à unifier les Musulmans par une réforme sociale, avant de passer à la phase de la conquête politique du pouvoir ; sa tendance est à la fois traditionnaliste et révolutionnaire : le retour au vieil Islam se fera par des procédés européens modernes ; les Musulmans de l'Inde doivent se préparer à ressusciter l'Empire musulman sous une forme européenne, le jour où l'Inde serait libérée des Anglais.

Un second parti, celui des « chemises rouges », veut aussi rénover l'Islam par une réforme sociale purificatrice, mais sur la base de la pure tradition. Il se propose aussi d'expulser le maître britannique pour le remplacer, mais la soif de venger le passé domine le désir d'édifier l'avenir ; aussi est-il prêt à s'entendre avec les autres Hindous pour chasser les Anglais qui ont renversé l'Empire musulman, quitte à rétablir ensuite ce dernier. Le chef de ce parti, Abdelghafar, s'empara, en 1930, de Peshaver, où il compte, dit-on, 50.000 chemises rouges.

Comme on le voit, l'action de la Ligue musulmane facilite le maintien de la domination anglaise et l'utilisation de cet immense pays au bénéfice des intérêts britanniques, aussi longtemps que des forces étrangères ne pourront pénétrer dans l'Inde. Comme l'écrit le *Times*, les « Musulmans, quoique opposés en théorie au gouvernement, coopèrent en pratique, ou du moins ne sont pas non-coopérants. Le Punjab est toujours l'épine dorsale de l'armée indienne » ; et c'est ce qui permet au dominateur anglais d'en arriver au point qu'en 1943, « deux millions de Musulmans et d'Hindous sont sous les armes » (1).

L'autre facteur, dont se sert habilement la politique anglaise pour maintenir son autorité aux Indes, ce sont les princes. Il subsiste quelque 700 principautés, dans lesquelles un chef héréditaire est souverain absolu, contrôlé par la Grande-Bretagne. Ils ne frappent pas monnaie, mais ils perçoivent des taxes et ils sont tenus en main par cette dotation financière. Un seul d'entre eux, le Maharadjah de Kapurthala, vit à l'européenne ; tous les autres maintiennent chez eux les traditions hindoues, ainsi que la religion brahmaniste ou musulmane. Si leur intérêt politique et financier les conduit à s'associer à l'action britannique, ils n'ont cependant pas contracté une véritable amitié envers ces dirigeants. Ceux-ci continuent à considérer comme des « *natives* » même les princes ; ils les écartent de leurs clubs, ou ne les y reçoivent que dans des pièces séparées ; ils repoussent tout mariage mixte, même avec des princesses ; une liaison avec l'une d'elles déconsidérerait un Anglais. Les princes ressentent vivement dans leur amour-propre le mépris qu'implique cette attitude, mais apprécient les avantages que leur assure la présence d'un dominateur, qui est aussi un protecteur et qui leur laisse la bride sur le cou, pour tout ce qui n'intéresse pas directement l'hégémonie britannique (2).

La véritable opposition à la domination anglaise aux Indes provient du milieu des sectateurs de Brahma, de leurs éléments agissants groupés dans le

---

(1) *Times*, 21 décembre 1943, du correspondant de Delhi.

(2) Le plus puissant de ces princes est le Nizan d'Ibyderabad, qui est le souverain de 25 millions de sujets, possède une armée personnelle bien équipée et ne professe pas une vive sympathie pour la Grande-Bretagne.

« parti du Congrès », autour de leurs chefs, Gandhi, Nehru et autres, aujourd'hui en prison.

De tous ces Hindous, le plus connu en Europe est Gandhi. L'Occident a retenti du bruit de ses doctrines, dont M. Romain Rolland s'est fait l'apôtre. C'est un agitateur hindou extrêmement habile, qui a fait ses premières armes en Afrique du Sud, quand il y était avocat. L'Inde aurait peut-être eu son Smuts, si la politique anglaise y avait montré la même souplesse qu'en Afrique du Sud ; mais, tout au contraire, Gandhi et Nehru, les deux principaux chefs du Congrès, ont été amenés à une opposition de plus en plus marquée jusqu'au jour où ils ont lancé, en 1942, le mot d'ordre : « Anglais, quittez l'Inde ! ». Si l'on en recherche la raison profonde, il semble qu'on peut la trouver dans l'attitude observée par les Anglais à l'égard de l'élite intellectuelle hindoue. Celle-ci a souvent été séduite par le premier contact qu'elle a eu avec l'Angleterre — à Oxford ou ailleurs ; Gandhi, lui-même, a longtemps souhaité que l'Inde demeure partie intégrante de l'Empire britannique. Mais ces Hindous se sont rendu compte que la société anglaise les tenait à l'écart, les considérait comme des hommes de seconde classe, d'espèce inférieure, qu'il convenait de tenir à distance et de diriger. Dès lors, comme l'ont remarqué les observateurs, « à l'admiration née du premier contact fait place le désenchantement et bientôt la haine » (1). D'autre part, ces deux chefs hindous ont appris, par expérience, que les bonnes intentions d'un vice-roi, comme Lord Irwin, ou d'un ministre, ami de Nehru, comme Sir Stafford Cripps, ne peuvent rien contre la politique arrêtée du Secrétariat d'Etat pour l'Inde, « organisation traditionnelle dont l'unique souci est l'avantage de la Grande-Bretagne », le profit immédiat de la Métropole.

Enfin, cette élite hindoue, qui a souvent étudié en Europe, a constaté l'insouciance que la Grande-Bretagne montrait pour certaines questions intérieures, vitales pour la population. Les Anglais ont fait preuve d'indifférence pour résoudre les problèmes intérieurs du pays, tels que la famine ou la question sociale, les souffrances de la masse ne les inquiètant que lorsqu'elles peuvent susciter des désordres ; le nombre d'œuvres sociales dans ce vaste territoire, où les détresses sont immenses, est insignifiant.

L'ensemble de ces faits et cette attitude du dominateur, qui ne remplit qu'à moitié son rôle de protection, expliquent la tension extrême qui s'est produite entre le parti du Congrès et l'Angleterre, le refus de se contenter de la promesse du statut de Dominion et l'appel à l'indépendance. L'union des partis politiques, sauf de la Ligue musulmane, s'est faite contre l'Angleterre ; mais résisterait-elle à leur victoire ? Il n'en demeure pas moins que, dans l'état actuel de l'Asie, la domination anglaise dans l'Inde serait entachée de précarité dès qu'elle ne serait plus maintenue par une puissante force armée.

---

(1) Hervé Plomarec'h, « L'Inde et l'Angleterre », *Cité Nouvelle*, 15 septembre 1943, page 253.

Les dirigeants britanniques ne sont pas sans éprouver des inquiétudes devant la grandeur des difficultés, la force des résistances et les dangers qui surgissent à l'horizon. Pour ne pas unir tous les facteurs influents de l'Inde dans une opposition résolue, ils ont adouci quelque peu leur politique rigide durant la période 1919-1939. Ils se sont sentis obligés d'abandonner cette conduite personnelle qui entachait leur domination aux Indes, comme en Irlande, comme au Canada, comme au Transvaal, quand ils implantaient leur pouvoir par la violence et le maintenaient en donnant au pays « cette apparence de terre d'exploitation, d'entreprise commerciale, qui remonte au temps de la vieille Compagnie des Indes » (1). Après la guerre de 1918, l'élite hindoue réclamait le « self-government » ; le gouvernement local y était favorable ; celui de la métropole l'était moins. Le Congrès de Lucknow, en 1916, demandait que l' « Inde soit gouvernée de Delhi et de Simla et non pas de Whitehall ou de Downing Street » et qu'une moitié des dirigeants soient hindous. Un observateur français notait : « L'Hindou a depuis fort longtemps constaté que si ses aspirations à un régime plus libéral ont subi quelques contraintes, ce n'a jamais été de la part des représentants de la Métropole siégeant dans l'Inde. L'Hindou a toujours trouvé devant lui, en adversaire, un consortium puissant d'intérêts, lesquels sont représentés au Parlement britannique » (2).

Toutefois, sous la pression des élites de l'Inde et de ses propres représentants dans cette colonie, la Grande-Bretagne a édicté en 1935 la constitution fédérale de l'Inde, « Government of India act » ; elle établit 11 provinces avec parlements élus, 6 à deux chambres et 5 à une seule chambre (3). Les premières élections ont eu lieu en février 1937 et le parti du Congrès des sectateurs de Brahma, uni aux « chemises rouges » musulmans, a remporté d'importants succès, au détriment de la « Ligue musulmane ».

Celle-ci s'est déclarée « parlementariste », et a présenté des candidats sans compromission avec d'autres groupes. Le parti musulman des chemises brunes s'est affirmé « antiparlementariste » et s'est abstenu. Le parti musulman des chemises rouges, avant tout anti-anglais, s'est allié au parti du Congrès ; il a triomphé dans la province du Nord-Ouest, où Jan Sahib, frère d'Abdelghafar, qui avait établi en 1930 son autorité à Peshaver, prit le pouvoir et le garda jusqu'en 1940.

Quand la guerre survient, le gouvernement anglais met en prison, en 1940, les deux chefs musulmans des chemises brunes et des chemises rouges, puis négocie avec les chefs du parti du Congrès, pour essayer de s'entendre avec les sectateurs de Brahma. Mais, malgré l'intervention de Sir Stafford Cripps, les négociations échouent et les deux dirigeants, Gandhi et Nehru, sont placés en résidence surveillée. Seule la « Ligue musulmane » garde le

(1) Lefeuvre-Méaulle, *op. cit.*, p. 254.
(2) *Ibid.*, p. 255.
(3) L'Ile de Ceylan demeure à part, comme colonie de la couronne.

champ libre ; l'Angleterre a chargé en 1943 le chef de la Ligue de former le nouveau gouvernement de la Province du Nord-Ouest (1).

Les rapports entre les dirigeants britanniques et la majorité des milieux actifs de l'Inde sont donc arrivés au point mort. Il est vain de rechercher comment ils évolueront, et de se demander si l'Angleterre changera ses plans, comme elle l'a fait récemment en Irlande, antérieurement en Afrique du Sud, plus anciennement au Canada. Le mépris que l'Anglais témoigne pour les Hindous dessert grandement toutes ses tentatives.

Le gouvernement de Londres et les cercles dirigeants anglais se préoccupent en tous cas de cette situation ; des études et des échanges de vues entre personnalités importantes ont été poursuivis. On semble envisager une organisation de l'Inde sous une forme de fédération de régions, qui assurerait un équilibre entre Brahmanes et Musulmans. L'Inde serait divisée entre quatre parties : l'Indus, le Gange, le Delta (Bengale Assam) et le Dekhan ; deux possèdent une majorité brahmane et deux une majorité musulmane ; un gouvernement central appelé « Agency Centre », représenterait les quatre régions pour régir certaines activités intéressant tout le pays, et il exercerait ses pouvoirs au nom des gouvernements provinciaux. Un tel régime mettrait à égalité deux des trois facteurs politiques de l'Inde et faciliterait l'arbitrage des dirigeants anglais (2).

L'Angleterre, jouant des divisions de castes, de situations sociales et de religions, essaiera peut-être de continuer à maintenir dans l'Inde sa domination, sans donner à ce pays le statut d'un Dominion que réclament les partis politiques hindous. Elle a maintenu l'ordre dans cet immense territoire et y a apporté des richesses, dont elle a largement profité. Mais elle ne s'est préoccupée ni des questions sociales, ni de l'instruction ; les œuvres sociales sont à créer et l'ignorance est immense : le recensement de 1941 révèle qu'il n'y a que 2 % des femmes qui sachent lire et écrire. Elle a tenu et tient en mépris les hommes de ce pays et cette attitude hautaine, ce complexe de supériorité exprimé sans retenue détruit toute confiance en sa politique. Les Hindous admirent parfois leur dominateur ; jamais ils ne l'aiment et c'est cette absence de sympathie qui entache de précarité la domination anglaise aux Indes.

*

Cette précarité laisse donc entrevoir que cette domination peut être mise

(1) Revue espagnole « *Mundo* », Les Musulmans de l'Inde, 11 juillet 1943.

(2) Voir le rapport du professeur Coupland sur le problème constitutionnel de l'Inde, présenté au président et aux professeurs de Nuffiels College ; le tome I est un exposé historique, le tome II indique quelle est la situation politique actuelle, avec les partis et leurs chefs ; le tome III propose un programme d'avenir ; c'est l'idée générale qui domine ce plan que nous indiquons ci-dessus et à laquelle le *Times*, dans un article du 18 octobre 1943, a donné son approbation.

en péril par une force venue de l'extérieur, par une intervention étrangère. Les deux Etats puissants les plus proches sont le Japon et la Russie.

Nul n'ignore les vues du gouvernement japonais. Si une offensive vers l'Inde réussissait, le Japon favoriserait, comme il l'a fait en Birmanie, la constitution d'un gouvernement indépendant qu'il appuierait et qui ferait entrer l'Inde dans le cadre de la « Grande Asie Extrême-Orientale ». Les Japonais soutiendraient de préférence les facteurs non-musulmans ; ils collaborent déjà avec un Comité dont le siège était au Japon et a été transféré à Singapour et qui est formé d'Hindous adversaires de la Grande-Bretagne.

Les vues de la Russie sont plus incertaines. On a évoqué pendant un siècle la perspective d'une lutte « entre l'éléphant et la baleine » ; la rivalité anglo-russe paraissait alors comme une loi de la nature. Mais, après maintes péripéties, cette rivalité s'est transformée, dans le Moyen-Orient, en un accord de partage d'influence ; il a été opéré par le traité anglo-russe du 30 août 1907 (1), dont les clauses secrètes furent révélées par les publications du gouvernement soviétique : l'action de la Grande-Bretagne était reconnue dans la zone sud de la Perse jusqu'à Chiraz, celle de la Russie dans la zone nord et à Téhéran. Mais un mouvement national contre la tutelle étrangère éclata en 1907 chez les Persans, ravivé par la révolution jeune-turque en 1908, soutenu par les Américains qui envoient au secours du Parlement iranien un conseiller financier, Morgan Shuster. Mais Anglais et Russes se liguent contre les nationaux, contre le Parlement, contre les Américains et finalement, en 1912, les Cosaques au nord et les Cipayes au sud établissent le condominium anglo-russe.

Mais la rivalité anglo-russe renaît dès le triomphe du bolchevisme en Russie. C'est la Grande-Bretagne qui prend l'initiative ; elle envoie deux expéditions anglo-hindoues, l'une en Perse orientale, l'autre, partie du bassin de l'Euphrate vers la Caspienne ; elle occupe toute la Perse en octobre 1918 et lui impose en 1919 un traité de protectorat. Mais la riposte russe ne tarde pas à se faire sentir ; les armées soviétiques, après avoir repris, pendant l'hiver 1919-1920, le Turkestan et le Caucase, débarquent en mai 1920 sur le littoral persan de la Caspienne, en chassent les Anglais et marchent sur Téhéran ; c'est alors que renaît la révolution nationale qui commence en février 1921, fait du capitaine de gendarmerie Riza Khan Pahlavi un souverain et libère le pays des tutelles britannique et soviétique. Cette rivalité se résout à nouveau en un accord, quand la Russie en guerre devient l'alliée de l'Angleterre ; le pays est partagé en deux zones d'influence, qui sont à peu près les mêmes qu'en 1907 ; le shah est exilé ; le pays subit le double protectorat de ceux qui passent, selon les circonstances, du condominium au conflit d'influence.

L'histoire de demain peut, comme par le passé, être marquée par un

---

(1) Voir le livre du Dr. Rouire : « La rivalité anglo-russe en Asie », Paris, Colin, 1908 (écrit après l'accord du 20 août 1907 réglant la situation des deux puissances en Perse, Afghanistan et Thibet).

accord ou dégénérer en rivalité et sans doute, en cas de conflit, une marche sur l'Inde reste dans le domaine des possibilités, malgré les immenses obstacles matériels. Mais, en ce qui concerne la Russie, une telle attaque ne serait qu'un moyen de pression et ne fait pas partie des visées essentielles et permanentes de sa politique extérieure. La Russie aspire à trouver un débouché vers la mer libre ; elle a celui de l'Océan glacial arctique qu'elle souhaite consolider ; mais le climat le rend précaire ; vers les mers du sud, celui du Bosphore présente l'immense avantage de la conduire dans un des grands centres de l'activité humaine, la Méditerranée ; cependant cette mer est une mer fermée dont l'Angleterre tient les deux verrous. Le débouché le plus séduisant serait donc celui du golfe Persique et l'on prétend que le testament de Pierre le Grand l'assigne comme but permanent à atteindre. Ce dessein, en tous cas, se suffirait à lui-même, sans signifier qu'il prépare une autre étape, celle qui permettrait d'englober l'Inde dans l'Empire russe. Le libre transit, en tous cas, de la Caspienne au Golfe Persique à travers l'Iran paraît bien être un des objectifs actuels de la politique soviétique.

Ce que l'on peut dire aussi, c'est que l'organisation d'une communauté de nations soviétiques, d'une « Commonwealth of Sovietic Nations » est de nature à faciliter l'emprise de Moscou sur de larges étendues de l'Asie. C'est en Asie, bien plus qu'en Europe, en effet, que Moscou souhaite étendre son action, à la faveur d'une confédération laissant à chaque nation ses usages et habitudes de vie. La colonisation de la Sibérie par les Russes, sans autre mélange que celui avec les autochtones, montre que ceux-ci, qui ont subi les influences mongoles, fusionnent aisément avec les races asiatiques, depuis celles de la Sibérie extrême-orientale ou de la Mongolie extérieure jusqu'à celles des steppes Kirghises et du Turkestan russe. Des républiques fédérées de la Transcaucasie et des cinq républiques musulmanes, la tache d'huile s'étendrait facilement sur l'Iran, en bordure du golfe Persique.

Il n'est même pas interdit de penser que, si l'alliance anglo-russe actuelle se dénouait, les Russes pourraient faire aisément partager aux Afghans, naguère peu favorables aux Anglais, leur état d'esprit ; il ne faut pas oublier que les dominateurs venus de Londres ont supplanté dans les Indes ceux venus de Kaboul et que les Afghans sont restés traditionnellement profondément hostiles aux Anglais.

Mais l'Inde est un monde à part ; comme le monde chinois, c'est un gouffre ; on peut considérer cette péninsule comme un continent séparé par la barrière de l'Himalaya, qui le coupe du monde européo-asiatique beaucoup plus que l'Oural et la Caspienne ne forment démarcation entre l'Europe et l'Asie, laissant entre eux un libre terrain de passage.

Ainsi la menace russe est conditionnelle et aléatoire ; la menace japonaise est, au contraire, précise et déclarée ; l'Inde est, à vrai dire, l'un des enjeux de la guerre du Pacifique.

Gabriel Louis JARAY.

REVUE DES LIVRES

ART, POESIE, LITTERATURE.

Marcel AUBERT, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société française d'Archéologie. — **L'architecture cistercienne en France** — Avec la collaboration de la Marquise de MAILLÉ. Les Editions d'art et d'histoire, Paris, 1943. Deux vol. gr. in-8°, 386-271 pages, 559 figures. Prix : 600 francs.

Magnifique ouvrage, que l'on s'étonne de voir paraître, sous une forme si parfaite, à notre époque. On se demande comment l'éditeur a pu se procurer un tel papier et réaliser une pareille typographie, sans aucun de ces artifices (notes bloquées en fin de volume, ou numérotées toutes à la suite, illustration entassée ou semée au petit bonheur) qui n'ont d'autre but que de simplifier le travail de la mise en pages. Ici tout est fait pour donner satisfaction au lecteur : à ses yeux et à son esprit. Rien n'est omis de ce qui peut lui rendre la consultation des volumes à la fois plus facile et plus agréable. Je ne veux pour preuve de ce soin, poussé jusqu'à la minutie, que le choix des titres courants et la distribution, harmonieuse et variée, des gravures.

Plus que par ces qualités extérieures, l'ouvrage vaut par son fond. L'architecture cistercienne est quelque chose d'admirable. Tous ceux qui ont vu ses monuments, d'un aspect austère assurément, mais d'une construction si parfaite, d'une beauté si pure et si forte, en gardent un profond souvenir. On peut trouver plus d'éclat au décor dont les Clunisiens, pour glorifier le Seigneur, aimaient à embellir sa demeure. Mais combien émouvante cette église cistercienne, si dépouillée, si pareille à l'âme du pauvre moine qui, rejetant tout ornement étranger, se présente nue devant son Dieu.

M. Aubert, qui connaît tout ce que les Cisterciens ont laissé en France de monuments encore debout ou ruinés, ne se contente pas de nous les présenter ; il les explique. Pour cela, il montre comment presque tout, dans la construction des églises et des monastères, répond à des prescriptions de la règle ou à des usages remontant à saint Bernard. Ainsi, la multiplicité des chapelles et des autels, dans les églises, est une conséquence de l'habitude de la célébration quotidienne, — ou tout au moins fréquente, — de la messe par les moines-prêtres. Il est donc naturel que, dans le plan des monastères comme des églises, les monuments de l'ordre de Citeaux présentent de nombreux points communs. C'est par là qu'ils sont « Cisterciens », tandis que le détail de l'exécution relève souvent des traditions locales et varie d'un pays à l'autre.

M. Aubert excelle à nous faire sentir comment le monastère tout entier reflète la vie du moine pour lequel il a été fait. C'est un tableau des fondations de saint Bernard, puis de l'esprit de l'ordre et de la vie cistercienne, qu'il dresse devant nos yeux aux premiers chapitres du livre. Placés dans ce cadre historique, les monuments parlent d'eux-mêmes. Fussent-ils réduits à l'état de ruines, ils reprennent vie.

Et quel charme dans l'illustration, en grande partie due à l'appareil photo-

graphique ou au crayon et à la plume de la Marquise de Maillé, en partie empruntée à de vieux plans et de vieilles estampes, dont le choix témoigne d'autant de goût que d'érudition.

Guillaume de JERPHANION.

Evangile selon Saint Jean — Traduit et annoté par M. Lepin. Illustré par H. Sjöberg. Paris, aux éditions du Seuil, 1943. Format 11×15, relié carton. 50 enluminures en 3 couleurs. 100 francs.

Dans la présentation de ce quatrième évangile se manifeste une fois de plus le remarquable effort des Editions du Seuil pour apporter au public, malgré tant d'obstacles, des œuvres dont l'aspect favorise intimement la pénétration. Ici, l'éminente dignité du texte requérait une mise en valeur qui ne fut pas médiocre : H. Sjöberg, dans ses illustrations, bandeaux, en-tête, et culs de lampe, s'est montré le moderne interprète de la symbolique chrétienne primitive. En marge du texte johannique, très sobre dans la traduction bien connue de M. Lepin, on trouve avec joie ce commentaire coloré, consciemment naïf et stylisé.

Faut-il regretter que M. Sjöberg se souvienne du surréalisme quand il dessine des visages humains ? — Je ne le crois pas, étant donné les lecteurs à qui ce livre est destiné.

Nous attendons des temps meilleurs pour voir édités pareillement, mais à l'usage d'un plus large public, nos textes sacrés, embellis par l'art moderne.

Jacques GABIN.

R. M. RILKE. — **Lettres sur Cézanne** — Traduction et préface de Maurice Betz. Un frontispice en couleurs. Editions Corréa, Paris, 1944. 205 pages.

On sait que Rilke fut le secrétaire de Rodin et l'un de ses meilleurs juges ; on sait moins comment Rilke, dans le Paris de 1907, a découvert les grands peintres français qui ont tracé au début du siècle un si large tournant de l'histoire de l'art. Mais plus que les impressionnistes, plus que Carrière, plus que van Gogh, Cézanne, dans ses tableaux du Salon d'Automne, s'est révélé au poète des « Elégies » comme le peintre durable des hommes et des choses. Lentement, mais profondément, Rilke a su pénétrer la richesse de ces couleurs, voulues chacune pour sa valeur d'expression propre, dans son rapport à la voisine : « Son bleu épais et ouaté, son rouge et son vert sans ombres ».

Si l'on voit souvent en Cézanne le peintre volontairement gauche des objets presque déformés, on ne comprend pas assez son désir de synthèse par les volumes et la couleur. « Il force les choses à être belles, écrit Rilke, à signifier tout l'univers, tout le bonheur et toute beauté ».

Maurice Betz, dans sa préface, fait revivre le poète, qu'il connaît bien, à cette époque de sa vie où s'élaborent les Cahiers de Malte Laurids Brigge. C'est pourquoi ces lettres sur Cézanne sont pour nous deux fois précieuses : c'est le témoignage d'un vrai critique et l'aveu d'un créateur.

Jacques GABIN.

J. M. et G. SERREAU. — **Veillées aux quatre vents de France** — Un volume portatif de 190 pages, aux Editions du Seuil, Paris, 1943.

Il faut louer dans ce recueil de chansons, poèmes, jeux, légendes pour les veillées de jeunesse en commun le talent réel, la recherche ingénieuse, l'effort original, le triomphe de la personne sur la foule... On peut faire des réserves sur

l'excès de « modernité » : gravures, poésies, sont évidemment « dernier cri », mais souvent peu intelligibles et sans vrai fruit d'émotion pour le lecteur. Ceci, direz-vous, est fait pour être rêvé, parlé ? Soit. Tout de même c'est trop vague.

Maurice RIGAUX.

R. AMIET et H. GUINAND. — **Coena Domini** — Arthaud, Grenoble, 1943. Un volume de 70 pages 14×18, 27 héliogravures hors texte. Prix : 36 francs.

L'opportunité de cet album sur la Messe est plus grande qu'on pourrait le croire, si l'on pense au renouveau liturgique qui fleurit maintenant dans nos villes et dans nos campagnes (et de fait les photos ici reproduites ont saisi les gestes d'un prêtre à l'autel, face à son peuple beaujolais). S'il est besoin de montrer aux fidèles que la Messe, avant d'être un mystère impénétrable, est d'abord l'accomplissement d'un sacrifice par des gestes humains, ce livre possède une valeur apologétique. Aussi bien, le prêtre nous est montré ici dans la beauté simple de son œuvre sacerdotale qui nous apparaît mieux désormais comme une œuvre divine, assumée par un corps d'homme, par des mains d'homme de chez nous, posées sur notre pain et notre vin.

En regard de chaque photo, c'est-à-dire de chaque moment significatif de la Messe (selon le rite lyonnais), les auteurs ont composé et choisi des textes qui nous en font pénétrer le sens profond : n'est-elle pas ce « repas chrétien, signe de ralliement et de reconnaissance pour tous ceux qui se réclament du Christ » ? On appréciera aussi le soin mis par l'éditeur à la typographie, et le tirage des héliogravures qui sont bien dignes des photos de Jacques Béné.

Jacques GABIN.

Guillaume JANNEAU. — **Les Beaux Métiers : Artistes-Artisans** — Collection Comoedia Charpentier. Les Publications Techniques, Paris, 1943, 40 pages, 70 illustrations. Prix : 50 francs.

Toujours digne de ses prédécesseurs. ce cahier nous présente les « maîtres de la matière », véritables artistes qui, dans les arts que nous appelons mineurs, ont su renouveler les techniques et créer le goût français moderne, puisqu'aussi bien leurs œuvres ont déterminé après coup celles de nos artisans et de nos industries de luxe.

Onze artistes nous sont présentés ici, onze monographies judicieusement illustrées. Mais pourquoi faut-il que toutes les pages en couleur de ce cahier soient réservées aux annonces publicitaires, et pas une aux œuvres d'art dont on nous parle ? Question de rentabilité sans doute, mais que les éditeurs devraient pouvoir résoudre.

Jacques GABIN.

Jérôme THARAUD, de l'Académie Française, et Jean THARAUD. — **Contes de Notre-Dame** — Plon, Paris, 1943. In-16 de 244 pages. Prix : 27 francs.

Combien de romanciers, et des plus illustres, débutèrent, comme incertains de leur voie, par des poèmes ? Je ne sache pas que les frères Tharaud aient, en leur jeunesse, cultivé la rime. Mais il ne faut jamais dire : fontaine... Ils viennent de s'y mettre et nous donnent, vétérans de la prose, un volume de vers.

La matière, il est vrai, s'y prête. Il s'agit d'aventures où le surnaturel occupe une large place. Les héros en sont le fameux clerc Théophile, sauvé des

griffes de Satan, Pilate chez Tibère, une fille dotée par le diable d'un violon magique, trois dormants joués par les fées, des oiseaux évoquant entre eux le rôle tenu par chacun au moment de la mort du Christ, l'apôtre Thomas que la ceinture de Marie consola, tombée en ses mains, de n'avoir pas été présent quand la Vierge montait au ciel... Aux événements merveilleux et à ces personnages légendaires ou fictifs conviennent les musiques du rêve.

Nos chanteurs, au demeurant, n'ont pas cru devoir tenter de savantes compositions d'après les modèles classiques. Ils usent d'un mode simple et familier. Sans faire fi ni du déroulement des alexandrins solennels ni des suites prolongées d'octosyllabes, ils emploient de préférence le vers libre, franc du collier, alerte, allègre, souple et bondissant, pliable à toutes les virevoltes d'une ingénieuse fantaisie. Le tour malicieux et la souriante bonne grâce font des *Contes de Notre-Dame* une œuvre fort agréable de la meilleure veine française.

Louis DE MONDADON.

Suzanne MALARD. — **Présence des Absents** — Nice, Librairie de l'Ecole Professionnelle, 40, place du XVe Corps, 1943, in-8°, 176 pages.

Au moment où paraissaient ces poèmes, dédiés à un père et à une aïeule tendrement aimés, l'auteur recevait le prix Marceline Desbordes-Valmore pour l'ensemble de son œuvre. Distinction qui n'étonnera point les lecteurs d'*Essors*, de *Radiophonies*, ni les innombrables auditeurs du *Dieu vivant*, de la *Nativité* et des pièces radiophoniques qui ont rendu populaires les noms de Cita et Suzanne Malard. *Présence des Absents* est un recueil de souvenirs familiaux, où la poésie exprime avec la plus touchante sincérité un amour filial que la mort n'a pu amoindrir, et auquel la foi et l'espérance chrétiennes apportent une suprême consécration et des perspectives éternelles. On lira avec émotion ces causeries, ces élans, ces douces plaintes sans amertume, ce tableau d'une intimité familiale, cette poésie simple et vraie, où le talent est mis au service du cœur et donne aux sentiments les plus délicats et les plus nobles le rayonnement dont ils sont dignes.

Alphonse DE PARVILLEZ.

René LASNE et Georg RABUSE. — **Anthologie de la poésie allemande,** des origines à nos jours — Edition bilingue, 2 volumes de 288 et 282 pages doubles. Stock, Paris, 1943. Prix, les deux volumes : 160 francs.

Les auteurs de cette nouvelle Anthologie ont pensé que les circonstances actuelles ne devaient pas les détourner de donner au grand public français un tableau d'ensemble de la poésie allemande du IXe siècle à nos jours. M. Karl Epting, dans sa préface, souligne avec raison la nouveauté de cette tentative : le lecteur français incapable d'aborder les lyriques allemands dans l'original n'avait à sa disposition que quelques recueils fragmentaires et quelques traductions parues dans des Revues.

Le choix des poèmes traduits est fort large. N'ont été écartés, par principe, qu'un certain nombre de poètes en lesquels l'âme germanique d'aujourd'hui n'accepte plus de se reconnaître : « C'est qu'il s'agissait d'appliquer, écrit M. Epting, les principes qui se sont fait jour en Allemagne au cours de ces dix dernières années, et qui ont dégagé la vraie tradition spirituelle allemande » (p. XIV).

Les traductions figurent sur la page de droite, en regard de chaque poème. La plupart sont dues à M. René Lasne, poète lui-même. Mais il n'a pas hésité à reproduire souvent des traductions antérieures, celles notamment de MM. Angelloz, Betz, Boucher, Chuzeville, Pitrou, Vialatte, etc... René Lasne a eu

pour premier souci de rendre sensible, autant qu'il se peut, au lecteur français, le mouvement, le rythme, la nuance propre des poèmes si divers qu'il traduisait. Il l'a fait le plus souvent avec bonheur.

Jean BERNARD.

Louis BARJON. — **Le Marin** — Collection « Nos beaux métiers par les textes ». X. Mappus, Le Puy, 1943. Un volume de 351 pages.

Après le Paysan, après le Soldat, voici le Marin et l'attrait infini de la mer. Sans faiblir en qualité, le P. Barjon continue de nous présenter « Nos beaux métiers par les textes ». Chacun trouvera ici les passages qui ont enchanté ses rêveries d'adolescent et de jeune homme, l'Illiade et l'Odyssée de ses études classiques, Oceano Nox, les Conquistadors et Pêcheur d'Islande. Les livres de nos contemporains ont également été relevés : Farrère et Paul Chack, Peisson, Alain Gerbault, Maurice Larrouy, sans oublier Marius... Tous ces textes ont été classés en grands chapitres qui détaillent les aspects du métier de marin. Le lecteur appréciera à sa valeur la note dominante que donnent à cette riche aquarelle la haute poésie biblique (l'Esprit planant sur les eaux) et la saveur humaine et divine de l'Evangile (les scènes sur le lac).

Le chapitre des grands marins n'est pas exhaustif, évidemment. Guépratte fut un chef de grande allure. D'autres cependant eussent pu figurer à ses côtés : Ronarc'h par exemple. Il est vrai qu'il se signala sur terre. C'était quand même un amiral.

Nombreux sont les Français qui aimeront enrichir de ce beau livre leur bibliothèque. Dans un moment où beaucoup de nos frères et amis marins voient leur carrière interrompue, où l'accès de nos côtes nous est interdit, où la mer est zone de guerre, les textes du P. Barjon nous aideront à conserver l'amour du grand large. Ils suggéreront aussi parmi les jeunes les belles vocations marines de demain.

Claude BIED-CHARRETON.

BERNE-JOFFROY. — **Présence de Valéry,** précédé de **Propos me concernant,** par **Paul Valéry** — Paris, Plon, 1944. Collection « Présences ». In-16, 236 pages. Prix : 33 francs.

Ces « propos » n'apprennent rien de subtantiellement neuf à qui a suivi la publication sporadique (*Rhumbs...*) de ces Cahiers mystérieux que, depuis quarante ans, Valéry remplit, chaque matin, au réveil, de réflexions variées. Les thèmes sont connus : relativisme métaphysique, critique de la philosophie et de l'histoire, primauté de l'intellect sur l'affectivité, dégoût de toute réalité vague ou « impure » et recherche de la clarté parfaite, réduction de la création littéraire à un jeu d'opérations prévues et définies... Ces « propos » sont pourtant centrés sur la personne même de l'auteur, dont ils permettent un signalement plus exact : mauvaise mémoire des faits, système nerveux impressionnable, rapidité de la pensée et de la parole, besoin de contraintes et de résistances. Ils évoquent aussi certains souvenirs : le choc de Mallarmé, la crise de sensibilité de la vingtième année qui engagea Valéry à déclarer « hors la loi » toute Idole en dehors de l'Intellect et à opérer désormais sur lui-même une discussion rigoureuse du sentiment et de l'émotion. Ces notations atteignent parfois la valeur d'observations générales sur le mécanisme du moi et les lois de l'esprit. Elles sont guidées par une intelligence aiguë, une exceptionnelle lucidité et s'expriment, comme toujours, dans un style original et précis.

L'étude de M. Berne-Joffroy contient des renseignements biographiques intéressants et des remarques justes sur la pensée et le style de Valéry. Il a bien

noté l'importance du phénomène Teste (réaction de défense et de liberté d'un moi conscient de son pouvoir infini) et la solution (cartésienne) du problème de l'invention par le calcul méthodique des combinaisons verbales ; il interprète avec raison une partie des poésies de Valéry comme le chant même de la création poétique. M. Berne-Joffroy n'a pas voulu faire une étude complète de Valéry (on peut estimer qu'il a un peu escamoté le « mythe » important de Léonard de Vinci), mais seulement, par quelques traits rapides, évoquer une « présence », relever des valeurs dominantes. Il a choisi un ton léger, une forme courante où un peu trop d'esprit finirait par agacer, mais qui donnera une idée, volontairement superficielle, du poète de *la Jeune Parque* et du prosateur d'*Eupalinos*. Cette étude, somme toute décevante, est une présentation : on n'y trouvera aucune critique du scepticisme philosophique, moral et religieux de Valéry.

Emile RIDEAU.

Emmanuel AEGERTER et Pierre LABRACHERIE. — **Guillaume Apollinaire** — Sequana, Paris, 1944, 280 pages. Prix : 48 francs.

On parle beaucoup d'Apollinaire. Le 25e anniversaire de sa mort nous a valu de chaleureux témoignages de la part de disciples qui furent avant tout ses amis ; si Apollinaire vit encore pour nous, nous le devons moins à ses œuvres qu'à l'influence personnelle qu'il exerça sur une génération fascinée par son charme étrange.

Le volume de MM. Aegerter et Labracherie, présentant Apollinaire au grand public, reste, lui aussi, peu soucieux d'entrer dans le détail d'une formation et d'une évolution proprement littéraire : il s'attarde à reconstituer le « climat » poétique des années d'avant 1914 ; il évoque ces réunions houleuses dont Apollinaire était l'âme et où chacun, débordant de vie, prêt à toutes les mystifications comme à tous les enthousiasmes, était soutenu par une camaraderie toute fraternelle. Un second volume, sur les « Amis d'Apollinaire » nous découvrira bientôt plus intimement le secret de son influence.

Peut-être pourrait-on regretter que l'exposé proprement esthétique n'ait pas été poussé avec plus de rigueur. Apollinaire se rattache encore au symbolisme, fût-ce par réaction. Posant les essentielles questions du « verbe » poétique, il est à l'origine du surréalisme contemporain ; disons plus largement qu'il inaugure une génération pour laquelle le mystère de la poésie est celui-là même des destinées humaines.

Au fond, par delà les mystifications toujours possibles, la plus sûre originalité d'Apollinaire est dans son « incantation rhénane » : « Dans cette vallée qui, à la fois, unit et sépare deux mondes, devant ces collines basses mais couronnées de burgs et qui veillent au seuil des grands empires nordiques, ce fils d'un italien et d'une polonaise, poète français, a trouvé son climat naturel ». Les couleurs voilées et mélancoliques de certains quatrains nous font souvenir de Villon et Verlaine, dont il sait à l'occasion retrouver le charme musical.

Son originalité est aussi dans le désir véhément d'une esthétique qui pût intégrer « toute la vie », désir qui cependant resta confus, faute de s'exprimer dans un art et dans une forme. Jusqu'à sa mort, Apollinaire tenta de se définir une poétique : peut-être est-on en droit d'attendre d'un poète moins de lucidité, s'il le faut, mais plus de création.

Il semble bien d'ailleurs que, s'il ne put réaliser une forme durable, c'est que son génie restait, en France, celui d'un étranger ! Après 50 ans de crise, après 20 ans pendant lesquels le problème de l'essence de la poésie n'a cessé

d'être passionnément scruté, la poésie française n'a pas encore suscité le génie qui donnerait un sens, en les achevant, aux balbutiements d'aujourd'hui et imposerait enfin, devant toutes recherches et discussions, l'éclat d'une œuvre.

Maurice GIULIANI.

Un visionnaire, Louis Le Cardonnel — *Etudes et Inédits.* Rodez. Imprimerie G. Subervie, « Résurrection, Cahiers de Culture Chrétienne ». 1943. In-16 de 112 pages. Prix : 18 francs.

En quatre brèves études, signées Louis Pize, Abel Clarté, Raymond Christoflour, René Fernandat, ce petit livre évoque les hommages confraternels rendus au maître qui leur ouvrit son amitié. Ce petit « cahier de culture chrétienne » évoque des souvenirs et nous apporte des commentaires. Les admirateurs de Louis Le Cardonnel se réjouiront de pouvoir connaître l'homme de plus près et comprendre plus à fond le double message d'une poésie à la fois « visionnaire » et « intérieure ». Il n'est, au surplus, nulle âme que la rencontre des vives sources coulant des cimes doive, aujourd'hui moins que jamais, laisser indifférente. Vingt lettres et deux pièces, les unes et les autres inédites, ajoutent à l'intérêt d'un recueil si précieux déjà en lui-même pour la pieuse fidélité dont il témoigne.

Louis de MONDADON.

Jacques de FOURCHAMBAULT. — **Charles-Louis Philippe, le bon sujet** — Collection l'Œuvre et la Vie. Editions Denoël, Paris, 1944. In-12 de 219 pages. Prix : 48 francs.

Elle est curieuse, cette destinée de C.-L. Philippe. Fils d'un sabotier du Bourbonnais, polytechnicien manqué à cause de sa trop petite taille, scribouillard parce qu'il faut bien vivre, mais romancier par goût et par talent, l'auteur de *La Mère et l'Enfant* et de *Bubu de Montparnasse* connut la grande notoriété avant de mourir à 35 ans.

Sur cette existence, riche en contrastes, M. de Fourchambault nous documente abondamment. Rien ne manque à son livre sur *le bon sujet* — « pauvre petit bon sujet », dira la veuve du sabotier en revoyant son fils à l'agonie — rien ne manque, ni les photographies (en toilette de ville !) des maîtresses successives du romancier, ni le diagnostic de sa dernière maladie : « typhoïde compliquée de méningite syphilitique ».

Jean du ROSTU.

Ramon FERNANDEZ. — **Itinéraire Français** — Collection « Les idées et les forces ». Editions du Pavois, 51, avenue Montaigne, Paris, 1943. 480 pages. Prix : 60 francs.

L'entre-deux guerres fut éclectique. Nous entendions bien ne rejeter aucune de nos richesses, goûter à toutes, et même savourer par contrastes les plus opposées. Les deux postulations simultanées dont parle Baudelaire, l'une vers Dieu, l'autre vers Satan, étaient devenues une recette de jouissance, en littérature comme dans la vie. Jacques Rivière et sa revue sont très représentatifs de cette attitude accueillante, ennemie du choix. Signe des temps ? M. Ramon Fernandez, ami de Jacques Rivière et familier de la *Nouvelle Revue Française*, nous propose aujourd'hui un « itinéraire » à travers nos Lettres, comme un guide s'offre à nous faire voir en un jour ce qu'il estime essentiel de Paris ou de Rouen. Mais l'itinéraire est sinueux (il passe par Machiavel !) A tout instant le guide s'arrête, plein de tendresse et de regret, devant les avenues et les monuments qu'il doit

négliger. A la fin du livre il se retourne, et confesse qu'un autre itinéraire était possible. Au lieu de partir de Descartes pour aboutir à Péguy, en passant par Corneille, Molière, Racine, Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Lamartine, Stendhal, Tocqueville, Montalembert et Claude Bernard, « j'aurais pu, dit-il lui-même, ordonner autrement ma route, partir, *par exemple*, de Montaigne, bifurquer sur Pascal, et de Pascal gagner Diderot, *par goût des contrastes violents*, et de Diderot, Balzac ; et puis, après Balzac, me soumettre à *la douche écossaise* du naturalisme et du symbolisme alternés ». On voit que s'il y a essai de choix, ce choix n'a rien d'exclusif. J'ai souligné les mots qui trahissent l'impénitence. « La vérité, dit encore M. Ramon Fernandez, est un furet qui court entre les cerveaux. » Il court, il court, le furet ; et le meilleur plaisir du critique est visiblement de suivre d'un auteur à l'autre ses subtils glissements. Je signale spécialement un utile « Tableau de la littérature contemporaine », et une très belle étude sur Péguy.

André BLANCHET

H. EIGELDINGER. — **Le dynamisme de l'image dans la poésie française** — Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1943. (Collection Etre et Penser, Cahiers de Philosophie).

Une étude d'une belle venue qui supplée par sa netteté de ligne et sa richesse de suggestions au manque de vigueur qu'on pourrait lui reprocher ; elle échappe à la fois au reproche de gratuité, grâce aux citations qui l'émaillent, et au reproche de « philosophisme » littéraire, risque constant de toute étude sur la création poétique.

Partant de la notion d'image, étudiée d'abord dans son analyse structurale, puis dans sa valeur d'interrogation métaphysique, M. Eigeldinger montre l'évolution de l'image depuis le statisme absolu — du « Roman de la Rose » par exemple — jusqu'au dynamisme intégral de Rimbaud et du surréalisme.

Certes, au coup d'œil éclectique sur la poésie française de Villon à Nerval on eût préféré une analyse plus approfondie de l'alchimie verbale de Maurice Scève, du sens visionnaire d'Aubigné, ou de la pureté incantatoire des images raciniennes. Néanmoins la trilogie Vigny, Hugo, Baudelaire, qui a pour prélude une heureuse interprétation des « Chimères », est d'une excellente tenue. L'étude de l'organisation mentale de Hugo, des lois de son imagination et de ses sources sensorielles, comme d'ailleurs le tableau du Vigny précurseur qui a vu dans la poésie « l'union mystique des données de l'intuition et de la raison », se distingue par la clarté d'une architecture peut-être un peu schématique ; il en est de même pour l'analyse de l'esthétique mallarméenne du symbole, qui jette par ailleurs un jour particulièrement heureux sur l'effort constant de Mallarmé vers une désincarnation totale de l'image et une mathématique abstraite de la pensée, comme sur la tentation d'angélisme qui est au cœur d'une telle poésie.

Dualité de l'image désincarnée devenue pure algèbre — celle de Mallarmé et de Valéry — et de l'image chargée de chair « qui matérialise le mystère » — filiation de Rimbaud, Lautréamont, Apollinaire —, tel est évidemment le terme de l'évolution (commencée depuis Baudelaire) de l'image arrivée à la pleine autonomie. Mais il est un homme qui gêne M. Eigeldinger : c'est Claudel, qui tient à Valéry par sa conception de l'image cosmique, et si proche de Rimbaud par ce parfum de sensualité primitive dont est empreinte sa poésie. D'ailleurs, si l'impasse du surréalisme parvenu aux confins de la poésie est convenablement exposée, l'interprétation hâtive de Supervielle, Emmanuel, ou Patrice

de La Tour du Pin, est fort discutable. Quant à Rimbaud, on prétend le caractériser par l'esthétique de l' « hallucination féerique ». Etrange féerie, en vérité, que cette lutte entre Dieu et Satan... Mais ceci est une autre histoire...

Georges SALLET.

ROMANS ET RECITS.

Marius GROUT. — **Passage de l'Homme** — Roman. Paris, Gallimard, 1943. In-16 de 179 pages. Prix Goncourt.

Une atmosphère de songe ; des personnages mystérieux pareils aux formes fantomatiques d'une vision nocturne ; une action qui se déroule on ne sait où pour se dénouer on ne sait comment. Cependant vous ne lirez pas sans qu'il vous saisisse le récit, j'allais dire le poème que M. Marius Grout met dans la bouche d'une vieille conteuse. Tandis que celle-ci va dévidant, au lent tic-tac d'une horloge et à la clarté vive d'une bûche flambante, le subtil écheveau, fait d'une matière impalpable, l'auditeur supposé qui a transcrit par la suite et qui nous livre le tout, croit, par instants ouïr des cloches et il se demande, après coup, s'il n'a point rêvé.

Il s'agit donc d'un homme venu certain soir d'automne dans un village de montagne. Quel est son état civil et quel est son nom ? Il n'en a pas, il est seulement l'Homme, et les hôtes qui l'ont accueilli resteront pour nous, sans plus, le Père et la Mère. Au long de l'histoire d'autres vont et viennent : le Curé et le Maître d'Ecole, le Fossoyeur et l'Idiot, le Fermier, le Vieux des Rives, tel un cortège d'ombres falotes sur le clair obscur d'un écran à basse lumière. A peine entendrons-nous quelques noms propres s'articuler. Claire, le Chaoul, Cinq-Faces l'avare, mais aucun signalement précis, pas la moindre pièce d'identité, bref, si peu que rien pour nos curiosités questionneuses. De même il sera parlé du Fleuve, des Iles, en termes vagues, plus propres à couvrir qu'à désigner.

Dans quel genre classer un livre comme celui-ci ? Pour moi, je le qualifierais volontiers allégorie ou parabole. Ce *Passage de l'Homme* représente, si je ne m'abuse, l'entrée de l'idéal dans les existences médiocres. Il paraît, et aussitôt l'inquiétude s'éveille : il annonce des terres inconnues et les cœurs battent, gonflés d'espoir ; avec des instruments de sa façon il taille le bois et les cailloux pour en tirer des objets étranges où dorment encloses des promesses et qui opèrent des guérisons. Mais peu à peu le doute surgit, un parti hostile se dessine contre le sorcier, comme désormais on l'appelle. Après maintes péripéties que j'omets, l'Homme, en compagnie d'une fille du village devenue sa femme, part à la recherche des Iles. Mensonges, hélas ! que ces Iles, chimère fallacieuse et décevant mirage que jamais, irait-il au bout du monde, nul n'atteindra. Il me semble ici percevoir l'écho lointain des plaintes baudelairiennes :

> L'Imagination qui dresse son orgie
> Ne trouve qu'un récif aux clartés du matin.

L'Homme enfin a reparu ; il va mourir et voudrait, aux disciples de son illusion, léguer l' « amer savoir » : il n'y a pas d'Iles ! « Dieu, me demande-t-il, est-il mort ? », et il répond : « je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il faut vivre, c'est qu'il nous faut brûler nos dieux, tous les faux dieux, ceux qui sont venus de nos rêves, du regard de nous-mêmes sur nous, de nos complaisances et de nos peurs », et la conteuse d'ajouter : « Il faut avoir le cœur

pur pour aller aux Iles. Car les appels d'autrefois, combattus alors par le curé, au nom de la religion, et par l'instituteur, de la science, continuent d'attirer les cœurs affamés de « fruits miraculeux », dont les meilleurs, nous le savons, nous qui avons foi en l'Esprit, viennent de la croyance, non pas tant aux « Choses des Iles » qu'aux choses du ciel.

Quoi qu'il en soit de Baudelaire et de son influence possible, M. Marius Grout a produit, apparentée de bien près au symbolisme, une œuvre digne d'attention, dont aucun lecteur, sensible au prestige et à l'enchantement du grand art, ne niera la qualité singulière.

Louis de Mondadon.

O. P. Gilbert. — **Madeleine Bauduin** — Paris, Plon, 1943, 364 pages. Prix : 36 francs.

Poursuivant, au titre près, cette manière de Chronique des Bauduin, inaugurée par *Bauduin des Mines* et continuée par *Carpant*, O. P. Gilbert s'arrête dans son dernier roman à l'inquiétante, impérieuse et admirable figure de Madeleine Bauduin, fille de Bauduin des Mines, épouse de Carpant.

Il faut renoncer à résumer cette histoire en quelques lignes. Aussi bien, à dire vrai, y a-t-il plusieurs histoires. Celle, d'abord, d'une double entreprise industrielle : les charbonnages de Lien-Tchéou en Chine, que Carpant abandonne sous la pression des Japonais et pour se solidariser avec l'équipe de ses collaborateurs français ; les charbonnages de Villers Sainte Marie, dans le Nord, l'ancien fief de Bauduin des Mines, d'où il a été évincé par des aigrefins à qui sa fille fera rendre gorge. A cette première histoire se superpose le récit de la « drôle de guerre », de l'exode et même de la Révolution nationale... tout cela résumé en quelques tableaux amusants ou poignants, en quelques réflexions cruelles, passionnées, injustes parfois. Il y a enfin l'histoire des membres de la famille Bauduin et de leurs innombrables comparses. Cette complexité des épisodes, cette multiplicité des personnages ne vont pas sans nuire à la rigueur de la composition ; mais il faut bien reconnaître qu'événements et personnages sont entraînés dans un mouvement incessant, animés d'une vie étonnante ; la puissante personnalité de Madeleine Bauduin domine le récit et commande de haut l'évolution des autres personnages, si bien que cette impression de désordre n'est guère sensible. Il est difficile de ne pas s'intéresser au caractère de cette femme tyrannique, impitoyablement tendue vers la grandeur de la famille Bauduin mais d'une magnifique sincérité et, par endroits, d'une sorte d'humilité désarmante. Les mœurs financières et politiques ici décrites sont déplorables, l'atmosphère de cette tribu Bauduin est souvent irrespirable, le sens religieux fait totalement défaut à ces gens qui se disent catholiques (« Je suis catholique, mais... ») et pourtant l'impression d'ensemble est tonique : cela tient au spectacle de l'incroyable énergie de Madeleine Bauduin, à l'évocation discrète de sa souffrance, à la description de son effort jamais lassé et finalement vainqueur pour rejoindre à travers des épaisseurs de solitude et d'incompréhension réciproque le cœur de son mari.

Jean Bernard.

Michel Seuphor. — **Maison claire** — Lyon, Editions du Livre français, 1943. In-16 de 297 pages. Prix : 50 francs.

Un style cahotant, déhanché et disloqué ; des phrases agglomérées sans lien ni grammatical ni logique ; des fusées de mots cocasses et des proverbes en cascade ; et, à travers ce bouillonnement, une longue chaîne de réflexions sur

l'homme (première partie : la maison), sur la société (deuxième partie : la maison et le monde), sur la religion (troisième partie : la colline), tel est, étrange de quelque côté qu'on le prenne, le livre de M. Seuphor. A qui ne fait-il pas songer ? Au Veuillot des *Odeurs de Paris* et au Bloy de *Cochon-sur-Marne* ? Oui, peut-être, mais tantôt également à Rabelais et tantôt à Mallarmé, comme aussi, en une certaine contemplation ultra-moderne du Chemin de la Croix, au peintre Béraud avec ses ouvriers en costume de travail et ses filles en robe de bal. Vous ne sauriez, au demeurant, le lire d'un trait et non plus avec suite. Feuilletez-le plutôt au hasard, ouvrez n'importe où, parcourez-en quelques pages. Il est possible qu'il agace, possible même qu'il effarouche et scandalise, car l'auteur, trop soucieux de ne ressembler à personne, d'être, coûte que coûte, original, manie volontiers le paradoxe et se plaît aux irrévérences. Rangeons-le en définitive dans le rayon des humoristes, et quand nous serons en passe de maussaderie, au cours d'une journée brumeuse ou après une déconvenue, demandons-lui qu'il nous divertisse un moment, tout en nous découvrant des aspects inattendus de notre univers familier.

Louis de MONDADON.

André DEMAISON. — **Déluge** — Librairie Arthème Fayard, Paris, 1943. 315 pages. Prix : 35 francs.

Monsieur Demaison, dont nous connaissions quelques récits animaliers fort attachants, nous donne encore une œuvre du même genre avec « Déluge ».

Sans doute trouvons-nous dans ce volume Noé et sa famille, les relations de Noé avec « l'Eternel », la sottise et la méchanceté des hommes que l'Eternel veut punir, la construction de l'arche... ; mais surtout nous y trouvons tous les animaux que le patriarche a fait embarquer, qui bavardent avec lui ou entre eux et remplissent ces pages de leurs petites aventures dans l'arche.

Tous ces chapitres qui se succèdent et dont plus d'un forme un tout joli, plaisant à lire, lassent sans doute un peu à la longue, mais ils n'en font pas moins un livre si intéressant que, à la fin de l'aventure, nous partageons presque l'émotion du lion, du lièvre, de l'éléphant et des autres, qui ont peine à se séparer.

Il n'y a pas que l'agrément de ces « histoires de bêtes », — il y a aussi la poésie qui met un frisson dans telle description nocturne, qui rend presque poignants les mots de tendresse que Noé, penché sur le bastingage, adresse à « ses beaux arbres » engloutis ; — il y a même de la grandeur : nous pensons, par exemple, à la « naissance des rois », les lionceaux, mais surtout à la description du déluge lui-même : non pas quelques pauvres pages où l'auteur s'essouffle à grossir un récit trop maigre, mais un vaste tableau qu'il « voit », quelque chose de terrible et de grand, qu'il voit et qu'il fait voir.

Edmond WALBECQ.

Jean GOMÈS. — **Feux intérieurs** — Roman. Paris, René Julliard, 1943. In-8° couronne de 265 pages. Prix : 45 francs.

Mélange savoureux de roman romanesque, de roman d'aventures et même par endroits de roman policier, *Feux intérieurs* conte l'histoire d'Irène de Larzac que sa mère tient enfermée dans un vieux château provençal, où nul homme n'a jamais accès. Le père, porté disparu à la guerre de 1914, vit sous un faux nom à Paris, sans savoir qu'une fille lui est née. Irène, mise au courant de son existence lointaine, s'évade et le rejoint, pour le perdre bientôt de nouveau et cette fois tout de bon, tombé en héros lors d'un coup de main le 14 décembre 1939. Elle finira par épouser (mariage d'amour) un certain jeune chartiste qui, aussi bien, joue dans la suite et jusque dans les moindres détails des faits un

rôle de premier plan. L'affabulation du récit, mis sous la plume dudit chartiste, me paraît être des plus ingénieuses ; j'ajouterai que les épisodes s'enchaînent à merveille et que les caractères sont finement étudiés. *Feux intérieurs* cependant appelle du point de vue moral de graves réserves. Passe que M. Gomès ait imaginé la mère d'Irène en proie à des emportements de passion charnelle, mais quel besoin avait-il de peindre avec insistance l'impudeur et la frénésie ? D'autre part n'eût-il pas fait preuve d'un tact plus délicat en ne donnant pas la vieille gourgandine comme maîtresse au futur mari d'Irène ? Pour conclure, je ne conseillerai qu'à bon escient la lecture de *Feux intérieurs.*

Louis DE MONDADON.

René VANLANDE. — **Une ferme en Flandre** — Peyronnet, Paris, 1943. 216 pages. Prix : 27 francs.

Après avoir couru les lointains pays d'Orient, d'Afrique, d'Océanie... d'où il a rapporté de pleines gerbes de souvenirs et d'images, M. Vanlande s'est penché, avec la partialité mais aussi avec toute la clairvoyance d'un amour resté jeune, sur le terroir de ses pères, situé « dans cette partie de la Flandre, toute pastorale alors (c'était peu avant 1900), qui s'étend de la Lys d'Estaires à la campagne de Lille », parmi « ces plaines basses qui cherchent le ciel de leurs clochers innombrables ». Cette fidélité nous vaut aujourd'hui un livre émouvant et simple. Rien, dans cet ouvrage, qui rappelle le mysticisme truculent de l'extraordinaire *Psaume paysan* du belge Timmermans. Il ressemble plutôt, avec moins d'art peut-être, aux délicieux souvenirs d'enfances flamandes que M. Messiaen publie dans *Construire*. Au vrai, le livre de M. Vanlande est surtout un *documentaire* d'une minutieuse exactitude : nuances, si changeantes, du ciel et parfums du terroir, travaux et réjouissances, langage et attitudes, croyances et rites familiers... tout y est d'une authenticité parfaite. C'est bien ainsi que vivent et travaillent, que prient et meurent les gens de chez nous. A l'heure où, une fois de plus, le reflux sauvage de la guerre — *Flandria, Martis arena* — menace d'écraser leurs fermes, d'abattre leurs clochers et d'éventrer leurs terres plantureuses, le livre de M. Vanlande est plus qu'un témoignage émouvant du passé. C'est un acte de foi et d'espérance.

Jean BERNARD.

Thyde MONNIER. — **Nans le Berger** — Roman. René Julliard, Sequana, Paris, 1943. 347 pages.

Incorporé au paysage, grandissant et vieillissant au rythme des saisons, ne parlant qu'à ses bêtes, ne vivant apparemment qu'une vie végétale et animale, l'humble berger Nans tourne dans sa tête, — comme toute vie d'homme réfléchie — de bien lourds secrets. Dans ses veilles de la nuit, il confronte son mystère à celui des étoiles. Elles dessinent le plus souvent le visage d'une divinité sourde, muette, aveugle et plutôt méchante, une fois seulement celui d'un Dieu qui tisse avec un art provident et bon les fils de notre destin. Nans meurt enfin au milieu de son troupeau dans un effort impuissant pour transmettre son secret. L'auteur non plus ne nous livre pas le sien... qu'il cherche peut-être encore au plus profond de lui-même ? Nous lirons avidement la suite promise de ce récit.

André BLANCHET.

Edouard LAVERGNE. — **Saint-Didier** — Roman. Lardanchet, Lyon, 1943. In-16 de 189 pages. Prix : 38 francs.

Dans ce roman où l'amour n'intervient guère qu'à titre de souvenirs, M. Edouard Lavergne dessine, tel qu'il se laisse voir à l'observateur attentif, le visage immuable de la Chine. Sous les rides et les plissements, comme dans la lueur des regards, transparaît, sournoise, rétive, toujours vigilante et aux aguets, la haine de l'étranger. Les visiteurs cependant, venus par curiosité ou pour affaire, ne peuvent, une fois subi l'attrait, se dérober. Tel ce Saint-Didier, médecin, qui, établi depuis de longues années à Pékin où il exerce, ne se lasse point, en même temps qu'il soigne les corps, d'étudier les mœurs et de scruter les âmes. Tandis que l'un de ses anciens camarades, Charlie Norbert, travaille à faire triompher l'influence du Japon, Saint-Didier garde sa foi en la prospérité durable de la vieille terre fidèle à ses traditions. A l'heure où nous sommes, de suspens et d'oscillations, le livre de M. Lavergne, riche de notations psychologiques non moins que de croquis pittoresques, a la valeur d'un témoignage.

Louis de MONDADON.

Paul BERTIN. — **Aller et Retour** — Alsatia, Paris, 1943. In-16 carré de 255 pages.

Voici un livre courageux. L'auteur y dénonce la responsabilité des éditeurs. Il imagine que l'un d'eux, Joseph Delance, venu de Paris au Canada pour affaires et propagande, se heurte à maints barrages dressés contre lui. C'est qu'il joue, homme sans conscience, double jeu. Parallèlement à des collections édifiantes il publie, et à gros tirages, des œuvres licencieuses, dont le dernier succès de sa librairie, *l'Etalone*, roman infâme qui fait scandale. De voir quelles défiances il éveille et quel mépris il inspire lui donne à penser. Sur ces entrefaites il apprend la mort de sa mère ; une lettre écrite par elle quelques minutes avant qu'elle n'expirât demande qu'il revienne aux pratiques d'une enfance pieuse et communie en la fête prochaine de l'Assomption. De longs entretiens avec deux prêtres, le Père de Tolbiac, dominicain, et l'Abbé Ferlet, professeur au grand séminaire de Montréal, porteront le coup décisif. Instruit du mal qu'il causa, Joseph Delance renonce à vendre désormais de mauvais livres. Il faut dire que ni le Père de Tolbiac ni l'abbé Ferlet ne lui ont doré la pilule. « Vous êtes, déclare celui-ci, l'obstacle contre lequel viennent se briser les efforts sacrés ou profanes, pour le relèvement de la moralité publique française », et un peu après : « Oh ! cette liste de livres, dont chaque titre est un corrosif mortel qui peut tuer à lui tout seul un de ces pauvres petits sans défense ! ». L'algarade couvre plusieurs pages. En vérité nul prédicateur et nul moraliste n'ont, que je sache, traité d'office la question avec autant de plénitude et autant de vigueur.

L'on s'étonnera seulement et l'on regrettera sans doute que M. Bertin n'ait pas davantage brouillé les clefs. De fait, il eût voulu faire le procès d'une maison parisienne connue qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Ignore-t-il donc la règle de discrétion, interdisant, s'il convient de tonner contre le vice et de rudoyer les pécheurs, tout reproche individuel et toute allusion directe ?

Louis de MONDADON.

HISTOIRE

Reinhold SCHNEIDER. — **Philippe II ou Pouvoir et Religion** — Traduit de l'allemand par Joachim Chaigneau et Germaine Claretie. 300 pages in-8°, Flammarion, Paris, 1943. Prix : 36 francs.

M. Schneider a aimé avec passion l'Espagne et ses contrastes ; son climat

rude et son soleil ; ses couleurs vives, ses lumières violentes et ses ombres dures, et aussi la violence espagnole, excessive, emportée dans le mal comme dans le bien. Il a aimé doublement l'Espagne du XVIe siècle pour la leçon de philosophie de l'histoire qu'il espérait en déduire. Et il a écrit, pour administrer ses preuves, la vie romancée de Philippe II.

Comme en dramaturgie classique, la thèse est exposée dès le début : « Foi et puissance, deux forces séparées. La même bouche ne peut à la fois prier et commander ». Et la voici démontrée par l'histoire. Charles V fut grand, tant qu'il fut Empereur, chargé du fardeau du monde. Puis quand vint le temps de s'occuper de son âme, il remit en d'autres mains le pouvoir, et se retira au monastère de Yuste. Le pape Caraffa « voulut employer la puissance conférée par la religion à la fondation d'un royaume terrestre ». Mais trop tard, « les pays et les peuples luttent les uns contre les autres, affirmant leur volonté de vivre, sans se soucier du ciel qui les protège tous ». Il fut, par personne interposée, allié du Turc contre l'Espagne détestée, médiocre politique et mauvais pape. Et voici Philippe II, le « *roi catholique* ». En renonçant au pouvoir dans le nord de l'Europe, il fraie à l'Espagne la voie de la perfection. L'Espagne, avec lui, vit de sa vie propre, vie intérieure, intensément ; elle conduit contre l'hérésie menaçante, après s'être débarrassée de l'Islam, le grand combat qui doit être le sien : le combat pour Dieu. Mais « l'apparition de l'Eternel ne peut avoir lieu qu'au prix d'une catastrophe... l'écroulement est la condition de la victoire ».

C'est la seconde thèse et elle est dionysiaque. « En toute racine réside la mort. Ce qui croît désagrège. Se refuser à la décadence est se refuser à l'ascension et au parachèvement ». L'Espagne de Philippe II ne s'y refusa point. « Deux routes, pour elle, se croisent : celle qui conduit à la puissance et celle qui ramène au dedans de l'âme. La première va descendre pour laisser monter la seconde. Ce qui est tragique en Philippe est que l'acte qui le justifie est en même temps sa faute... Etat et religion se doivent mutuellement leur grandeur et leur ruine. L'un ne peut se passer de l'autre. Mais leur union est d'une fécondité meurtrière ».

Comme on fait défiler quelques images du beau film qui passera la semaine suivante, nous avons montré au lecteur quelques fragments du style étincelant que la traduction ternit à peine. Epopée ? Drame ? Histoire ? Philosophie ? Roman ? Tous les genres se mêlent ici : la philosophie non moins que le drame et le roman, beaucoup plus que l'histoire ! (1) Et c'est grand dommage, car lorsqu'il s'agit de dégager des conclusions, on affirme plus qu'on ne démontre, et la philosophie de l'histoire ne se dégage pas du « roman des grands hommes ». Quant aux thèses, elles ne sont pas inconnues. Julien Benda, qui n'est pas nordique, nous avait exposé, partant de l'extrême opposé, que le clerc trahit qui descend dans le temporel. Charles Maurras, qui est romain, avait établi, dans Le Chemin de Paradis, avec le primat du fini, la fécondité de la mort, et c'était, venue des antipodes de Nietzsche, une philosophie du tragique. Qui ouvrira l'ouvrage de M. Schneider l'achèvera. Il y découvrira l'intelligence de certain mythe du XXe siècle.

Georges JARLOT.

(1) En ce qui concerne, par exemple — pour ne parler que des choses que nous connaissons mieux — les vies de Ste Thérèse et St Jean de la Croix, l'histoire de St Ignace et des exercices spirituels.

LES ÉVÉNEMENTS

27 *février*. — A Moscou, nomination du général Rola commandant en chef des troupes polonaises opérant en Pologne. Les rapports avec le gouvernement Mikolajczyk restent tendus ; celui-ci acceptera, le 13 mars, la ligne Curzon comme ligne provisoire de démarcation.

28 *février*. — L'Egypte proteste contre le projet anglo-américain de création d'un Etat juif en Palestine.

29 *février*. — Les Américains débarquent dans les îles de l'Amirauté.

2 *mars*. — Le Führer reçoit M. Mandic, président du Conseil et M. Peric, ministre des affaires étrangères de Croatie.

4 *mars*. — A Alger, ouverture du procès de M. Pierre Pucheu, ancien ministre ; il sera condamné à mort le 11 mars et fusillé le 20 mars.

5 *mars*. — Dans le secteur méridional du front de l'Est, les maréchaux soviétiques Jukov (aile droite) et Koniev (aile gauche) déclenchent une violente offensive en direction du Dniester, qui sera atteint le 19 mars dans la région de Iampol.

7 *mars*. — Le Pape Pie XII adresse à M. l'abbé Rodhain un chèque de 2 millions pour les prisonniers français. — Au Japon mobilisation totale des étudiants.

9 *mars*. — En Argentine, le général Ramirez se démet définitivement de la Présidence. Le général E. Farrell devient président.

10 *mars*. — L'Irlande repousse une note des Etats-Unis du 21 février demandant la fermeture des représentations diplomatiques et consulaires de l'Axe.

12 *mars*. — Le Pape Pie XII adresse un appel à la paix. — A Paris, constitution de la Famille professionnelle du sous-sol.

13 *mars*. — L'U.R.S.S. établit des relations diplomatiques avec le gouvernement Badoglio. — L'Angleterre suspend le trafic des voyageurs avec l'Irlande.

14 *mars*. — Message du Führer au président Hacha ; 5e anniversaire du protectorat.

15 *mars*. — En Finlande, le Parlement repousse, par 163 voix contre 37, les propositions soviétiques d'armistice. — En Islande, le Parlement décide de se séparer du Danemark et proclame la République. — Les Japonais franchissent la frontière indo-birmane.

16 *mars*. — M. Marcel Déat est nommé ministre du Travail et de la Solidarité Nationale. M. le docteur Grasset reçoit le titre de ministre.

18 *mars*. — Mort du général de Currières de Castelnau.

19 *mars*. — Le Führer déclare qu'il n'est pas intervenu dans la question finlandaise. — M. Pierre Cot, délégué du Comité d'Alger, arrive à Moscou. — Forte éruption du Vésuve.

20 *mars*. — A Londres, mariage du roi Pierre de Yougoslavie avec la princesse Alexandra de Grèce.

21 *mars*. — Les troupes allemandes occupent la Hongrie ; M. Doeme Sztojay forme un nouveau gouvernement ; le Parlement est ajourné. — Le prix Goncourt 1943 est attribué à M. Marius Grout pour son livre « Passage de l'Homme ».

Le Gérant : Louis Laboureur.

LABOUREUR ET CIE, IMP. A ISSOUDUN (INDRE). C. O. I. A. C. L. N° 31.2797.